

LE SOLEIL

DU SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN

74e ANNÉE — No 234

QUEBEC, MARDI 5 OCTOBRE 1971

PRIX QUINZE CENTS

64 PAGES



Aux grands maux, les grands remèdes —

Des chômeurs de la région de Mont-Laurier ont bloqué hier la route 11 reliant la métropole à Mont-Laurier. Le geste a été posé en guise de protestation contre la fermeture, cet été, de deux usines de transformation de

bois qui a entraîné des mises à pied importantes. Le blocus a été levé au cours de l'après-midi.

Nos informations à la page 9

(Téléphoto PC)

Le gouvernement Bourassa n'attendra pas au printemps

Des Québécois paieront plus d'impôts

Par Norman GIRARD

Le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, et le gouvernement Bourassa reconnaissent que certains citoyens québécois devront payer plus d'impôt, en 1972-73, même si le prochain budget ne comportera aucune hausse des impôts.

M. Garneau a expliqué au "Soleil", hier, que le gouvernement se dirige vers l'imposition des gains de capital, la disparition graduelle des droits de succession et le réaménagement des tables d'exemption et de taxation des particuliers.

Le ministre des Finances a ajouté, en guise de consolation, que les citoyens n'auront pas à attendre la fin de mars ou au début d'avril pour savoir s'ils sont ou non touchés par cette réfor-

me de la fiscalité émanant des décisions fédérales.

Les modifications que l'on apportera aux tables d'exemption et de taxation devront être annoncées avant le 1er janvier 1972 de manière à ce que les entreprises sachent sur quelles bases nouvelles sera calculé le prélèvement à la source.

M. Garneau a indiqué que son prochain budget débouchera sur la présentation devant l'Assemblée nationale d'une abondante législation de la part du ministère du Revenu. La pièce maîtresse en sera la refonte de plusieurs lois du revenu en une seule, plus facile d'application et plus facilement compréhensible.

LES OBJECTIFS

C'est un comité du Conseil des ministres, dont la formation a été décidée à l'is-

sue des réflexions à huis clos de vendredi et samedi, qui devra conseiller le cabinet sur la façon et jusque dans quelle mesure le Québec doit aligner ses politiques fiscales sur celles prévues dans le projet de loi fédéral C-207.

"Même si le gouvernement est toujours d'avuis, compte tenu de la situation économique et de celle de l'emploi, que ce n'est pas le temps d'augmenter le fardeau fiscal du contribuable, dit-il, il va falloir procéder à un réaménagement des tables de taxation et d'exemption à l'intérieur du montant que nous percevons afin d'éviter une jungle fiscale."

"Dans certains domaines, nous allons aligner nos politiques sur celles du fédéral et dans d'autres il y aura des distinctions maintenues,

de telle sorte que si nous percevons \$3 milliards en vertu des tables actuelles, nous percevrons encore \$3 milliards en vertu des nouvelles tables."

C'est le jeu des exemptions de base accordé au taux d'imposition, suivant la graduation des salaires et la disparition, en tout ou en partie, de certaines allocations, comme les allocations familiales, qui feront que certains contribuables, plus fortunés que d'autres, se trouveront à payer plus d'impôt.

LES DECISIONS

Le ministre des Finances a expliqué que les questions que le gouvernement devra trancher d'ici à la fin de l'année sont les suivantes: Qu'est-ce qu'on fait avec les droits de succession? Avec le profit de capital? Les

exemptions personnelles, etc.?

L'analyse en profondeur des implications de toutes ces mesures a été confiée à un comité du conseil des ministres dont feront partie le ministre des Finances et le ministre du Revenu. Ce comité devra remettre son rapport à mi-novembre.

En ce qui concerne l'imposition des gains de capital, le ministre des Finances a rappelé avoir indiqué à quelques reprises que le gouvernement se disposait à entrer dans ce secteur.

Seules les résidences personnelles et les fermes seront épargnées.

Quant aux droits successoraux, M. Garneau a dit favoriser personnellement le maintien des droits tout en prévoyant un dégrèvement graduel, échelonné sur cinq

ou six ans, jusqu'à la disparition complète de l'imposition sur les successions.

Il a précisé que selon cette formule, l'impôt à payer sur les successions diminuerait au fur et à mesure que la taxation sur les gains de capital augmenterait pour atteindre, après cinq ou six ans, un point de stabilisation.

Quant aux exemptions de base, il a donné à titre d'exemple que l'on devra décider si pour une personne mariée l'exemption sera la même que celle proposée par le fédéral, soit \$2,850, ou si l'exemption s'arrêtera à \$2,500 ou si elle ira jusqu'à \$3,000.

LE PPBS

Le ministre des Finances a révélé, d'autre part, que le Conseil des ministres avait approuvé en fin de se-

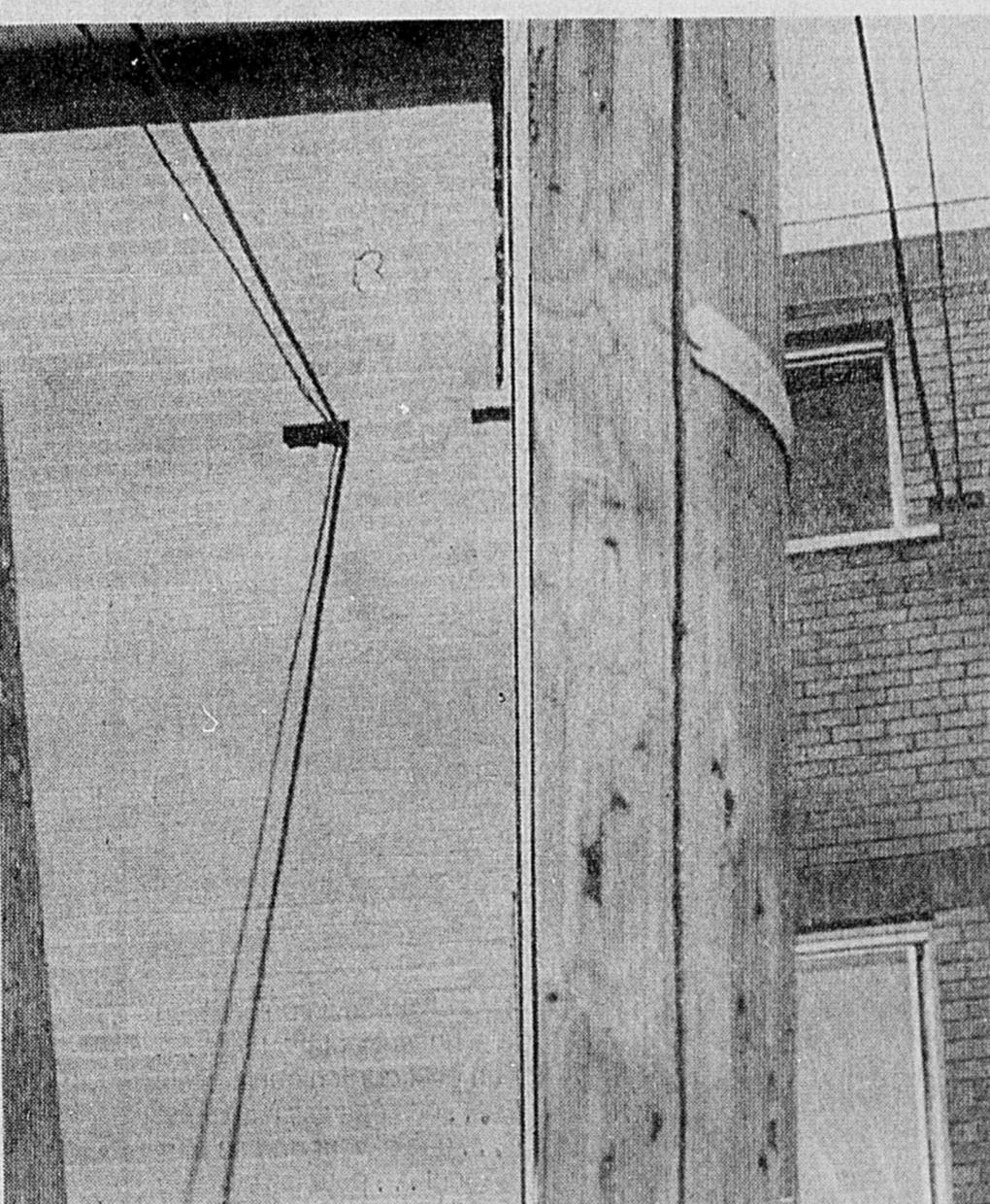
maine un échéancier de travail devant permettre la présentation du budget de 1973-1974 suivant la formule dite "du budget par programme".

L'administration provinciale compte environ 150 programmes dignes de ce nom. D'ici à avril-mai 1972, chacun de ces programmes sera défini, ses objectifs précis délimités et les affectations budgétaires nécessaires à sa réalisation arrêtées.

Le Conseil des ministres a également donné le mandat au Conseil du Trésor d'étudier, "à fond", a signalé M. Garneau, huit programmes bien spécifiques retenus dans quatre missions, à raison de deux par mission.

On remettra en cause non seulement la définition du

(Suite à la page 2, 5e col.)



A qui la faute! —

Avant de creuser le sol, précise-t-on dans l'annuaire téléphonique, il faut s'assurer qu'aucun câble de transmission n'y est dissimulé. Lorsqu'il s'agit de poser un câble, faut-il s'assurer qu'aucun obstacle n'entrave le déroulement de l'opération? C'est la question qu'on ne peut manquer de formuler

à la vue de cet ingénieux dispositif qui afflige une maison neuve de Saint-Laurent, près de Montréal. Les avocats se chicotent: qui doit défrayer l'enlèvement des câbles, le constructeur ou la compagnie de téléphone? Et qu'en pensera le futur locataire?

(Téléphoto PC)

Grâce à la loi 45

Comment la compagnie de prêts serait l'amie des consommateurs

par André-A. BELLEMARE

Les "compagnies de finance" pourraient éventuellement devenir les meilleures protectrices des intérêts des consommateurs québécois.

Cette hypothèse, c'est le directeur de l'Office de protection du consommateur du Québec, M. Luc Laurin, qui l'a émise, hier soir, devant les membres du Club Vente-Publicité de Québec.

Et il a laissé entendre que le jour où cela se réalisera n'est peut-être pas aussi éloigné qu'on pourrait le croire.

M. Laurin a expliqué que la Loi de protection du consommateur (loi no 45, adoptée le 14 juillet dernier par l'Assemblée nationale du Québec) prévoit, entre autres choses, que la "compagnie de finance" qui achète le contrat intervenu entre un commerçant et un consommateur prend en quelque sorte les responsabilités du commerçant.

En effet, si le commerçant ne respecte pas tous les termes de son contrat et tous les articles de la loi no 45, le consommateur aura des recours contre ce commerçant, ou contre la compagnie de finance qui a acheté le contrat intervenu entre le commerçant et le consommateur.

M. Laurin est convaincu que les compagnies de finance verront à ce que le commerçant donne satisfaction au consommateur, si elles ne veulent pas que le consommateur échappe à ses obligations à cause du non-respect du contrat.

Les compagnies de finance, si elles ont trop de problèmes

(Suite à la page 2, 1ère col.)



C'était le début —

"Les quatre hommes armés qui ont enlevé, ce matin, l'attaché commercial britannique à Montréal, M. James Richard Cross, se réclament du Front de libération du Québec". Ainsi se lisait le communiqué de presse publié le 5 octobre 1970 par le Foreign Office à Londres. Il marquait le début des événements qu'on allait qualifier de désormais de "crise d'octobre".

Nos informations en page 10

Regroupement

A Chicoutimi, Jonquière ou Port-Alfred, les projets de fusion retiennent l'attention du conseil municipal de l'endroit

— page 3

Hockey junior "A"

La Ligue junior majeure du Québec intente des poursuites contre le Canadien junior de Montréal

— page 26

sommaire

Annonces classées	34
Aujourd'hui	6
Bandes dessinées	30
Bridge	34
Décès	35
Documents	18
Economie-Finance	19 à 21
Horoscope	34
Mots croisés	35
Patron	34
Sport	23 à 29
Télévision	6

la météo

Périodes nuageuses. Minimum 45, maximum 65. Aperçu pour demain: beau.

Détails à la page 2

Bureaux régionaux de consultation pour les citoyens

par Ken KELLY

OTTAWA (PC) — Tous les échelons de gouvernement devraient collaborer pour financer un réseau de bureaux nationaux qui informeraient les Canadiens de leurs droits dans les programmes gouvernementaux, affirme le Conseil des sciences du Canada.

Ce réseau d'information s'assurerait que chaque citoyen peut faire respecter

(Suite à la page 2, 1ère col.)



Page 18

Grâce à la loi 45: Comment la compagnie...

(Suite de la première page)
avec un commerçant peu scrupuleux, comprendront rapidement qu'il n'est pas dans leur intérêt d'acheter les contrats de vente de ce commerçant, à moins que ce dernier ne se décide à donner satisfaction au client.

Dans ce sens, les compagnies de finance voudront que le commerçant donne satisfaction au client, ce qui leur assurera

Bureaux régionaux de...

(Suite de la première page)
droits et pourraient en même temps informer les gouvernements de la valeur de leurs programmes.

Ces réseaux, qui seraient au nombre de cinq — un par région — devraient être mis en chantier immédiatement.

Cette recommandation fait partie d'un rapport que le CSC a présenté au gouvernement fédéral. Elle vise à effacer chez le citoyen le sentiment d'aliénation qui constitue une menace croissante à la participation démocratique aux prises de décisions.

Bien que l'idée de ce réseau puisse sembler un prolongement du programme Information Canada, ils seraient conçus, explique le CSC, sur le même modèle que les bureaux britanniques de consultation pour les citoyens.

Le fossé de communication qui sépare le citoyen des gouvernements est l'un des quatre grands problèmes qu'il faut absolument régler pour édifier les cités de l'avenir.

Ces propositions sont l'œuvre du comité d'étude sur le développement urbain, dirigé par M. Pierre Dansereau, urbaniste, de l'Université de Montréal et un sociologue à faire partie du CSC.

TROIS GRANDS PROBLÈMES

Trois autres domaines où le Conseil a préconisé des mesures urgentes sont: le transport urbain, l'habitation et l'élimination des déchets.

De plus, le CSC préconise la création d'un institut national de l'analyse urbaine. Les urbanistes devraient pouvoir, grâce à des subsides fédéraux si besoin en est, recourir à des techniques comme l'analyse des systèmes.

L'analyse des systèmes prévoit l'identification de tous les facteurs qui touchent un système — en l'occurrence la ville — et leur manipulation en vue d'atteindre un objectif fixé.

Au chapitre de l'habitation, le CSC a conseillé aux gouvernements de cesser de jouer avec l'industrie de la construction comme d'un instrument pouvant accélérer ou ralentir l'économie.

Débarrassée de ces entraves, l'industrie de la construction pourrait créer un plus grand nombre de logements et expérimenter de nouvelles techniques et de nouveaux types d'habitation.

Les gouvernements devraient également s'assurer la propriété d'une bonne partie des terrains des centres-villes, ce qui éliminerait la spéculation excessive et stimulerait sainement le développement urbain.

TRANSPORT URBAIN

Quant au transport urbain, souligne le CSC, il faut l'améliorer de toute urgence avant que l'automobile n'étrangle les centres urbains. Les gouvernements fédéral et provinciaux devraient d'ailleurs financer des expériences et des projets-pilotes dans ce domaine.

L'un de ces projets serait

la création de petits autobus à contrôle électronique qui assureront le transport à domicile des passagers ou le déplacement jusqu'aux stations de transport rapide.

Le Conseil a également recommandé la création de systèmes d'autobus express des centres résidentiels aux centres-ville, de centraux électroniques chargés du contrôle de la circulation et de programmes de recherche sur la création de systèmes de transport urbain ultra-rapides.

Les villes n'ont pas les fonds nécessaires pour trouver des solutions au problème du transport urbain. Pour \$100 millions, les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient se lancer dans des programmes expérimentaux et des projets-pilotes.

DECHETS URBAINS

D'autre part, le CSC place la priorité dans les recherches sur l'élimination des déchets. Les foyers canadiens produisent quotidiennement 25,000 tonnes de déchets solides et les institutions commerciales en produisent de cinq à 10 fois autant. Il faut y ajouter des quantités équivalentes d'eaux-vannes.

Et pourtant, rappelle le CSC, 42 pour cent de la population ne sont pas desservis par des installations élémentaires à cet égard. Là encore, les correctifs financiers qui s'imposent sont trop onéreux pour les municipalités. Celles-ci ont besoin d'aide et de conseils sur la construction d'installations efficaces et sur les moyens de réutilisation de certains déchets.

Par exemple, les empaquetages créent d'énormes problèmes de déchets qui coûtent aussi cher que le prix original du produit. Les gouvernements devraient tâcher de créer des normes d'emballage qui réduiraient les coûts d'élimination, encourager les entreprises à recourir à du matériel réutilisable et promouvoir la création des matériaux réutilisables.

Enfin, le CSC estime que les autorités fédérales, provinciales et municipales devraient clarifier leurs responsabilités respectives dans le domaine de l'élimination des déchets urbains.

à elles-mêmes une protection contre tout recours possible, et deviendraient donc des alliées des consommateurs.

GARANTIE ET PUBLICITE

Pour ce qui est du respect de la garantie d'un produit, M. Laurin a souligné que le Québec est l'avant-garde de tout ce qui se produit actuellement dans ce domaine.

A son avis, le consommateur québécois sera le client le plus protégé qui soit en rapport avec la garantie d'un produit.

Il a fait remarquer qu'en vertu de la loi no 45, le commerçant est obligé de respecter tout ce qui est dit du produit, que ce soit dans le contrat, dans un catalogue, dans une circulaire ou dans tout autre moyen de publicité (journaux, radio, télévision, etc.) même si ce n'est pas spécifiquement indiqué dans le contrat ou même si le contrat affirmait le contraire.

Bien plus, le client pourra obliger le commerçant à respecter des garanties données verbalement, s'il peut produire des témoins de ces propos.

Autrement dit, à compter de maintenant, tous les éléments de la publicité d'un produit font automatiquement partie d'un contrat, même si l'on n'est pas spécifiquement reproduits en entier dans le contrat.

M. Laurin a tenu à préciser que, dans le cas d'une plainte d'un consommateur à propos du non-respect du contrat ou de l'appréciation faite autour d'un produit, le fardeau de la preuve sera du côté du commerçant, non pas du côté du consommateur.

Il conseille donc vivement à tous les agents de publicité de porter une attention soutenue à tout ce qu'ils diffusent dorénavant. A cette fin, il suggère aux publicitaires de forcer les commerçants à livrer une information vraie, réelle et irréfutable sur leurs produits.

INQUIETUDE

Les auditeurs de M. Laurin ont laissé poindre leur inquiétude vis-à-vis de certaines dispositions de la loi no 45, notamment en rapport avec les dispositions relatives à la publicité et aux garanties.

Certains ont fait remarquer que ces dispositions de la loi pénalisent les commerçants de plusieurs secteurs, notamment dans le domaine de la vente des automobiles, parce qu'ils ne sont pas responsables de la publicité "nationale" et des garanties données par les fabricants.

Ils se demandent ce qui surviendra, étant donné que la Loi de protection du consommateur ne régit que les contrats intervenus entre le commerçant (au détail) et le consommateur.

M. Laurin a alors émis le souhait que les commerçants refusent de vendre des produits non conformes à la publicité qu'on en a faite, ou dont les garanties ne sont pas respectées.

On lui a rétorqué que certains concessionnaires, notamment les vendeurs d'automobiles, n'ont pas nécessairement le choix de refuser de vendre des produits non conformes à la publicité, d'autant plus qu'on leur livre les produits avant de lancer la publicité sur ce produit.

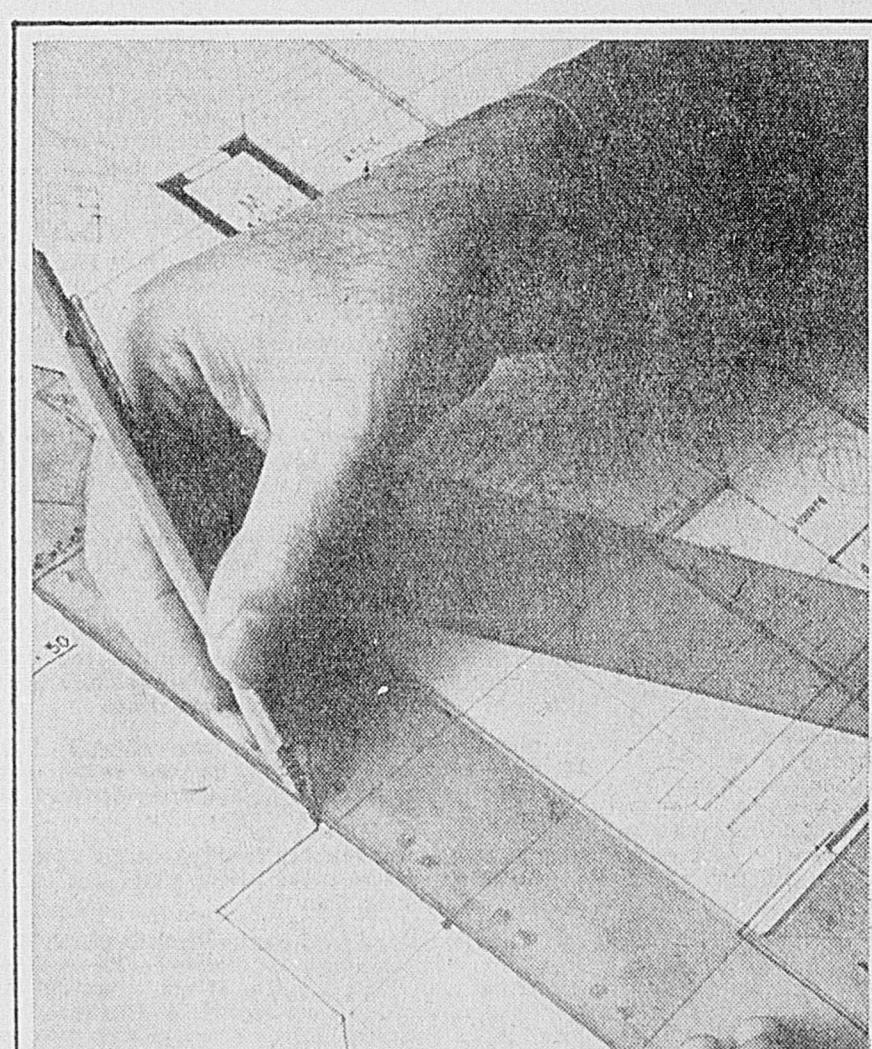
Le directeur de l'Office de protection du consommateur n'en demeure pas moins optimiste, et il est convaincu que toutes les pressions exercées auprès des fabricants (pour que leurs produits soient conformes à la publicité et qu'on en respecte les garanties) porteront leurs fruits.

QUALITE

M. André Harvey, député libéral du comté de Chauveau et ministre d'État aux Institutions financières, compagnies et coopératives, est lui aussi convaincu que la loi no 45 est la législation qui va apporter le plus de protection au consommateur québécois, tout en assainissant le commerce.

Le député, qui a répondu à certaines questions des membres du Club Vente-Publicité, a affirmé que cette loi ne prenait pas partie en faveur du consommateur au détriment des commerçants, disant qu'elle serait plutôt à l'avantage des commerçants honnêtes. Il a expliqué que ces commerçants devront exiger des produits d'une plus grande qualité de la part des fabricants, parce que le consommateur exigera des produits garantis et conformes à la publicité; il est convaincu que le consommateur fera la distinction entre le commerçant honnête et celui qui ne donne pas satisfaction.

En somme, M. Harvey affirme que le consommateur, en faisant valoir ses droits reconnus dans la loi no 45, forcera le commerçant malhonnête à disparaître au profit de celui qui donne satisfaction à la clientèle. "Même il y aura de consommateurs qui se feront prendre par des commerçants peu scrupuleux, plus il y aura d'argent en circulation au profit des commerçants honnêtes", a-t-il déclaré.



Sur
mesures...

**LACROIX
BLEUE
DU QUÉBEC**

Grâce à sa filiale, La Compagnie Mutuelle d'Assurance-Vie du Québec, la Croix Bleue offre de l'assurance-vie, des indemnités d'incapacité à court ou à long terme et de nombreux autres avantages d'assurance collective.



Le gouvernement Bourassa n'attendra pas...

(Suite de la première page)
programme mais son objectif, afin de s'assurer que les objectifs poursuivis sont bien ceux qui répondent aux besoins et si les moyens que l'on a pris pour y arriver sont les bons.

commentaire à ce sujet mais au premier ministre. "C'est une conclusion que vous pouvez tirer", dit-il.

Il a enfin déclaré que le budget 1972-1973 sera encore

axé sur le développement économique. "Le choix n'est pas très considérable", a-t-il fait remarquer en rappelant que l'an dernier le gouvernement avait haussé dans une proportion de 37 pour

cent le volume des investissements publics.

"Cette année, a-t-il précisé, on fera varier les droits sur lesquels on mettra notre argent".

Vous économiserez passablement de temps et d'argent en vous installant chez nous, à proximité de l'aéroport de Dorval et de l'ouest de Montréal. Moins de déplacements, moins de frais!

Endroit idéal où tenir vos réunions et

congrès, le Montréal Aéroport Hilton peut recevoir jusqu'à 500 personnes. Le transport entre l'hôtel et l'aéroport est gratuit. Stationnement gratuit. Réservations: demandez à l'opératrice le ZENITH 58970. Aucun frais. Telex: 01-20203.

Faites affaires près
de l'aéroport et oubliez
vos problèmes
de transport!

**MONTRÉAL
AÉROPORT
HILTON**

Administré par Hilton Canada Ltée. Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN,

Mettez de la COULEUR DANS VOS LOISIRS!

**TELEVISEUR COULEUR
Westinghouse**

25" modèle cabinet.

Prix à
partir de

\$598

Service inclus pour 12
mois, pièces et
main-d'œuvre.

5 ans de ga-
rantie sur la
lampe-évan.

**LIMONADE
ASEPTA**
PRÉFÉRÉE
DES
ENFANTS
Agréable au goût
PURA
PURGATIF EFFICACE

ALMA 133, St-Joseph,
Tél.: 662-6545

HEBERTVILLE Tél.: 343-2131

CORBY VIENT DE SORTIR SON DRY GIN



Une étiquette à couleur bleu ciel qui devient bleu mer...
un petit cordon qui fait chic...
des épaules à la mode...
une saveur un peu plus cool... pour les gens du Québec...

en servant ça,
on ne peut pas
se tromper

Les Distilleries Corby Ltée, Montréal

la météo
MONTREAL (PC)—Voici les prévisions de la météo pour aujourd'hui avec un aperçu pour demain.

Régions de l'Outaouais, de Montréal et des Laurentides.

Le ciel se dégagera cette nuit, ensoleillé avec intervalles nuageux et venteux. Minimum 45 à 50 et maximum de 60 à 65.

Aperçu pour demain: beau. Régions du Saguenay-Lac-St-Jean, de la ville de Québec, des Cantons de l'Est.

Averses cette nuit. Dégagement tôt ce matin et ensoleillé par la suite avec intervalles nuageux. Venteux. Minimum 40 à 45 et maximum de 60 à 65.

Aperçu pour demain: beau. Régions des Sept-Îles, de Rimouski, Baie Comeau et Gaspé.

Nuageux avec averses cette nuit cessant ce matin. Ensoleillé avec intervalles nuageux et venteux. Minimum 35 à 40 et maximum près de 50.

Aperçu pour demain: beau.

**Courrier de la deuxième classe - Enregistrement
No 1206.**

Chicoutimi favorise un regroupement intermédiaire avant de songer à une vaste communauté urbaine

CHICOUTIMI — La majorité des membres du conseil de Chicoutimi ne semblent pas favorables au projet de former immédiatement une seule municipalité de Rivière-du-Moulin à Jonquière.

Rappelons que ce projet a été lancé, la semaine dernière, par le maire de Jonquière, M. Camille Gagné, lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec, à Montréal. Seule le conseiller Roch Bergeron est du même avis que le maire de Jonquière.

Pour sa part, le maire Henri Girard a dit partager entièrement les propos que tenait le conseiller Émile Corneau sur cette ques-

tion. A savoir de former trois nouveaux municipaux avant de créer cette grande agglomération.

"Cela ne veut pas dire que je suis contre un tel projet. Mais j'estime qu'en réalisant, on brûle des étapes qui sont beaucoup plus importantes. A mon avis, il serait préférable de songer à former trois nouveaux municipaux: Jonquière - Kénogami - Arvida; Chicoutimi - Nord et Rivière-du-Moulin; Bagotville et Port-Alfred. Après que cette étape aura été franchie et que les problèmes auront été résolus, on pourra alors voir plus grand", a déclaré le maire, au cours d'une discussion libre sur cette question, dans son bureau, après

la réunion du comité général d'hier après-midi.

Le conseiller Paul Decoste s'est prononcé également en ce sens tandis que son collègue Léo Favre de son côté ne montrait pas d'avantage d'enthousiasme à l'endroit de ce projet du maire de Jonquière.

Quant au conseiller Bergeron, il estime que le ministre Tessier va prochainement déposer une loi rigide sur les regroupements municipaux et qu'une telle municipalité pourrait naître plus tôt qu'on ne le pense. Il a parlé aussi de la force de pression qu'une municipalité de plus de 125 000 âmes pourrait avoir sur le plan provincial.

Port-Alfred rejette le projet d'un service intermunicipal de direction du personnel

par Gilles PARADIS

PONT-ALFRED — Le projet, repris par la municipalité de Chicoutimi, d'un service intermunicipal de direction du personnel, ne rencontre pas l'approbation des conseillers municipaux de Port-Alfred qui ont fait part, hier soir, qu'ils favorisaient un certain regroupement mais non pas une solution qui n'est que de la poudre aux yeux.

À la lecture d'une lettre de la municipalité de Chicoutimi, qui demandait l'opinion de son homologue de Port-Alfred, sur l'engagement d'un directeur du personnel, dont la principale tâche serait de négocier avec les syndicats et de voir à l'application des contrats de travail en vigueur, on en est venu à la conclu-

sion que l'on commençait par la fin.

"Que l'on commence à fusionner les municipalités avant de regrouper des services," a lancé M. Lalancette. Ce dernier s'est prononcé pour la régionalisation. "Si l'on veut régionaliser, a-t-il dit, je suis d'accord. Que l'on commence par fusionner Jonquière, Kénogami - Arvida, ensuite Rivière-du-Moulin, Chicoutimi - Nord et après Bagotville et Port-Alfred. Ensuite on discutera des services".

Le bouillant conseiller municipal a dit qu'il n'était pas d'accord sur le principe des habits de grandeur 32 pour tout le monde. "Des standardisations à outrance, je ne suis pas pour ça".

Mme Lucien Babin, reprenant en ses sens, croit que l'on doit créer des communautés urbaines et s'occuper des services, par la suite.

"Le problème, a conclu M. Eddy Lalancette, c'est que l'on a trop de municipalités et que tout le monde veut conserver son entité."

ECOLE SAINT-EDOUARD

Les conseillers municipaux auront une entrevue avec les administrateurs de la commission scolaire de Port-Alfred, pour prendre certaines précisions avant de décider s'ils feront l'acquisition, au coût de \$1, de l'école Saint-Édouard.

APPUI A CHICOUTIMI

C'est à l'unanimité que les conseillers municipaux de Port-Alfred ont appuyé la candidature de Chicoutimi en vue de l'obtention des Jeux du Québec, en 1972.

"S'il arrive qu'il y a des disciplines où nous pou-

vons apporter notre collaboration, rappelant que le Palais municipal pouvait être utile, à l'occasion.

Fusion: à Jonquière, on veut s'asseoir et parler avec Arvida et Kénogami

par Serge COTE

JONQUIÈRE — Enfin, il n'y a jamais eu de réunion "officielle" entre les trois municipalités soeurs et il serait temps que les conseils municipaux de Jonquière, de Kénogami et d'Arvida s'asseoient autour d'une même table, avec leurs fonctionnaires respectifs, pour bien analyser les implications d'une fusion".

Le conseiller Victorienn Gagnon, de Jonquière, croit qu'il est important que les trois conseils établissent clairement leur position, mais selon une argumentation. "Il faudra s'asseoir et se parler, car jusqu'à preuve du contraire, je ne sais pas si Arvida ou Kénogami sont contre, de façon concrète et selon des arguments réels".

Cette remarque faisait suite à une déclaration du maire Camille Gagné, réitérant sa position sur le besoin de former une seule et grande ville au Haut-Saguenay, en incluant au départ Jonquière, Kénogami, Arvida et

Chicoutimi. Le maire fit valoir les avantages qui découleraient à plusieurs niveaux.

Quant au conseiller Yvon Dubé, il affirma que c'était là prendre les bouchées doubles et qu'il serait préférable, dans un premier temps, d'unifier Jonquière, Kénogami et Arvida, et, dans un autre mouvement, le grand Chicoutimi, et ainsi de suite.

Le conseiller Henri Vaillancourt mit un terme à l'échange disant que tant que l'évaluation municipale ne sera pas uniforme au Québec, il s'avérera très difficile de parler de fusion puisqu'on ne connaît pas la capacité d'absorption financière exacte des municipalités impliquées.

Le maire Camille Gagné conclut ainsi: "Il y a une amorce entre Jonquière, Kénogami et Arvida à propos de la paroisse de Jonquière. C'est peut-être le départ d'un dialogue accru".

Deux conseillers doivent se justifier devant le maire Girard

CHICOUTIMI — Le conseiller Roch Bergeron a affirmé, hier après-midi, que ce n'était pas lui qui avait dit au journaliste du Soleil du Saguenay - Lac-Saint-Jean lors du congrès de l'Union des municipalités du Québec, que le "rhume du maire était plutôt une raison diplomatique" ou toute chose du genre.

Quant au conseiller Paul Decoste, il a affirmé, hier soir, qu'il n'avait rien à redire des propos que lui prêtait le journaliste. Dans l'après-midi, il a dit à M. Girard qu'il avait répondu au journaliste que le maire avait un gros rhume et qu'il devait normalement arriver au congrès que jeudi soir. "J'ai déploré votre absence à ces assises annuelles, d'autant plus que vous en étiez à votre première année du mandat", a dit le représentant du quartier est au maire.

Le conseiller Bergeron a fait cette mise au point, après avoir lu une lettre confidentielle qu'a fait parvenir le maire à tous les conseillers où il exprimait sa surprise devant l'affirmation rapportée voulant que son absence soit incompréhensible.

Ce conseiller déclare, dans un texte écrit à la main: "J'ai rencontré le journaliste, mercredi soir. J'étais seul avec lui lorsqu'il m'a demandé si le maire était présent. Je lui ai répété ce que vous m'avez dit dans votre bureau, lundi dernier, à savoir que vous deviez aller à Québec

pour terminer un travail pour la municipalité. Deuxièmement, que je vous attendais jeudi soir ou vendredi matin, mais, cependant, on venait de m'apprendre à Marcellin Martel que vous ne veniez pas. Je lui ai dit que c'était tout ce que je savais. Le reste, je l'ai appris comme vous par le journal."

Mentionnons que l'article en question ne précisait pas si c'était le conseiller Bergeron qui avait affirmé que le rhume du maire était une raison diplomatique et qu'il voulait démontrer qu'il était plus économique que les autres membres du conseil.

Après ces explications, le maire fulminait moins contre ses deux conseillers.

Car il faut mentionner que M. Girard n'aurait guère apprécié de tels commentaires. Dans la lettre confidentielle aux conseillers, il déclare notamment: "Il est malheureux que l'on profite de certaines occasions pour briser l'unité de l'équipe municipale de Chicoutimi. Le ou les conseillers qui ont commenté sur mon absence à ce congrès des municipalités auraient dû agir autrement."

Le maire écrit qu'il aurait bien aimé participer au congrès, mais du travail important le retenait à Chicoutimi comme la candidature de la municipalité aux Jeux d'été du Québec en 1972, le cas Brassard et Frères et un entretien avec des investisseurs probables.

Les épiciers de St-Félicien reviennent à la charge et revendent la vente de la bière

par Claude COTE

SAINT-FÉLICIEN — Les administrateurs municipaux de Saint-Félicien devront envisager une fois pour toute, une solution à la demande des épiciers de la place touchant la vente de la bière, rôle qui actuellement dépend exclusivement de la municipalité en raison d'un règlement local en ce sens.

Les épiciers de Saint-Félicien, qui sont regroupés en association, revendent en effet une fois de plus à la charge, hier soir, en demandant aux dirigeants municipaux de recon siderer leur demande.

S' étant montrés assez bons princes jusqu'à maintenant, les épiciers ont toutefois laissé entendre dans cette dernière intervention qu'ils n'intendaient pas lâcher et laisser plus longtemps la municipalité jouer un rôle qui leur revient, dans la vente de la bière.

Aussi, les épiciers ont rappelé à la mémoire des administrateurs municipaux la situation qui se vivait il y a quelques années à Chicoutimi-Nord lorsqu'un juge-

ment de la Cour a donné raison aux épiciers de cette ville, forgant ainsi la municipalité à se défaire de ce droit de la vente de la bière. "Nous voulons éviter que le problème se régle de la même façon à Saint-Félicien de sorte que nous vous invitons prestement à étudier rapidement la situation afin de faire en sorte que la vente de la bière soit cédée aux épiciers de la place", ont-ils commenté. Les membres du conseil municipal ont donc convenu de se pencher sérieusement sur la

question, dès la semaine prochaine, afin de chercher notamment un palliatif aux revenus que la municipalité s'assure depuis quelques années par la vente de la bière.

BOULEVARD PERIPHERIQUE

Le conseiller Laval Boily croit qu'il serait urgent pour la municipalité de Saint-Félicien d'ouvrir la circulation périphérique, dont la construction inachevée avait été entreprise il y a déjà quelques années.

Selon le même conseiller, le boulevard permettrait d'atténuer la circulation lourde qui congestionne souvent la rue principale, tout particulièrement aux heures de pointe, sans oublier le manque d'espace que cette situation provoque au niveau du stationnement.

Le tracé du boulevard périphérique passera entièrement en dehors de la ville en prenant naissance aux deux extrémités ouest et est de la ville.



LES POLICIERS A L'ECOLE — L'institut de police du Québec a entrepris, hier, sa première expérience pour le recyclage des policiers. C'est à la région du Saguenay-Lac-

Saint-Jean que revient le lancement de ces cours, grâce aux efforts déployés par le directeur Gérard Giroux, au cours des dernières années.

Premier test pour les cours de recyclage des policiers

par Guy BERGERON

CHICOUTIMI — Si les cours de recyclage des policiers au Saguenay - Lac - Saint - Jean remportent un aussi grand succès que l'expérience TEVEC, ils seront donnés par la suite dans tout le Québec."

C'est ce qu'a affirmé, hier après-midi, M. Louis - André Lévesque, directeur pédagogique de l'institut de police du Québec au moment où il présida l'inauguration des cours de recyclage dispensés aux policiers de la région Saguenay - Lac - Saint - Jean avait été choisie pour l'expérimentation pilote. Ces cours se termineront le 10 décembre prochain.

Actuellement, cinq instructeurs sont chargés des cours qui sont dispensés à Chicoutimi et à

peine considérera en la formation d'instructeurs pour nos corps policiers respectifs", a lancé M. Giroux, lors de la réception offerte à l'hôtel de ville de Chicoutimi.

En ce moment les deux classes pour les cours de policiers groupent une cinquantaine d'élèves. Toutefois, dans les autres cours, qui débuteront lors des prochaines semaines, les classes seront plus nombreuses.

Pour l'institut de police du Québec, les cours de recyclage, les premiers à se donner, au Québec, sont d'une importance capitale. Ils conditionneront l'institut de police à continuer dans la même voie dépendant du succès remporté.

Retour en masse des membres du conseil municipal d'Alma devant l'électoral exception faite du conseiller Martel

par Marcel COLLARD

la troisième industrie de la ville.

ALMA — Inspiré du thème se son élection, de 1968, "une administration efficace", le maire Maurice Paradis, d'Alma, a déposé un rapport "pas tout à fait politique", et pourtant sur les 3 dernières années. Il commenta les aspects de la restructuration du fonctionnement, la planification des investissements, le programme de rénovation urbaine et le leadership exercé dans le secteur du Lac - Saint - Jean.

LE COMMERCE

Le maire a révélé que les ventes au détail atteindraient \$45 000 000 en 1971, comparativement à \$40 000 000 en 1969, ce qui situe la ville au-dessus d'une proportion de 34 pour cent. On évalue à 2 350 le nombre de personnes qui vivent du commerce, obtenant en salaires la somme de \$10 120 552.

Il attribua cette situation à diverses causes, notamment au Cercle des affaires qui a regroupé les associations de marchands. M. Paradis énuméra quelques autres réalisations se situant à l'intérieur de son règne de trois ans.

NOMBREUSES DONNEES

Par exemple, il cite dans le domaine de la construction des chiffres fort intéressants. La valeur des permis de constructions et de réparations de maisons, d'établissements commerciaux et d'institutions d'enseignement, s'élève à \$5,112,495, en 1969, à \$3,938,215 en 1970, à \$11,430,895 en 1971, et pouvant atteindre \$15,000,000 à la fin de décembre.

Dans les autres données statistiques, qui accompagnent le rapport de M. Paradis, on retrouve un tableau comparatif de l'évaluation (de 1968 à 1971), en

fonction des revenus, des dépenses à capital et de la taxe foncière qui fut de \$0,88 durant les années 1968, 1969 et 1970 et qui fut haussé "symboliquement" à \$0,90, en 1971. On compare les dépenses d'immobilisation, on y résume les points marquants de chacune des trois années et l'on retrouve la liste des règlements de façon chronologique et aussi par quartiers.

LES CONSEILLERS

Le conseiller Gabriel Fortin, qui fut le premier à signer son bulletin de présentation, au bureau du greffier, a déclaré que le rapport reflétait vraiment ce que furent les trois dernières années.

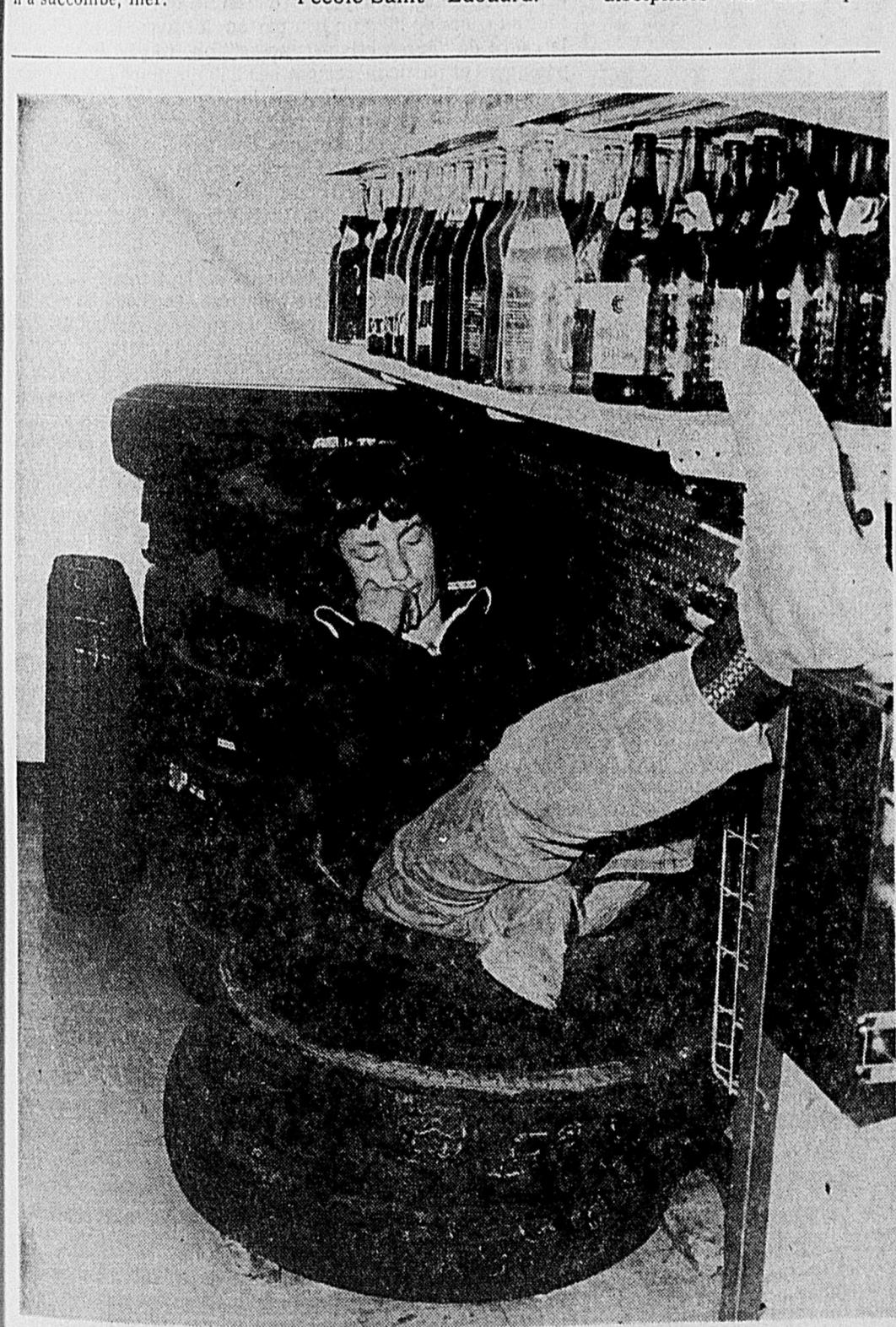
On n'a pas tellement le loisir de discuter du rapport puisque le maire passa aux affaires nouvelles, immédiatement après en avoir donné lecture.

Le conseiller René Coudé a déclaré qu'il avait songé à se retirer, après avoir œuvré durant 15 ans, mais qu'il s'était ravisé à la suite de nombreuses pressions. "Je prendrai le repos du guerrier quand nous aurons terminé ce qui a été entrepris", a ajouté M. Coudé.

Les conseillers Gérard Turcotte, Yvon Mineault, Maurice Fortin (il a déposé son bulletin dans l'après-midi), Léopold Beaulieu et Jean-Laurent Duchesne, ont affirmé qu'ils se rangeaient sur les rangs.

MM. Roger Ouellet et Jean-Paul Déry se sont dits disponibles, mais M. Paul Martel s'est contenté de dire que les journalistes avaient spéculé sur sa décision et qu'il voulait laisser durer le plaisir.

La ronde électorale avait été déclarée après que le maire eût déclaré qu'il présenterait son bulletin au début de la semaine prochaine, au plus tard, le temps de recueillir les dix signatures nécessaires.



ON ROUPILLE — Un flot d'essence coule telle une rivière dans les réservoirs, au son de la musique mélodieuse de la caisse enregistreuse et lui, le roi des pompistes, se laisse bercer tendrement sur les ailes du rêve, assis confortablement sur son trône. C'est le rêve du pompiste qui, la nuit, doit attendre les automobilistes !

Faible départ d'Action Canada

Le premier congrès d'Action Canada n'est certainement pas à la hauteur des espoirs mis par son fondateur, M. Hellyer, dans les vertus d'un tel mouvement appelé à se convertir bientôt en parti politique. La réunion d'Action Canada à Toronto vient en quelque sorte de donner lieu à l'échec du passage du mouvement à parti parmi les partisans d'Action Canada. Mais, en ce domaine, rien n'est définitif. Pour qu'Action Canada réussisse, il ne faudrait pas seulement une défection notable à l'endroit du Parti libéral au pouvoir, il faudrait aussi que cette défection touche en même temps les partis d'opposition existants ou que ceux-ci se fassent hara-kiri en faveur du nouveau parti à naître. Rien de tel n'est perceptible à l'heure actuelle. Est perceptible, en revanche, l'insuccès d'Action Canada à miner de l'intérieur par sa puissance d'attraction les autres partis politiques.

Sur le plan idéologique, ce qui est ressorti de la réunion de Toronto, c'est la tendance passablement conservatrice des délégués attirés par le mouvement. Cette tendance idéologique semble d'ailleurs correspondre aux intentions tactiques du mouvement. Sur plusieurs points, Action Canada se situe entre les conservateurs et les crédidistes. Dès lors, il est normal qu'il cherche à se recruter là une clientèle. Mais pour en arriver à cet objectif, il faudrait qu'un vide se fasse sentir chez ces deux partis, de telle sorte qu'Action Canada se présente comme naturellement apte à édifier un nouveau conservatisme canadien, plus à droite que l'actuel de façon à réunir crédidistes et conservateurs.

Rien de cela n'existe. Hellyer, qui agissait de façon isolée, en tant que ministre et ensuite simple député du gouvernement Trudeau avant sa démission, paraît condamné à demeurer encore seul comme catalyseur de l'opposition, celle-ci agissant en dehors de lui. S'il prend sa revanche contre un gouvernement avec lequel il n'est plus d'accord, ce ne sera donc pas tout de suite et

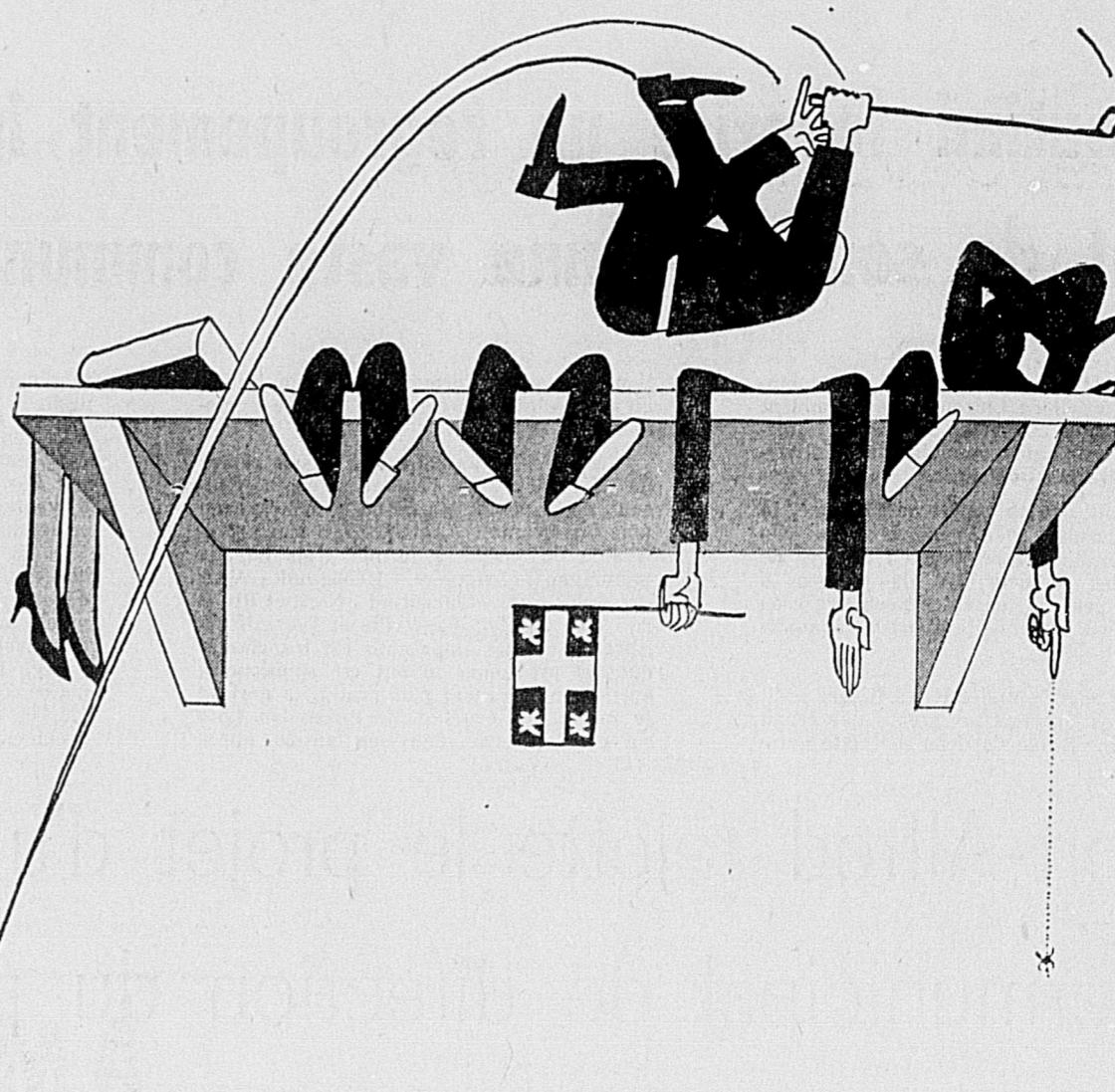
de cette manière. On sait maintenant que pour Hellyer, le groupe Trudeau est trop "théoricien" et trop à "gauche" à son goût. Pour le malheur, politique, de l'ancien ministre de la Défense, il y a un autre parti pour ceux qui veulent être plus à "gauche" et deux autres pour ceux qui veulent être plus à "droite". Or, à gauche, Hellyer est une valeur mort-née et, à droite, son attrait n'est pas suffisamment fort pour provoquer l'union ou la désertion souhaitée.

Défait lors de la course au leadership libéral par un nouveau venu relativement jeune, Trudeau, au surplus libéral de fraîche date, Hellyer a eu du mal à collaborer avec le vainqueur et ceux qui l'appuyaient au sein du cabinet. D'autant plus que Hellyer est fortement ancré dans ses idées et qu'il s'opposait à un leader fort catégorique, lui aussi.

Avec M. Hellyer à sa tête, le Parti libéral, on le constate aujourd'hui par l'orientation d'Action Canada, se serait dirigé vers une sorte de crédidisme à caractère plus ou moins réactionnaire, selon la liberté de mouvement que le cabinet aurait laissé au leader. Et dire qu'à l'époque de la course au leadership libéral, le directeur du Devoir, Claude Ryan, ne sachant plus vers quel saint se vouer dans son opposition émotive à Trudeau choisit (après la "défection" de M. Sharp) en désespoir de cause le candidat Hellyer, Trudeau étant jugé trop "conservateur".

L'ancien ministre Hellyer, il l'a prouvé à la Défense, possède des qualités d'énergie, de sérieux, de détermination. Sa démission, puis son militantisme anti-libéral n'ont pas cependant provoqué l'impact qu'il escomptait. L'opposition nationale au parti au pouvoir paraît devoir se manifester à l'intérieur des partis déjà existants. M. Hellyer n'a pas encore réussi à les convertir à son amalgame crédid - conservateur.

Gilles BOYER



ENCORE UN HAUT-FONCTIONNAIRE SUR LA TABLETTE

l'actualité commentée du saguenay-lac-st-jean

L'avenir des croisières sur le Saguenay

Le président Paul-Arthur Fortin, du Conseil régional de développement, a pu paraître très ambitieux lorsqu'il a déclaré, devant le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain, que la région anticipait réaliser un chiffre d'affaires de \$100,000,000 annuellement avec l'industrie du tourisme, dans une quinzaine d'années. Présentement, la contribution de cette activité à l'économie régionale se chiffre par quelque \$7,000,000.

Le mouvement est, quoi qu'il en soit, définitivement lancé. Après le sombre diagnostic de Sotar — une firme montréalaise qui, au terme d'une étude faite à la demande du CRD, conclut que le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'avait pas de vocation touristique — les éléments du milieu ont intensifié leurs efforts pour démontrer le contraire. Ils sont en bonne voie de réussir.

Le gouvernement provincial manifeste sa foi dans l'avenir touristique du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les grandes compagnies de navigation ont repris la relève de la Canada Steamship Line et les compagnies d'autobus laissent entrevoir leur désir de déverser des flots de visiteurs dans notre région, durant la période estivale.

Au cours de la semaine dernière, nous avons pu constater l'intérêt de plus en plus marqué des spécialistes de l'industrie touristique pour notre région. La Greek Line, qui possède deux superbes paquebots de croisière, l'Olympia et la Queen Anna Maria, imite les propriétaires du Pushkin et du Bremen en insérant le fjord du Saguenay à leurs itinéraires.

L'Olympia a mouillé dans les eaux de La Baie, samedi dernier; l'an prochain, son frère ainé, la Queen Anna Maria, amènera chez nous plus de 800 touristes américains.

Le vice-président de la Greek Line a particulièrement été impressionné par la réception que les autorités régionales, avec l'actif maire Hervé Tremblay, de Bagotville, en tête, et les dynamiques délégués du Carnaval-Souvenir réservent aux participants des croisières sur le Saguenay.

Les salutations de bienvenue sont brèves, mais elles ont le mérite d'être authentiques. On a hissé la tarte aux bleuets de 250 livres sur le navire grec au grand étonnement de l'équipage. Chaque passager a pu en déguster une pointe. Notre seule déception fut d'apprendre que ces tartes géantes, préparées par les cuisinières du Manoir du Saguenay et cuites dans les fours de la Huche Sans Pareille, contenaient de la confiture aux bleuets faite... aux États-Unis, mais, heureusement, avec le fruit cueilli au Lac-Saint-Jean. N'allons surtout pas répéter aux touristes américains que nous avons besoin de leurs grandes confitures pour leur offrir ainsi à mets authentiquement régional.

Le caribou, que les dames du Carnaval-Souvenir servent avec beaucoup de courtoisie, est bel et bien mélangé chez nous et les touristes en apprécient le parfum.

Le clou de la petite réception de samedi fut le spectacle des Farandolles. Ces jeunes danseurs, qui se sont produits tout au cours de l'été un peu partout à travers la région, dans le cadre de "Perspective-Jeunesse", ont touché le cœur des passagers et particulièrement des 350 membres de l'équipage, y compris le vice-président de la Greek Line en incluant à leur répertoire une danse grecque. Ils ont été chaleureusement applaudis. Les visiteurs ont aussi admiré avec tout autant de sincérité les pièces d'artisanat présentées par des dames de la région et les sculptures impressionnantes que l'artiste Victor Dallaire, de Port-Alfred, a lui-même établies dans le hall principal de l'Olympia.

Pendant 75 ans, les bateaux de la Canada Steamship Line ont fait la navette entre Montréal - Québec - Bagotville - Chicoutimi, sans que personne ne songe à symboliser ainsi l'hospitalité des gens du Saguenay-Lac - Saint-Jean. Mais depuis que le Pushkin a accepté une première invitation de s'enfoncer dans notre fjord, la région, par le truchement du Comité des croisières et du Carnaval - Souvenir, a accueilli les visiteurs avec beaucoup de chaleur. L'Olympia n'est venu qu'en éclairage, la semaine dernière. On sait que le programme à chaque escale à Bagotville comprend une brève randonnée en autobus jusqu'au Manoir du Saguenay où les touristes savourent les mets de chez nous: la soupe aux gourmandises, la tourtière et la tarte aux bleuets, tout en admirant un panorama majestueux.

La multiplication des croisières (12 l'an prochain) et le succès qu'elles obtiennent sont attribuables à un travail considérable exécuté par une poignée de bénévoles. Il a fallu d'abord convaincre les compagnies de navigation, résoudre des problèmes épiniers auprès du gouvernement fédéral, sensibiliser les passagers de ces superbes paquebots aux attractions de la région pour qu'ils consentent à descendre et à défrayer la réception au Manoir, et obtenir enfin la participation des gens du Carnaval - Souvenir.

Le Comité des croisières ne pourra plus bien longtemps porter tout le fardeau. L'organisation est artisanale. Elle doit prendre un caractère professionnel et permanent. Le ministère du Tourisme lui a versé une subvention de \$1,000 cette année. C'est un témoignage de confiance, sans doute, mais bien insuffisant. Le maire Tremblay a révélé que le comité se reformera bientôt au niveau régional. Nous espérons que tous les mouvements et personnages vraiment désireux de stimuler l'industrie touristique, y compris les énergiques voisins de Port-Alfred, répondront spontanément à son invitation.

L'industrie touristique, c'est l'affaire de tous. Il ne faut surtout pas présenter encore une fois le visage de la division, comme on en a donné l'illustration lors de la visite du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Convainquez-nous que le succès de chaque initiative touristique est bénéfique pour toute la région.

Nous avons encore énormément de travail à accomplir pour que l'industrie touristique régionale soit vraiment rentable. L'avenir est toutefois prometteur car on paraît maintenant bien convaincu, à tous les niveaux, de la vocation touristique du Saguenay-Lac - Saint-Jean.

Bertrand TREMBLAY

l'opinion du lecteur

Jeanne d'Arc et la confession

Dans LE SOLEIL du 15 septembre, on pouvait lire un article intéressant sur la confession, Jeanne d'Arc et Xaintrailles, un des compagnons d'armes de la Pucelle. L'article soulignait la ferveur de Jeanne pour les pratiques religieuses et notamment son empressement à s'approcher souvent du tribunal de la Pénitence. Sans doute était-ce là un fait qu'il convenait de signaler et un exemple qu'il n'est certes pas défendu de suivre, même de nos jours.

De l'histoire de la malheureuse Jeanne, il se dégage cependant des conclusions et des leçons d'un autre ordre non moins appropriées à notre temps, mais dont, sauf erreur, on n'entend jamais beaucoup parler. Voici.

Disons d'abord que l'empressement de Jeanne d'Arc à recevoir le sacrement de Pénitence n'est pas un argument en faveur de la confession auriculaire obligatoire sous peine de damnation éternelle et pour catholiques seulement. Cela prouve tout simplement que la Pucelle était une bonne et simple fille ayant la foi du charbonnier, qu'elle avait à un haut degré le souci du salut de son âme et qu'elle voyait dans la séance de confessionnal le seul et unique moyen de reconquérir l'état de grâce après la faute et ainsi d'aller au Ciel un jour. Ces sentiments ne sont ni étonnantes ni exceptionnelles. Ils sont évidents; voilà tout.

Les cas de réception fréquentes de la Pénitence ne devaient pas être si rares que ça dans la chrétienté au temps de Jeanne. Surtout qu'à cette époque, l'autorité religieuse commandait moins timidement qu'aujourd'hui et que, pour les catholiques, la liberté de conscience était impensable dans l'Eglise et inacceptable hors de l'Eglise. Seulement chez nous, à l'heure actuelle, malgré l'évidente défaillance des confessionnaux, on compte encore par milliers les cas de confession fréquentes. Cela n'est cependant pas une preuve que rien ne doive plus

changer d'ici la fin des siècles dans le domaine de la rémission des pechés.

Depuis les récentes causeries de l'historien Henri Guillemin à la TV, on sait mieux à quoi s'en tenir sur le rôle peu reluisant qu'ont joué certains personnage dans cette affaire; à commencer par l'évêque de Beauvais, le triste Pierre Cauchon, qui présidait le tribunal et sans oublier les théologiens de l'Université de Paris, dont la plupart étaient aussi des ecclésiastiques

et dont les menées auprès du tribunal du sire Cauchon les classent définitivement dans l'histoire comme les "yes men" d'une Inquisition plus imbue de superstition et d'involnérabilité que d'indulgence et de la largeur d'esprit et qu'il est bien difficile de dissoir totalement de l'Eglise de ce temps-là.

Aujourd'hui, avec ce que l'on connaît du procès injuste et de la condamnation injuste de la Pucelle en 1431, des étranges circonstances de sa réhabilitation tardive quelque vingt-cinq années plus tard, de sa béatification et de sa canonisation au début de notre siècle, le cas Jeanne d'Arc reste pour plusieurs comme la preuve manifeste que Dieu, du haut de son Ciel, s'il permet les égarements des hommes ici-bas, ne ratifie heureusement pas toujours leurs jugements et leurs rigueurs, furent-ils des ecclésiastiques et des théologiens ces hommes et furent-elles au nom de la foi ces rigueurs.

A la lumière du cas de Jeanne et de certains autres semblables dans l'histoire, on peut se demander également jusqu'à quel point Dieu a rejeté, lui aussi, ceux que l'Eglise rejettait elle-même en bloc quand elle déclarait, par la voix de ses Pères, que hors de son sein il n'avait pas de salut, que cela s'entendait au sens littéral, c'est-à-dire au sens absolu et exclusif, et qu'au surplus toute sa discipline pénitentielle avait été concue dans cet esprit.

Peut-être devrait-on prendre garde que Dieu, dans son immense désir de sauver tous les hommes, ne finisse par être fatigué de se voir si souvent obligé, pour satisfaire ce désir, de passer par-dessus les exigences que l'Eglise de son Fils a imposées, les jugements qu'elle a rendus directement ou indirectement et les sanctions qu'elle a décrétées dans une veine incroyable d'absolutisme et d'exclusivisme qui a duré des siècles.

Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean met gratuitement à la disposition de ses lecteurs cette rubrique d'expression d'opinion. Le journal se réserve toutefois le droit du choix des lettres à publier, une sélection basée sur l'intérêt général pour les lecteurs. Ces opinions émises par nos correspondants se doivent d'être résumées dans toute la mesure des possibilités et comporter un caractère général.

Nous nous devons également de publier toutes les lettres sous la signature et l'adresse véritables des auteurs.
Arthur Piché
1640 St-Cyrille ouest
Québec 6, P.Q.

Gel des salaires pour les cadres de Price

KENOGAMI — La compagnie Price a confirmé, hier, que tous ses employés de cadres au Canada ont accepté de maintenir leurs salaires au niveau actuel au cours des prochains mois, afin de ne pas accabler davantage l'entreprise qui est gravement indisposée sur le plan économique.

M. Raymond Cormier, directeur du service régional des relations publiques de Price, a cependant précisé, lors d'une entrevue, que ce gel volontaire de salaires ne sera pas proposé aux employés syndiqués, la compagnie ayant l'in-

tention de se soumettre au contenu intégral des contrats de travail. Sauf si les syndiqués prennent l'initiative d'intervenir à leur tour.

De n'encaisser que plus tard des augmentations de salaires prévues, de façon à dépannage de l'employeur, n'est pas une innovation pour les cadres de Price. Mais il faut remonter au début des années 1950, autre période critique dans l'histoire de l'industrie canadienne des pâtes et papiers, pour retrouver la mise en vigueur d'une telle formule. Des employés se souviennent qu'à cette époque, la paralysie des augmentations se prolongeait environ un an.

Quant aux ouvriers, ils ne furent pas appelés à participer à cette action en faveur de l'employeur. Les derniers chiffres publiés par Price indiquent que le plus grand nombre d'employés, 1,700, se trouvent à l'usine de Kénogami, laquelle verse en salaires et en avantages sociaux près de \$16,000,000 par année. Voici, d'ailleurs, plus de détails sur les installations de Price, au Canada, à l'heure présente:

Usine	Production	Employés	Salaire et bénéf.	Achat de matériel
Kénogami	373,000 tonnes (1)	1,696	\$15,855,400	\$ 2,513,100 (2)
Alma	295,200 tonnes (3)	821	7,886,900	1,116,800
Shipshaw	26,755,580 p.m.p. (4)	144	1,078,500	481,500
Centrales	221,300 h.p. (5)	61	703,800	185,600
Exploitation forestière	553,180 cunitis (6)	1,504	11,458,300	13,852,550
Chandler	189,010 tonnes (3)	540	5,400,700	860,000
Chandler (forêt)		450	2,941,700	131,700
Lachute (usine)		281	1,713,000	167,000
Lachute (service des ventes)		283	2,131,000	481,000
Série Price	24,000,000 p.m.p. (4)	167	1,225,000	240,000
Série (forêt)	9,100,000 p.m.p. (4)	73	629,000	128,000
Terre-Neuve	320,000 tonnes (3)	1,225	13,494,000	3,951,000
T.N. (forêt)	377,000 cunitis (6)	825	6,188,000	3,925,000
Mines, T.-N.	109,000 tonnes (7)	699		
TOTAL :		8,769	\$69,506,300	\$28,033,250

Il faut noter que tous ces chiffres sont valides pour l'année 1970. Le tableau ne comprend pas le nombre d'employés de Price à Québec et à Montréal de même que ceux qui travaillent pour le service général des ventes.

(1): Il s'agit de papier journal, de carton, de papier, carton et pâte craft, et de papiers spéciaux;

(2): Achats de la compagnie dans la région où se trouve l'usine pour assurer son fonctionnement;

(3): Papier journal unique;

(4): p.m.p. signifie "pieds mesurés de planche";

(5): Toutes les centrales hy-

droélectriques de Price se trouvent dans la région du Saguenay - Lac-Saint-Jean. Il y en a huit établies sur les rivières Shipshaw (5), Aux-Sables (2) et Chicoutimi (1); Chute-aux-Galets, Adam Cunningham, Jim Gray, Murdoch - Willson, Lac Onatchiway, Kénogami, Jonquière et Chicoutimi;

(6): Le "cunit" représente un peu plus d'une corde;

(7): Ici, il s'agit de concentré de minerai.

POUR 1972 :

RIEN DE PRECIS

Selon M. Raymond Cormier, Price demeure quand même optimiste face à la situation des mois à venir, mais la compa-

gnie ignore ce qui se passera exactement en 1972. Généralement, les ventes de papier journal sont à la hausse durant l'automne, mais le marché est demeuré anémique cette saison.

Price déclare, par ailleurs, donner de l'emploi à 6,035 employés permanents présentement, ce qui exclut les travailleurs forestiers considérés comme saisonniers, parce qu'ils demeurent au poste environ 10 mois par année.

Sur le nombre d'employés à plein temps, on dénombre approximativement 700 employés de cadres, dont 400 au Saguenay - Lac-Saint-Jean. Ceux-ci touchent habituellement une augmentation par année, ajustement qui aurait été de l'ordre de 6 p.c., d'après les renseignements recueillis par Le Soleil.

Le français envahit le monde de l'information technique à l'UQAC

par Alain BOUCHARD

CHICOUTIMI — Informatech vient d'envrir, pour la première fois, l'Université du Québec à Chicoutimi.

C'est quoi Informatech: "Un centre de diffusion de documentation française... qui mène une action d'information sur les techniques, les matériaux et les procédés industriels français, en puisant à diverses sources des renseignements techniques et scientifiques..."

Cette phrase pourrait en être une définition, bien qu'incomplète.

Lors de l'inauguration, hier, de l'exposition qu'elle présente sur "Le français, langue de communication technique et scientifique", à l'UQAC, son président, M. Gaston Cholette, qui est sous-ministre adjoint aux Affaires culturelles, a dit qu'Informatech "veut devenir la maison de l'amitié franco-québécoise dans le domaine technique et scientifique".

Le rôle d'Informatech, dans l'immediat, "mettre à la disposition des cadres et techniciens québécois une documentation spécialisée en français", a-t-on dit encore, hier.

On commence à s'y retrouver! Continuons.

Créé le 20 avril 1966, Informatech France - Québec poursuit une action qui s'inscrit dans le cadre de la coopération technique franco-québécoise.

Informatech: Information technique, information technologique. Eureka! Bravo!

Le Québec assure une partie du financement d'Informatech, contrairement à la situation qui prévaut dans les autres centres de diffusion de documentation scientifique et technique française établis dans le monde. Cette participation financière lui permet de nommer quatre des huit membres du conseil d'administration et de participer à l'élaboration des politiques de l'organisme.

1,007 DOCUMENTS

Depuis hier, et jusqu'à jeudi, il se passe ceci à l'UQAC: 800 ouvrages et 200 revues sont ex-

Roberval réclame un inspecteur en plomberie

ROBERVAL — Le ministère provincial du Travail sera invité par les dirigeants municipaux de Roberval à établir dans cette ville un bureau permanent d'inspecteurs en plomberie.

La question a été soulevée, à la séance du conseil d'hier soir, par le conseiller Philippe-Auguste Morin, lequel a déploré le fait que le comité de Roberval était desservi en ce domaine par des inspecteurs du bureau de Chicoutimi.

Selon lui, cette situation est inacceptable, parce qu'elle occasionne des retards souvent

Chicoutimi: il y a les chiffres arabes, romains et... politiques

CHICOUTIMI — Au Québec, on connaît deux sortes de chiffres: romains et arabes, mais pour le maire Henri Girard, de Chicoutimi, il en existe une troisième: les chiffres politiques.

Et il a accusé, hier soir, lors de l'assemblée publique, le conseiller Léo Favre, représentant du quartier ouest, de les utiliser un peu trop fréquemment.

Le climat entre ces deux administrateurs se détériore de semaine en semaine et, hier soir, une prise de bec a eu lieu au sujet des équipements en loisirs et d'un règlement aménageant celui de zonage que M. Favre a échoué dans sa tentative de faire adopter par le conseil, hier soir, du maire et des trois conseillers.

M. Favre, en déposant un avis de présentation d'un règlement pour la construction d'un court de tennis dans le quartier ouest, a affirmé que son secteur était défavorisé au niveau des équipements de loisirs, tandis que les quartiers centre et est obtenaient tout ce qu'ils désiraient.

Il a fait part qu'il réclamait ce court de tennis depuis 1961 et que le conseil trouve toujours des prétextes pour le retarder. Il a indiqué aussi qu'il avait, il y a un mois et demi, déposé un premier avis de motion mais, pour des raisons qu'il ignore, le règlement n'a jamais été déposé.

Après avoir cité plusieurs travaux présentement en cours dans le quartier ouest, le maire Girard a répondu énergiquement que si un quartier a été favorisé en 1971 au niveau des capitalisations, c'est bien celui de l'est. S'adressant aux quelques contribuables de ce quartier, présents à l'assemblée publique, il les a invités à ne pas se laisser borner. "Prochainement, nous allons faire le point sur les investissements depuis novembre 1970 et la population sera en mesure de voir les efforts que le conseil réalise afin d'en arriver à un partage équi-

table dans les capitalisations pour les trois quartiers. Ce ne seront pas des chiffres politiques que nous donnerons, mais bien des chiffres exacts", a-t-il affirmé.

Et pour 1972, le maire a parlé d'investissements allant de \$6,000,000 à \$7,000,000 pour ce quartier: la rénovation urbaine, les HLM et autres projets.

Mais pour le conseiller Favre, le maire déplaçait le problème.

Ce dernier discutait de travaux municipaux en général, tandis que lui parlait d'investissements

en équipements de loisirs.

Le maire a alors répliqué en mentionnant le projet des Jeux d'été 1972 où il a indiqué que le partage des dépenses pour les aménagements en loisirs était équitable pour les trois quartiers. Ce à quoi le conseiller Favre a trouvé à redire.

D'autre part, M. Girard a déclaré que si un quartier était défavorisé, c'était bien celui du secteur est. Propos qu'a entériné le représentant de ce quartier, M. Paul Decoste.

Mais la discussion, qui sem-

blait vouloir s'éterniser, a été freinée par le maire qui a même forcé le conseiller Favre au silence.

Pour ce qui est du règlement d'amendement au zonage, le règlement n'a pas été adopté parce que le conseil a voulu respecter un rapport de l'inspecteur en bâtiments qui s'est prononcé contre le projet de construction d'un garage pour diverses raisons. Encore là, le conseiller Favre a vu une certaine discrimination pour son quartier où le projet devait se réaliser.

PARENTS! LA LAITERIE Laval PENSE À LA SÉCURITÉ DE VOS ENFANTS

Le policier vient à mon école pour m'enseigner les lois de la circulation et les principes de sécurité.

Encouragez-les à colorier toutes les illustrations du cahier: "Mon ami, le policier". Surtout! Dites leur de colorier la dernière page de ce cahier distribué par les policiers et de l'envoyer à la Laiterie Laval. En plus de recevoir un ensemble de sécurité, ils pourront se mériter soit une montre-bracelet ou une paire de "Walkie-Talkie", au choix.

De plus, il manque à l'avant la page sans incident. Mais il me rend service de beaucoup d'autres façons encore...

Le meilleur endroit

gagnon
FRERES

CHICOUTIMI

SPECIAL PEINTURE EMAIL SATINE

Peinture de qualité, choix de teintes pastel.

REG. LE GALLON \$15.85 SPE. LE GALLON

COUVERTURES

Rayonne, nylon, viscose. Choix de motifs et teintes. Grandeur: 72 x 84.

REG. \$10.95 SPE. \$6.97

STORES DE VINYLE

Stores de vinyle opaque à l'épreuve de la lumière.

Grandeurs	Avec frange	Sans frange
27 x 58	5 ⁹⁹	3 ⁷⁹
36 x 70	6 ⁵⁹	4 ⁵⁹
42 x 70	8 ⁵⁹	5 ⁵⁹
48 x 70	10 ⁹⁹	7 ⁹⁹
54 x 70	11 ⁹⁹	8 ⁶⁹
63 x 70	17 ⁷⁹	15 ⁶⁹
72 x 70	21 ⁹⁹	17 ⁹⁹
77 x 70	32 ⁷⁹	27 ⁹⁹

NAPPES

En toile imprimée ou en râine unie. Choix de teintes et motifs. Grandeur: 52 x 70.

REG. \$5.95 SPE.

LE PLUS VASTE CHOIX AUX PRIX LES PLUS BAS DE LA REGION

TELEVISION

CJPM

CANAL: 6
MARDI

TV SAG 5 OCTOBRE —
11:20 Bonjour CJPM
11:30 Mon ami Fleck
11:45 A votre service
12:15 Nouvelles du midi
12:30 La douzième heure
13:30 Au p'tit matin (c)
2:30 Pour vous
3:30 Mesdames (c)
Pour vous
3:45 Mesdames (c)
4:00 Le Capitaine
Bonhomme (c)
4:30 Sauve qui peut (c)
5:30 Studio Six
6:30 Madame est servie (c)
7:30 Hawaii 5-0 (c)
8:30 Symphonier (c)
9:00 Ca prend un voleur (c)
10:00 Au secours mon amour (c)
10:30 Nouvelles T.V.A. (c)
11:00 En fin de soirée: "L'odyssée du Capitaine Steve" Aventures tropicales avec Chips Rofferty et Pierre Cressoy. (c)

MENU SPECIAL: \$1.24
T-BONE, 12 onces \$2.25
FILET MIGNON \$2.25
RIB STEAK \$1.95
Brasserie
Le Baron TAVERNE
549-1162 ENR.

MERCREDI

11:20 Bonjour CJPM
11:30 Marine Boy (c)
11:45 A votre service
12:15 Nouvelles du midi
12:30 La douzième heure
13:30 Au p'tit matin (c)
2:30 Place du Saguenay
3:00 Pour vous
3:30 Mesdames (c)
3:45 Santé à l'horizon (c)
Pour vous
4:00 Le Capitaine Bonhomme
4:30 Les Champions (c)
5:30 Studio Six
6:30 Billet populaire (c)
6:35 Madame est servie (c)
7:30 Le Ranch à Willie (c)
8:00 Les grandes productions: "Le corbillard s'emballe"
Comédie avec Michael Cain et Peter Cooke (c)
10:00 Enquêtes spéciales (c)
10:30 Nouvelles T.V.A. (c)
11:00 En fin de soirée: "Tout ce que le ciel permet"
Comédie dramatique avec Jane Wyman et Rock Hudson.
Horaire sujet à changements
CANAUX: 2, 4, 8, 9, 12

CKRS

CANAUX: 2, 4, 8, 9, 12

MARDI

9:00 En mouvement: "Morphologie, inactivité et maladies coronariennes" Les Oraillons: "Le fumeur" (c) Chaperonnette à pois: "Le moka mystérieux" (c) Chaperonnette à pois: "Le moka mystérieux" (c) Les centours de centour: "Le colleur d'affiches" (c) Le souris verte: "Les marionnettes" Francis au paradis perdu: "L'enfant des mines d'or" (c) Train bleu: "Une balle de trop" Skippy (c) Midi-Express Comptoir-Express Nécrologie Bou-Bou dans le métro: "Chantal Pary, et Robert Demontigny" (c) Aujourd'hui madame Consommateurs avertis Femmes d'aujourd'hui (c) Daniel Boone: "L'action de Grâce" (c) Le Gourmet farfelu (c) Caméra 12 La dynastie des Forsyte: "Le propriétaire" Madame et son fantôme (c) Rue des Pignons (c) Le monde de Marcel Dubé: "Entre midi et soir" (c) Prenez le volant Téléjournal (c) Nouvelles du Sport (c) Soir, Jean-Pierre... (c) Dernière édition Ciné-Art: "Au milieu de la nuit" Drame psychologique américain avec Kim Novak.

SAGUENAY TELEVISION SERVICE
co.srl
454, rue St-Hubert, Jonquière,
Tél.: 547-2673
467 rue Morin, Chicoutimi,
Tél.: 543-1618
Dépositaire autorisé
Hitachi et Sylvana

MERCREDI

9:00 En mouvement: "Conditionnement physique général" Les Oraillons: "Tour de rue" (c) Chaperonnette à pois: "Claps... silence on tourne" (c) Les centours de Centour: "Dupon et Duponnes" (c) La souris verte: "Les marionnettes" Monsieur Pipi Eve-Mémoire: "Les dames en noir" Horaire sujet à changements.



derrière les manchettes

Centre Médical

La municipalité de Péribonka vient d'organiser un centre médical dans l'ancienne résidence du Dr Rochette, qu'elle loue à ce dernier. A compter du 4 octobre, un médecin de Dolbeau s'y rendra; il fera par la suite de la consultation les lundi, mardi et vendredi, entre 15h. et 18h., et entre 19h. et 21h. La rotation sera assurée par les Dr Robert Bédard, Jean Blouin et Michel Hinse, récemment installés à Dolbeau.

Mandrou à Chicoutimi

Le grand spécialiste de l'histoire, M. Robert Mandrou, directeur d'études à l'École pratique des Hautes études à Paris et professeur à la faculté des Lettres et Sciences humaines de Nanterre, prononcera une conférence publique, jeudi soir, à 20h30, à l'Université du Québec à Chicoutimi, à la salle C-311. Spécialiste d'histoire moderne et d'histoire sociale et des mentalités, M. Mandrou traitera de "La science historique française depuis Lucien Febvre et Marc Bloch".

Garde Saint-Louis

M. Bernard Bédard est le commandant de la Garde Saint-Louis, de Chambord, à la suite des dernières élections. M. Germain Laroche en est le président; M. Jean-Eudes Harvey, secrétaire; M. Constant Brassard, secrétaire-correspondant; six directeurs furent également choisis. M. Guy Beauseigle est le directeur représentant la section Saint-François.

MENU SPECIAL: \$1.24

T-BONE, 12 onces \$2.25
FILET MIGNON \$2.25
RIB STEAK \$1.95
Brasserie
Le Baron TAVERNE
549-1162 ENR.

ALMA

Club Richelieu — Ce soir, à 18h30, souper hebdomadaire des membres du Club Richelieu d'Alma, au Manoir du Rocher.

ARVIDA

Manoir du Saguenay — Aujourd'hui, colloque régional sur l'environnement avec le ministre Victor Goldbloom, ministre à l'hôtel Kénogami.

Hôtel de ville — Ce soir, à 20h, conférence du docteur André Boudreau, à l'hôtel Chico.

LA BAIE

Club Kiwanis — Ce soir, à 18h30, souper hebdomadaire des membres du Club Kiwanis La Baie, au Café populaire de Bagotville.

PORT-ALFRED

Club polyvalente — Ce soir, à 19h, et à 21h, Ciné-Flair présente "L'Étranger", roman d'Albert Camus, à l'école polyvalente de Port-Alfred.

ROBERVAL

Club Kiwanis — Ce soir, à 18h, souper hebdomadaire des membres du Club Kiwanis de Roberval, au Château Roberval.

SAGUENAY

Ministre Goldbloom — Le ministre de l'Environnement, M. Victor Goldbloom, sera dans la région du Saguenay aujourd'hui.

SAINTE-FELICIEN

Club Lion — Ce soir, à 18h, souper du Club Lion de Saint-Félicien, à l'hôtel Bellevue.

DEMAIN

CHICOUTIMI — Cercle de presse — Demain, à 8h30 s.m., déjeuner hebdomadaire des membres du Cercle de Presse de Chicoutimi, à l'hôtel Chicoutimi.

CRD — Demain, à 19h, audiences publiques du CRD, à l'hôtel de ville de Chicoutimi.

JONQUIERE

304 St-Hubert
Rédaction Tél.: 547-1060
Publicité 547-3112
Abonnements 547-3112
Le soir 542-5606

ALMA

205 Sacré-Cœur
Rédaction Le jour Tél.: 662-5732
Publicité Le jour 662-7645
Abonnements 662-5176
Le soir 662-3902

ROBERVAL

419 St-Joseph
Rédaction le jour et le soir Tél.: 275-2051
Abonnements 275-1314

DOLBEAU

Abonnements 276-1446
Rédaction 276-1672
Publicité le jour 662-7645

LA BIE — PORT-ALFRED

RIVIERE-DU-MOULIN
Rédaction 549-1922
Abonnements 549-1255
Publicité le jour 549-1922
le soir 549-0049

ST-FELICIEN

Abonnements 679-0898

ALMA

11:15 Afrique du Soleil levant: "Rien avant le pôle Sud"

11:30 Linus (c)

12:00 Midi-Express

Comptoir-Express

12:30 Bou-Bou dans le métro:

"Christianne Lebel, Jean-Guy Moreau, Juliette Huot, Henri Gazon, (c) Aujourd'hui madame Extravagante Lucie (c) Femme d'aujourd'hui (c) Bobino (c) Fanfreluche: "Le dernier dragon" (c) Walt Disney: "Retour au ranch" (c) Le gourmet farfelu (c) Télégolam (c) Caméra 12 La soeur volante (c) La fin d'un mythe (c) Hors-jeu: Jean Bélieau (c) Télégolam (c) Nouvelles du sport (c) Soir:

Jean-Pierre... (c)

Dernière édition

Sept-Îles — La marée

11:30 sera haute, à 03h35, (19° 1') et basse, à 09h35, (0° 2').

12:00 Elle sera haute à nouveau, à 14h35, (10° 8'), et basse, à 21h30, (0° 7').

12:30 Port-Alfred — La marée

sera haute, à 03h45, (16° 9'), et basse, à 10h40, (0° 8').

11:01 Elle sera haute à nouveau, à 15h50, (21°), et basse, à 22h10, (0° 4').

11:30 Chicoutimi — La marée

sera haute, à 03h45, (16° 9'), et basse, à 10h40, (0° 8').

12:00 Elle sera haute à nouveau, à 15h50, (21°), et basse, à 22h10, (0° 4').

11:00 Chicoutimi — La marée

sera haute, à 03h45, (16° 9'), et basse, à 10h40, (0° 8').

11:30 Nous invitons les associations à nous faire parvenir leurs convocations à: Le Soi-

12:00 le, C.P. 580, Chicoutimi.

11:00 Horaire sujet à changements.

11:15

11:30

12:00

12:30

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

11:30

12:00

11:00

de mairie en mairie
Jonquière

Tourisme

A son retour du congrès de l'Union des municipalités, le conseiller Henri Vaillancourt s'est dit convaincu de la vocation touristique régionale: "Des prochaines, la région sera incluse dans tous les dépliants touristiques des compagnies de navigation, et cela est très significatif". Le conseil exprima ses félicitations à l'endroit du comité des croisières.

Perte de temps

D'autres conseillers ont lancé diverses remarques sur ce congrès provincial. Et, notamment, M. P.-A. Simard, qui a demandé qu'on incite l'UMQ à répartir les ateliers de travail selon la population des municipalités. Ce regroupement permettrait, selon lui, d'analyser des cas communs et d'éviter les pertes de temps.

Un peu moins

Une nouvelle caissière a été engagée, en remplacement d'un homme qui détenait ce poste. Cependant, son salaire sera moindre au départ que celui prévu au contrat de travail parce que ce poste n'était pas inclus comme tel. Une entente spéciale est donc intervenue avec le syndicat des employés municipaux. Lorsqu'un journaliste s'est enquêté de cette situation et du pourquoi du décalage, certains conseillers ont fait remarquer qu'il ne s'agissait pas de la discrimination et qu'il ne faudrait pas monter la chose en épingle...

Réengagement

M. Roch Saint-Gelais a été réengagé au poste de coordonnateur du centre d'accueil pour alcooliques et autres toxicomanes du secteur. Le conseiller Yvon Dubé commente que M. Saint-Gelais accomplit un travail de géant à ce niveau.

Téléphérique

Le projet de téléphérique, cassé par certaines personnes de Chicoutimi, a eu ses échos, hier soir. Un conseiller mentionna que ceci pouvait être cité en exemple, mais avant qu'il n'ait pu terminer sa phrase, le maire Gagné lança sur un ton moqueur: "En un sens réaliste ou pas?...". Un autre déclara sur un ton tout aussi moqueur que "c'est un projet... en l'air", pendant qu'un dernier disait: "de Chicoutimi à Jonquière?" et lorsque les rires fusèrent, il compléta en déclarant: "Mais alors les gens pourraient voir du haut des airs notre édifice administratif..."

A l'école

Tous les policiers de la région auront rendez-vous à l'école des Saints-Anges, à Jonquière, où ils suivront des cours de perfectionnement. Ces cours ont été entamés hier matin. Dans le cas de Jonquière, les 34 policiers seront de la partie, à raison de trois groupes qui suivront des cours pendant deux semaines chacun. Diverses ententes furent conclues avec la Commission scolaire de Jonquière à cet effet.

Aménagement

Les ateliers municipaux seront le centre d'autres travaux d'amélioration cet automne. On veut plus particulièrement aménager un garage pour les automobiles. On réalisera aussi d'autres voies d'accès.

HLM

La mise en chantier de 27 HLM, sur la rue Du Pont, aura lieu cette semaine. Par ailleurs l'offre pour l'aménagement de 58 autres HLM sera prochainement acceptée.

Port-Alfred

Le maire en voyage

Le maire suppléant, M. Martial Verreault a présidé l'assemblée du conseil, hier soir, en remplacement du maire, M. Laurier Simard, présentement en voyage, en Allemagne.

Réclamation refusée

Une réclamation de \$1,500 de M. Adrien Lavoie, suite à une inondation dans son sous-sol, a été refusée par la compagnie d'assurances de la municipalité. Le conseiller Lalancette s'est empêtré, devant ce refus, promettant qu'à l'échéance de la prime, "on verrà à trouver une compagnie qui paiera de temps

en temps. Nous allons demander à l'agent de présenter un plan qui paiera", a dit M. Lalancette.

Maire suppléant

Mme Lucien Babineau a été nommée maire suppléante pour les prochains trois mois. Elle remplacera M. Martial Verreault, dont le terme a pris fin.

Bec-Scie

Le Club Bec-Scie, qui avait demandé une nouvelle subvention de \$500, à la suite de dépenses d'équipement, occasionnées par le programme Perspectives-Jeunesse, qui a assuré une cinquantaine d'emplois aux étudiants durant les vacances, en a obtenu \$200.

Vente d'eau

La municipalité de Port-Alfred a accepté de vendre une certaine quantité d'eau, soit environ 152,000 gallons par jour, à la municipalité de Grande-Baie, au coût de \$0.15 du 1,000 gallons. Cette municipalité s'est également portée acquéreur des anciennes conduites d'aménée situées dans le rang Saint-Jean, au coût de \$14,933.

Taxe d'amélioration

Un règlement sera préparé par le secrétaire-trésorier, sur un projet de taxe d'amélioration locale. Ce règlement sera présenté à la prochaine séance du conseil.

Chicoutimi

Du nouveau

Selon le maire Henri Girard, de nouveaux développements sont à prévoir dès à venir dans le cas de la charcuterie Brassard et Frères, de Chicoutimi, qui doit fermer ses portes, il y a quelques semaines, à la suite de difficultés financières. Il est question qu'un groupe d'hommes d'affaires de Chicoutimi en fassent l'acquisition et y apportent des améliorations importantes à l'équipement afin d'assurer à l'usine une meilleure rentabilité.

Planification

Le conseil municipal a accepté, hier après-midi, la programmation déposée par le directeur du service d'urbanisme, M. Robert Leblond, dans la construction de HLM d'ici deux prochaines années. Ce programme est toutefois sujet à l'approbation de l'Office municipal d'habitation. Outre les 125 premiers logements déjà acceptés par la Société d'habitation du Québec, M. Leblond prévoit la construction de 125 autres pour relocaliser les familles qui seront affectées par la rénovation urbaine dans le quartier ouest; 150 logements pour des personnes âgées et 50 autres dans le secteur de la cathédrale pour amorcer le processus de rénovation urbaine dans ce secteur.

Protocole d'entente

La municipalité de Chicoutimi devrait signer, cette semaine ou au plus tard, la semaine prochaine, un protocole d'entente avec le ministère de la Voirie au sujet du prolongement de la rue Saint-Joseph en boulevard à quatre voies entre l'avenue Bégin et le boulevard Talbot, arrête appelle à desservir les pavillons de l'Université du Québec à Chicoutimi. Il est question que le gouvernement provincial collabore jusqu'à 60 pour cent du coût de la construction de cette route.

Construction

Selon le rapport de l'inspecteur en bâtiments, M. Félix-A. Boily, la construction au cours du mois de septembre a atteint une valeur de \$329,675 et les nouveaux logements sont au nombre de 19. Réduction à comparer avec les chiffres du mois correspondant de 1970 où la valeur était de \$540,115 avec 14 nouveaux logements.

Appui

Le conseil municipal d'Alma appuie la candidature de la ville de Chicoutimi pour l'organisation des Jeux d'été de 1972, mais moralement puisqu'il ne serait pas prêt à accorder un appui financier.

La lettre du maire Henri Girard, réclamant un appui, était accompagnée de photocopies d'articles de journaux, dans lesquels il est écrit que le conseil de Chicoutimi veut faire "cavaler seul". Cela n'est pas l'heure de plaire aux conseillers d'Alma, hier soir, mais ils ont reconnu que les jeux d'été pourraient apporter quelque chose à la région.

Chicoutimi-Nord retire son référendum portant sur le projet de centre sportif

CHICOUTIMI-NORD — Le maire de Chicoutimi-Nord, le Dr Roch Boivin, a confirmé, hier soir, au "Soleil", du Saguenay-Lac-Saint-Jean, à l'issue de l'assemblée du conseil municipal, qu'il sera à nouveau candidat à la mairie.

A la dernière assemblée, avant les élections municipales, seuls les conseillers Yvon Gagnon, Serge-Jean Fillion et Gérard Lavoie ont confirmé eux aussi qu'ils seraient à nouveau dans la lutte municipale de novembre.

ENTERREMENT DE PREMIÈRE CLASSE

Auparavant cependant, les conseillers municipaux avaient décidé de retirer le règlement no 338 décrétant pour le 27 octobre un référendum pour permettre aux contribuables de se prononcer sur la construction d'un "aréna de poche".

Le conseiller Yvon Gagnon a néanmoins précisé que les contacts, faits au cours du congrès de l'Union des municipalités avec les hauts fonctionnaires, démontrent que Chicoutimi-Nord pourrait se prévaloir de subventions du Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports, même que bénéficier d'une subvention de la Commission scolaire régionale du secteur.

La résolution du conseiller Gagnon, retirant le référendum, a été appuyée par les conseillers Réal Pilote et Gérard Lavoie.

BOMBON...

Dans les milieux bien informés du conseil municipal de Chicoutimi-Nord, on s'attend à ce que le maire Boivin revienne sur la question de l'aréna de poche durant la campagne électorale. Mais cette fois, avec en main, la promesse de subventions importantes pour sa réalisation.

Le CAP d'Alma se hisse sur la scène électorale

par Marcel COLLARD

ALMA — Le Comité d'action politique d'Alma a emprunté aux élections fédérales et provinciales le mode de nomination des candidats qu'il veut appuyer lors des élections municipales dans neuf quartiers de la ville d'Alma, le 17 octobre.

Au cours d'une conférence de presse, hier soir, MM. Lionel Tremblay et Edouard Malaison, respectivement président et secrétaire du CAP et Antonio Lavoie, président du comité des affaires municipales, tiendraient des assemblées publiques dans chaque quartier, au cours desquelles seront choisis les candidats

dans neuf quartiers (sauf Riverbend), les 11, 12 et 13 octobre, ainsi qu'une assemblée au niveau de la ville, pour la désignation de son candidat à la mairie, le 17 octobre.

Jusqu'ici, nous a-t-on rapporté, l'impact auprès des travailleurs est très encourageant et laisse présager du succès des "conventions".

Au cours de ces assemblées pour le choix d'un candidat que le CAP soutiendra techniquement et financièrement, tous les travailleurs désireux de briguer les suffrages, viennent expliquer à leurs concitoyens ce qu'ils entendent réaliser au sein du conseil municipal, au niveau de chaque quartier. Les gens du quartier, autant propriétaires que locataires, seront ensuite appelés à choisir leur candidat.

A la demande de Bourassa

Arthur Tremblay prépare un bilan des relations fédérales-provinciales

(D'après PC) — Au moment d'assumer hier ses nouvelles fonctions de sous-ministre des Affaires intergouvernementales, M. Arthur Tremblay a déclaré, dans une conversation, qu'il se conformera, "comme je l'ai toujours fait, aux politiques établies par l'autorité compétente, c'est-à-dire le gouvernement".

M. Tremblay, âgé de 54 ans, l'un des plus principaux "technocrates" de l'administration québécoise, remplace aux Affaires intergouvernementales M. Claude Morin, qui a démissionné officiellement le vendredi 1er octobre.

M. Tremblay a déclaré que dans ses nouvelles fonctions il s'emploiera d'abord à "un tour d'horizon" des relations fédérales-provinciales et des négociations sur la révision de la constitution.

Il a souligné que c'est le premier ministre Robert Bourassa lui-même qui lui a demandé de produire d'ici au 1er janvier un

"bilan des relations fédérales-provinciales".

ANTÉCEDENTS

M. Tremblay arrive au ministère des Affaires intergouvernementales après avoir occupé depuis juillet 1969, le poste de président et directeur général de l'Office de planification et de développement du Québec.

Auparavant, M. Tremblay avait été sous-ministre de l'Éducation ayant été nommé à ce poste à la fondation du ministère, en 1964.

En réponse à une question, le nouveau sous-ministre des Affaires intergouvernementales a souligné qu'il apporte à ses nouvelles fonctions une expérience de plusieurs années de négociations.

"Je me suis trouvé mêlé, a-t-il dit, à certaines négociations de l'Office de planification se rapportant à l'aide économique que le gouvernement fédéral apporte à des entreprises des zones dites spéciales, de même qu'à des né-

gociations découlant du programme fédéral ARDA."

Ce sigle désigne aménagement régional et développement agricole. Pour le Québec, ce pro-

gramme a surtout visé au relèvement économique et social de la population du territoire du Bas-St-Laurent, de la Gaspésie et des îles-de-la-Madeleine.

ENFIN! NEUFCHATEL en marche avec QUEBEC
Votons BOUCHARD-LAMONTAGNE
Comité du Progrès Civique District Neufchâtel 25, rue St-Paul, Neufchâtel 842-9253
Léonce Bouchard
CESTE ANNONCE A ÉTÉ RÉSERVÉE ET PAYÉE PAR LE PROGRÈS CIVIQUE DE QUÉBEC
le Progrès Civique de Québec

Confiez vos gros problèmes à cette petite calculatrice.

Voici la Marchant I. Elle fait plus que n'importe quelle autre calculatrice électronique de sa grosseur.

1. La Marchant I ne mesure que 10 x 5 x 2 pouces. Elle est conçue pour avoir belle apparence tout en travaillant avec ardeur. En outre, elle se replie à plat de manière à se glisser parfaitement dans votre serviette.



2. La Marchant I est la première à accumuler les produits et les quotients; aucune autre calculatrice portable ne le fait. Elle possède de plus une mémoire incorporée qui retient un diviseur ou un multiplicande constant. Un clignotant permet de détecter certaines erreurs de l'opérateur.

4. C'est la première et la seule calculatrice portable à employer les super MOS (semi-conducteurs à oxydes métalliques). Le cerveau complet de notre calculatrice est réduit à la grandeur d'une pièce de dix cents.

6. C'est la première et la seule calculatrice qu'on ait conçue et fabriquée ici même en Amérique du Nord avec bureaux de ventes et d'entretien partout au Canada.

7. Complète pour seulement \$495.00.

L'automne CHEZ NOUS c'est un Renouveau!

VENTE SUR MESURE!
VALEURS JUSQU'A \$135.00
SPECIAL \$95.00

Confiez-nous le soin de votre personnalité. Le grand nom du vêtement masculin du Saguenay. Participez à la Cognac doré. Demandez vos coupons 50 pour vous rapporter gros.

francois GRAVEL
SPECIALISTE DU VÊTEMENT MASCULIN
142 EST, RUE RACINE, CHICOUTIMI
TEL.: 549-7861

BOUTIQUE Deauville
D'AVANT-GARDE inc.
79 EST, RUE RACINE, CHICOUTIMI.
TEL.: 549-8511

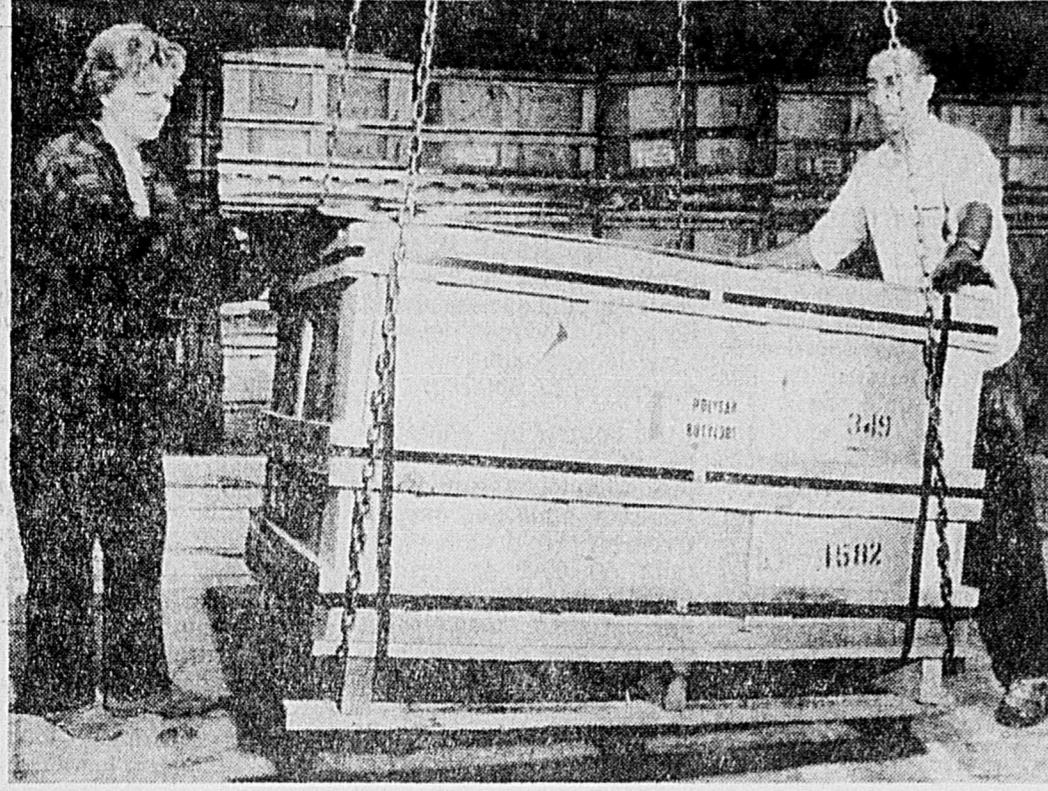
La librairie Régionale Inc.
461 est, rue Racine Chicoutimi.

SUCCURSALE DE QUÉBEC : 1375 OUEST BOULEVARD CHAREST, SUITE 30, STE-FOY, QUÉBEC 10

ETUDIANTS-ETUDIANTES... CHEZ NOUS IL A TOUS:

• Les livres de science • de culture générale

Nous avons aussi ce que vous cherchez et que vous ne trouvez ailleurs.



LORETTA LAVIOLETTE, première femme au Canada à exercer le métier de débardeur.

Une Ontarienne devient la première femme à travailler comme débardeur

SARNIA, Ont. (PC) — Dans un geste spectaculaire, destiné à marquer l'affranchissement de la femme, Loretta Laviolette, barmaid de son métier, vient de troquer son tablier blanc en dentelle contre des bleus de travail et, ses fines mains qui portaient uniquement des verres, jusque-là, vont maintenant porter des caisses, dans le port.

Mère de cinq enfants, mariée à un débardeur, Ray Laviolette, elle a décidé de se joindre à son mari. Depuis vendredi, elle est devenue la première femme au Canada à faire ce métier d'homme.

Elle a voulu, dit-elle, briser le monopole que les hommes ont acquis dans cette profession, et amener les autres femmes à se libérer de leurs vieilles conceptions du rôle de la femme sur le marché du travail.

Les femmes, affirme-t-elle,

Une action est exigée contre la discrimination au Québec

MONTREAL (PC) — Le Comité pour la défense des Droits de l'Homme prie le gouvernement d'agir immédiatement contre la discrimination au Québec.

Présidé par M. Louis Laberge, le Comité consacre son dernier bulletin aux pratiques discriminatoires en cours au Canada et au Québec et insiste sur la nécessité d'introduire une législation sur les Droits de l'Homme et de former une commission pour en assurer l'application.

Affirmant que les pratiques discriminatoires sont plus courantes que jamais dans tout le pays et rapportant une trentaine de cas types survenus en 1971, le Comité en conclut que l'adoption de mesures adéquates s'impose pour lutter contre ce malheur xénophobe au Québec.

Le Comité souligne que la province de Québec est la seule dans tout le Canada sans législation contre la discrimination "et ce malgré les promesses réitérées de ses gouvernements". Il rappelle en outre que le 30 juin 1970, il présentait au ministre de la justice du Québec un mémoire proposant un certain nombre de mesures susceptibles d'agir efficacement contre le phénomène.

Dans la perspective d'une législation gouvernementale, le comité croit qu'une commission des Droits de l'Homme devrait jouer le rôle d'application du Code des Droits de l'Homme à partir d'un programme qui reposerait à la fois sur la conciliation, l'éducation et la recherche.

PROGRAMME D'EDUCATION

Le rôle de la commission ne se limiterait pas à faire respecter les lois, dit le comité, mais consisterait aussi à assurer le progrès des relations humaines par la compréhension mutuelle.

Toujours selon le comité, la commission pourrait élaborer un programme d'éducation qui visait à faire comprendre les dispositions du Code des droits de l'homme et à faire voir à la population qu'elle peut contribuer à supprimer les inégalités de traitements que subissent certains citoyens québécois. "De plus, ce programme d'éducation permettrait aux membres des groupes ethniques minoritaires d'avoir une juste notion des droits que le Code leur accorde et des garanties que la loi leur assure en cas de discrimination."

Le bulletin du comité s'inspire notamment des dossiers constitués par les commissions des droits de l'homme de l'Ontario et de la Nouvelle-Ecosse pour grouper le phénomène de la discrimination.

En Ontario, les cas précis rapportés par la Commission des droits de l'homme concernent "les minorités évidentes, les immigrants européens et en troisième lieu les Juifs".

En Nouvelle-Ecosse, les plaintes venant des citoyens de race noire sont nettement plus nombreuses. Les 4.500 Indiens "Mic Mac" en sont également fréquemment impliqués.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES

GPE-71-10332

pour 10h30 a.m.

heure de Montréal

le mardi 2 novembre 1971

Divers Postes

FOURNITURE DE SOIXANTE-QUATRE (64) SECTIONNEURS 735 KV

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de \$25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8h30 a.m. à 4h30 p.m. à l'endroit suivant:

Direction des Contrats

Bureau No 809

HYDRO-QUEBEC

75 ouest, Boul. Dorchester

Montréal 128, Qué.

Canada

Un dépôt de soumission au montant de QUATRE-VINGT MILLE DOLLARS (\$80,000), chèque officiel d'une banque à charter du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les cosecrétaires,

B. LACASSE - W. E. JOHNSON

Montréal, le 24 septembre 1971.

Le nombre d'avortements thérapeutiques a augmenté sensiblement au Canada

OTTAWA (PC) — Le nombre d'avortements thérapeutiques a atteint 14.188, au cours du premier semestre de 1971, au Ca-

nada, soit une augmentation de plus de 3.000 sur celui enregistré durant toute l'année 1970.

C'est en Colombie-Britannique

où le taux d'avortement thérapeutique a été le plus élevé, soit environ 19 pour 100 naissances vivantes.

Au Québec, même si le nombre de ces avortements a, comme partout ailleurs, progressé, ce taux était l'un des plus bas au pays, soit 1.7 pour 100 naissances vivantes.

Seules les provinces de l'Île du Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve ont enregistré des taux moindres, soit 1.5, 0.9 et 0.5 respectivement.

Dans un document publié, hier, par Statistique Canada, à Ottawa, on précise que sur l'ensemble des 14.188 avortements, 20 seulement ont été provoqués chez des patientes venues de l'étranger. Ce taux s'établit donc à environ 7.6 pour cent des naissances vivantes chez les femmes domiciliées au Canada alors qu'il était de 3 pour cent en 1970.

C'est en Ontario que le nombre d'avortements a été le plus considérable au Canada durant le premier semestre, soit 7.310.

Suivent la Colombie-Britannique, 3.436, l'Alberta 1.522, le Québec 869, le Manitoba 556, la Saskatchewan 313, la Nouvelle-Ecosse 278, le Nouveau-Brunswick 53, Terre-Neuve 31, l'Île du Prince-Édouard 15 et Yukon 5.

D'autre part, Statistique Canada rapporte que 14 femmes sont décédées des suites d'un avortement en 1970 contre 13 en 1969.

Quant au nombre d'avortements illégaux, il a été de 5.568 en 1970, on avait rapporté 5.568 avortements thérapeuti-

ques en Ontario, 2.901 en Colombie-Britannique, 1.154 en Alberta, 534 au Québec, 261 en Nouvelle-Ecosse, 238 au Manitoba, 215 en Saskatchewan, 72 au Nouveau-Brunswick, 25 à Terre-Neuve, 17 à l'Île du Prince-Édouard et 6 au Yukon. Ce qui donnait 11.152 pour l'ensemble du pays.

En 1970, on avait rapporté 5.568 avortements thérapeuti-

ques vivantes chez les femmes domiciliées au Canada alors qu'il était de 3 pour cent en 1970.

La Ville de Bagotville demande des soumissions pour l'exécution des travaux relatifs à:

APPEL D'OFFRES

la Ville de Bagotville demande des soumissions pour l'exécution des travaux relatifs à:

L'ECLAIRAGE: RUE DE LA BAIE

Les entrepreneurs désireux de soumissionner peuvent se procurer les plans, devis et formulaires de soumission au bureau des ingénieurs-conseils Tremblay, Rinfret, Tremblay, 323 est, rue Racine, Chicoutimi, moyennant un dépôt de \$100.00 qui sera entièrement remboursé sur remise en bon ordre des documents, dans les 10 jours suivant la date d'ouverture des soumissions à tous ceux qui auront soumis.

Pour être considérée, toute soumission devra être:

a) Conforme aux plans et devis, et faite sur les formules officielles fournis.

b) Accompagnée d'un chèque certifié à l'ordre de la Ville de Bagotville pour un montant au moins égal à 10% du montant de la soumission.

c) Remise avant 14 heures, H.A.E. le 13 octobre 1971 au bureau des soumissions déposées au 204, rue des Oblats à Chicoutimi.

Toutes les soumissions seront ouvertes le même jour et présence des intéressés à compter de 17 heures, H.A.E., à la Salle des réunions de l'Hôtel-de-Ville de Bagotville.

La Ville de Bagotville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions qui lui seront présentées.

Signé à Bagotville, ce 30e jour de septembre mil neuf cent soixante et onze.

Par: Joseph-Eugène Tremblay,
Secrétaire-Trésorier.

Quatre blessés dès l'ouverture d'un terrain de jeux à Toronto

TORONTO (PC) — Inauguré dans la joie la semaine dernière, un terrain de jeux de Tronto, qui a coûté \$40.000, a dû fermer ses portes deux jours plus tard. En quelques heures, plusieurs enfants étaient fracturés des bras et des jambes.

Mme Frank MacDonald, dont le fils Bruce, âgé de 16 ans, souffre d'une fracture au bras à la suite d'une chute d'une hauteur de neuf pieds, n'hésite pas à dire que ce nouveau parc est un piège à accidents. Avant que la police n'intervienne, trois autres garçons étaient fracturés des membres en jouant sur un câble aérien qui ressemble à un remonte-pente. On trouve encore sur ce terrain de

jeux un mur élevé que les enfants s'amusent à escalader, des rondins de bois, une maison hantée et un puits de sable.

L'architecte-paysagiste qui a conçu ce terrain de jeux, M. Walter Kehm, ne s'inquiète pas autre mesure. Ces accidents, dit-il, ont été causés par l'effervescence et l'affluence des premiers jours. Trop d'enfants se bousculaient pour jouer tous à la fois. Les uns ont été renversés, les autres n'ont pas été prudents.

Dans un document publié, hier, par Statistique Canada, à Ottawa, on précise que sur l'ensemble des 14.188 avortements, 20 seulement ont été provoqués chez des patientes venues de l'étranger. Ce taux s'établit donc à environ 7.6 pour cent des naissances vivantes chez les femmes domiciliées au Canada alors qu'il était de 3 pour cent en 1970.

C'est en Ontario que le nombre d'avortements a été le plus considérable au Canada durant le premier semestre, soit 7.310.

Suivent la Colombie-Britannique, 3.436, l'Alberta 1.522, le Québec 869, le Manitoba 556, la Saskatchewan 313, la Nouvelle-Ecosse 278, le Nouveau-Brunswick 53, Terre-Neuve 31, l'Île du Prince-Édouard 15 et Yukon 5.

D'autre part, Statistique Canada rapporte que 14 femmes sont décédées des suites d'un avortement en 1970 contre 13 en 1969.

Quant au nombre d'avortements illégaux, il a été de 5.568 en 1970, on avait rapporté 5.568 avortements thérapeuti-

ques vivantes chez les femmes domiciliées au Canada alors qu'il était de 3 pour cent en 1970.

La Ville de Bagotville demande des soumissions pour l'exécution des travaux relatifs à:

LA COMMISSION SCOLAIRE "LA TOURELLE"

"APPEL D'OFFRES NO : 1"

La Commission Scolaire La Tourelle reçoit jusqu'à 15 heures, le 29 octobre 1971, au Centre Administratif, C.P. 388, St-Antoine, Montréal, toutes offres, sous enveloppes scellées pour l'ordre d'ouverture, "appareils audio-visuels".

Chaque soumissionnaire remettra son offre sur le "Bureau de soumission" préparé à cette fin par la Commission Scolaire La Tourelle, avec un bon de garantie sur un échantillon de l'appareil équivalent à au moins 5% du montant total de son offre. La checque vise sera versée jusqu'à 15 heures (heure avancée) le 29 octobre 1971, à l'ordre de la Commission Scolaire La Tourelle, pour une somme égale au montant total de l'offre. L'offre sera remise dans l'enveloppe fournie à cette fin par la Commission Scolaire La Tourelle.

Les soumissionnaires pourront se procurer les formulaires d'offres et obtenir les renseignements nécessaires au sujet de l'ordre de soumission et de la date limite de dépôt à l'ordre de la Commission Scolaire La Tourelle, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le soumissionnaire qui remettra les offres devra signer l'ordre de dépôt et remettre l'ordre de dépôt à l'ordre de la Commission Scolaire La Tourelle, à l'adresse indiquée ci-dessous.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Le soumissionnaire devra également verser un dépôt de 10% du montant total de l'offre.

Les Canadiens qui travaillent aux E.-U. bénéficieront du régime d'assurance-chômage américain

Par DONAT VALOIS

OTTAWA (PC) — Le Canada a conclu une entente avec certains Etats américains dont le Maine et le New Hampshire en vertu de laquelle les Canadiens qui travaillent dans ces Etats pourront à leur retour au pays, s'ils sont sans travail, toucher des prestations d'assurance-chômage.

Ces prestations, qui seront payées par les Etats américains concernés seront toutefois moins élevées que celles versées aux autres chômeurs canadiens par la Commission d'assurance-chômage.

Ces précisions sont contenues dans un document que le ministre du Travail, M. Bryce Mackay, a remis hier, à M. Adrien Lambert, député créditaire de Bellechasse.

M. Lambert avait récemment souligné au ministre que plusieurs milliers de Canadiens des comtés de Bellechasse, Beauce et Kamouraska travaillent actuellement dans les Etats du Maine et du New Hampshire et qu'ils seront mis à pied au début de l'hiver.

L'entente intervenue entre le Canada et certains Etats américains entrera en vigueur le 1er janvier 1972, précise M. Mackay.

A la Cie Iron Ore

Quatre congédiements sur six seraient maintenus

par André DIONNE

de notre bureau

de SEPT-ÎLES

membres du local 5569 des Métallurgistes Unis d'Amérique (FTQ).

Quatre des six congédiements signifiés par la compagnie Iron Ore du Canada à Sept-Îles au début de juillet dernier, ont été maintenus par une décision arbitrale, apprenait-on hier officiellement.

Cependant, l'arbitre Jean Moisan a ordonné le retour au travail de M. Paul Thuot, avec pleine compensation et priviléges syndicaux. Comme les cinq autres, il avait été congédié pour participation à une grève illégale en dépit de l'ordonnance de la Cour supérieure.

Quant à la 6e personne, M. Paul-Émile Fortin, son grief n'avait pas été soutenu par les

restière et qu'en conséquence une forte proportion de ces travailleurs seront en chômage cet après-midi.

Le député de Bellechasse entend faire certaines pressions auprès du ministre du Travail pour que la Commission d'assurance-chômage ou le gouvernement compense partiellement ou en entier la différence qui existe entre les prestations canadiennes et américaines.

M. Mackay fait aussi savoir que les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage feront connaître le contenu de l'entente dans les régions où plusieurs Canadiens se rendent semainement travailler aux Etats-Unis.

M. Lambert a révélé, au cours d'une entrevue, qu'environ 2,000 citoyens de son comté et un nombre aussi important des comtés de Beauce et Kamouraska, travaillent en forêt dans le Maine et le New Hampshire.

Il a expliqué qu'environ la moitié d'entre eux seront affectés par les changements techniques qui seront apportés prochainement dans l'industrie forestière.

Les personnes dont les congédiements ont été confirmés sont les suivantes: MM. Alfred Poirier, Roger Lapointe, André Saucier et Réal Lajoie.

Les avocats des parties étaient Mes Mario Létourneau (partie syndicale) et Vincent Lefebvre (partie patronale).

Deux douzaines de policiers de la SQ mettent fin au blocus de la route de Mont-Laurier

MONT LAURIER (d'après PC) — Deux douzaines de agents de la SQ ont mis fin au blocus des travailleurs en chômage de Sogefor sur la route de Mont-Laurier, hier, en fin d'après-midi.

L'opération policière s'est déroulée sans heurt.

Le geste des travailleurs de la région de Mont-Laurier de bloquer la seule route reliant directement la région du Nord-Ouest québécois et la métropole s'inscrit dans une série de manifestations et "d'incidents" faisant suite à la fermeture de deux usines du secteur.

La Segefor, filiale de la Société générale de Financement (SGF), avait décidé de fermer les portes de ses deux usines Dupan et Dubé, il y a plusieurs mois, et depuis ce temps, les ex-employés de deux usines de centre-plaqué tentent d'obtenir du gouvernement Bourassa qu'il intervienne pour la conservation de ces emplois.

Dans un télégramme qu'il a fait parvenir au premier ministre Bourassa, le Front commun des employés de Sogefor a fait

connaître son intention de maintenir le blocage "tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas une réponse de votre part". Le front commun avait précisé en outre que les travailleurs de Sogefor ne veulent pas "une réponse par la police".

C'est toutefois ce qui a été fait. Les agents de la SQ ont été dépêchés à Mont-Laurier après que les manifestants eurent mis le feu à des amoncellements de bois et de pneus afin d'interrompre la circulation sur la route.

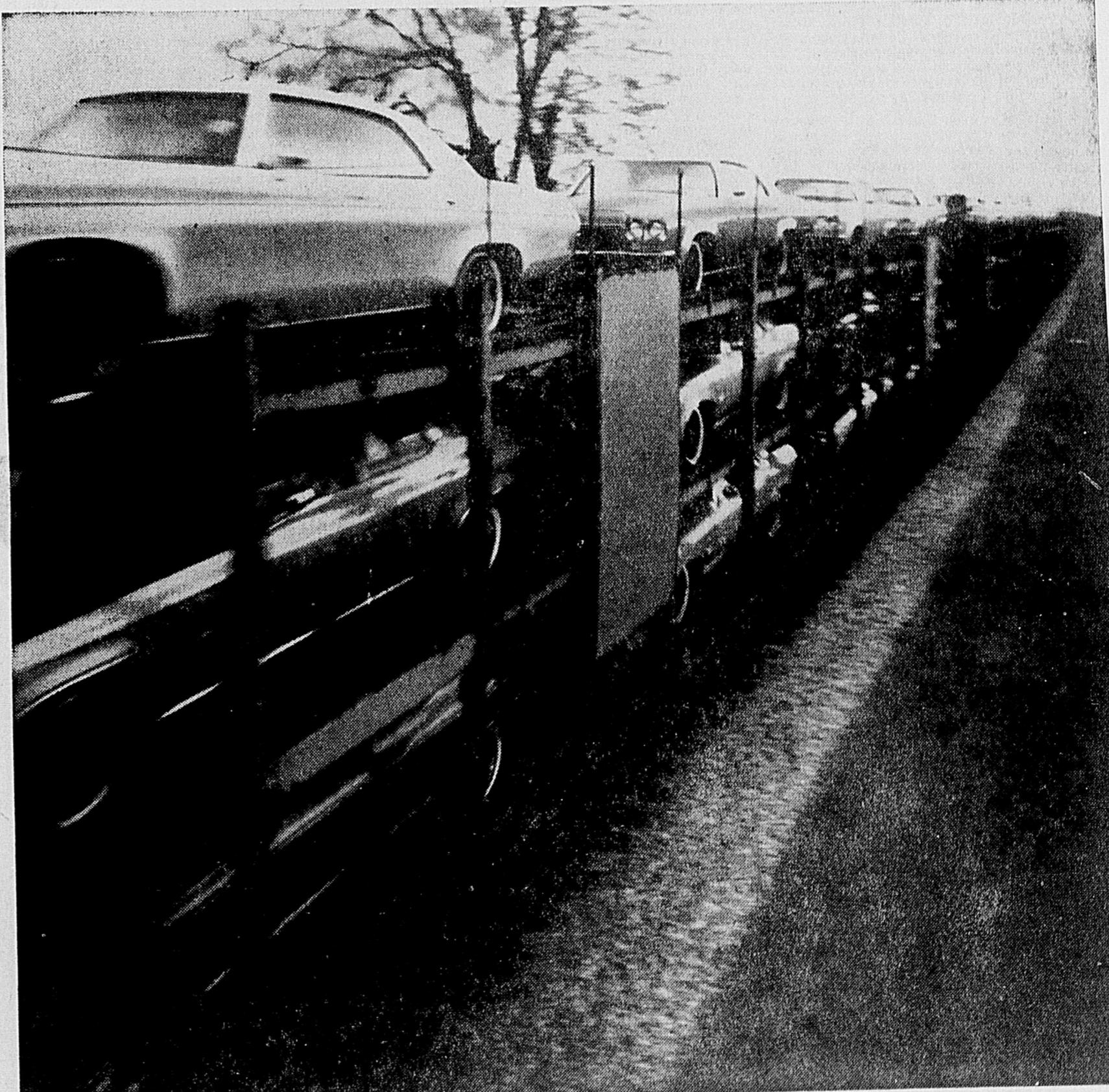
Rien n'a été fait pour enlever les barricades, selon la police, avant 14 heures 40. Ces barricades avaient été installées sept heures auparavant par quelque 150 travailleurs de Sogefor. Il n'y a pas eu d'arrestation.

Le télégramme des travailleurs de Sogefor réclamait également l'annulation de l'offre de vente à Bellerville & Plywood de l'une des usines et sa remise en marche. Le front commun demande de plus une réponse à sa proposition du 1er septembre. En substance, cette proposition soumise par le front commun demandait la réouverture des

usines à titre d'expérience avec une administration paritaire de représentants des travailleurs des usines et de la direction, le tout supervisé par un arbitre impartial nommé par le gouvernement.

Le front commun reproche au gouvernement Bourassa d'avoir tardé à faire connaître sa réponse en dépit d'une série de manifestations, occupations, blocage de routes qui avaient pour but de sensibiliser la population d'une part et de faire pression sur les autorités gouvernementales d'autre part.

Vous voulez acheter une voiture 1972?



La Banque de Commerce vous prêtera l'argent.

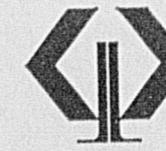
Si vous avez réellement besoin d'une nouvelle voiture, il ne sera pas nécessaire de nous en convaincre, car nous sommes tout disposés à vous avancer l'argent qu'il faut pour l'acheter.

C'est aussi simple que ça. Nous savons que vous avez de bonnes raisons de le faire, et ça nous suffit. Nous savons aussi que nous pouvons établir ensemble un mode de remboursement approprié à votre budget. De cette façon, vous serez certain de pouvoir rembourser le prêt sans difficulté. Parlez-en à un directeur de succursale de la Banque de Commerce.

Parlez-lui d'un prêt bancaire. Commerce: il s'agit d'un prêt personnel pour vos besoins personnels.

Nous serons heureux de vous en accorder un, même si vous n'avez jamais effectué d'opérations avec nous auparavant.

Comme vous voyez. Ça marche avec la Banque de Commerce.



**BANQUE DE COMMERCE
CANADIENNE IMPÉRIALE**

Ça marche avec la Banque de Commerce.

**POUR
EMBELLIR
votre intérieur
Fleurissez-le!**

Utilisez les plantes vertes ou séchées. Notre personnel expérimenté vous guidera dans le choix ou les soins à donner à vos plantes. Voyez nos spécialistes.



MAISON MARCHAND FLEURISTE INC.

CHICOUTIMI
16 est, rue Racine - Tél.: 543-4016

ARVIDA
299, rue Davis - Tél.: 548-4706

FLEURS LIVRÉES DANS LE MONDE ENTIER

Un an après la crise d'octobre

La polarisation entre fédéralistes et indépendantistes pourrait être en train de se faire

NDLR: Il y a un an aujourd'hui survenait l'enlèvement, à Montréal, de James R. Cross. Ce geste déclençait ce qui a été appelé presque immédiatement "la crise d'octobre". Dans l'article qui suit, Joseph MacSween de la Presse canadienne trace un portrait politique du Québec ayant pour épicentre ces événements.

MONTREAL (PC)—Beaucoup d'hypothèses ont été émises depuis la crise d'octobre 1970, quant aux implications politiques que celle-ci pourrait avoir pour le Québec.

Une aura historique entoure encore cette tragique histoire et

en fait un cas spécial. Pourtant, il est peut-être bon de se rappeler que ce ne fut pas seulement une, mais plusieurs crises qui se sont abattues sur le Québec depuis que le premier ministre libéral Robert Bourassa a prêté le serment d'office, le 12 mai 1970.

L'atmosphère politique a sans doute changé, mais les politiciens, même s'ils appartiennent quelquefois au même parti, sont souvent en désaccord sur ce qui va se passer, dans un avenir plus ou moins lointain. Certains experts signalent une désaffection de la politique parmi les jeunes Québécois, où l'âge du vote est de 18 ans. Un grand

nombre d'étudiants se sont tournés vers des sphères plus obscures, comme l'action sociale et le travail dans la rue même, plutôt que de choisir le large champ d'action de la politique.

Un sociologue a déclaré que

les jeunes Canadiens français sont moins carrément nationaux qu'ils ne l'étaient il y a quelques années. Cela est peut-être uniquement dû au fait que les deux tiers des étudiants de moins de 25 ans ont "l'impression psychologique" que l'indépendance a déjà été atteinte.

PAS ASSEZ RADICAL

Dans certains milieux, on soutient également que la jeunesse

contemporaine, préoccupée de réformes sociales éclatantes, ont l'impression que René Lévesque et son Parti québécois, qui souhaite la souveraineté du Québec au sein d'un marché commun canadien, n'ont pas le souffle radical qui convient aux années 70.

De plus, le comportement de M. Bourassa a indospéré certaines personnes, qui le considèrent comme l'enfant chéri des fédéralistes. Cependant, le "non" prononcé par le premier ministre, en juin dernier, à la charte constitutionnelle élaborée à Victoria et approuvée par le premier ministre Trudeau et tous les autres premiers ministres des provinces, contenait également un "mais" plein d'espoir, puisque Bourassa laissait la porte ouverte à une autre tentative, et réitérait explicitement l'opinion selon laquelle le fédéralisme est la meilleure ligne politique pour les Québécois.

Les fidèles de M. Bourassa espèrent voir ce dernier reprendre le rythme de croissance économique qui l'avait porté au pouvoir, mais duquel il a été détourné par les événements pénibles de l'an dernier. Il a fallu en effet attendre plusieurs mois avant que le premier ministre puisse de nouveau consacrer toute son attention au chômage, aux investissements, à la taxation et à l'ensemble de l'économie.

RECHERCHE DE CAPITAL

M. Bourassa semble saisir toutes les occasions d'effectuer des voyages aux Etats-Unis et en Europe, à la recherche d'investisseurs possibles, en particulier pour le projet de la Baie James, dont le coût est évalué à \$6 milliards. La question du français comme principale langue de travail, qui inquiète beaucoup des électeurs anglophones qui ont ap-

JEUNE PREMIER MINISTRE

Pourtant, au moment où M. Bourassa a été élu premier ministre, au printemps de 1970, plusieurs facteurs avaient contribué à l'impression générale voulant qu'on ait enfin tourné une nouvelle page dans l'histoire du Québec au sein de la Confédération. A 36 ans, M. Bourassa était le plus jeune premier ministre jamais élu. Il était le premier économiste à occuper ce poste. M. Bourassa, au cours de sa campagne électorale, avait insisté constamment sur le thème du progrès économique et des emplois, et non pas sur le nationalisme canadien-français. Tout comme M. Trudeau, il était un nouveau venu sur la scène politique. Comme lui également, il était indépendant de fortune.

Il était courant d'entendre, au cours des mois qui ont suivi, que le Québec se dirigeait sûrement vers une éclaircie, avec un premier ministre libéral et carriériste fédéral, et un premier ministre canadien-français et libéral à Ottawa, sans compter un Cabinet fédéral où les Canadiens français étaient bien représentés.

PREUVE DE FERMETE

Québec, semblait-il, avait abandonné sa tendance traditionnelle à placer à la tête de la province un homme décidé à combattre Ottawa, même lorsque le premier ministre fédéral était un Canadien français lui-même. La jeune équipe de Bourassa avait fait preuve de fermeté lorsque des difficultés avaient surgi sur le front domestique... et l'atmosphère rigide et quasi-militaire qui existe présentement à Ottawa, risquent de couvrir de ridicule le Québec et son gouvernement, dans son impuissance tragique." Par ailleurs l'opinion publique semblait appuyer en majorité la loi des mesures de guerre invoquée par le premier ministre Trudeau, immédiatement après que le

gouvernement adopte une attitude plus humaine et consentante à échanger les soi-disant prisonniers politiques contre les deux captifs.

Cette déclaration, signée entre autres par le directeur du journal Le Devoir, Claude Ryan, et par René Lévesque, disait: "Un nouveau retard signifierait l'abolition des libertés sociales et politiques au Québec. La solution peut être trouvée ici, et non en dehors de la province... Certaines attitudes de l'extérieur... et l'atmosphère rigide et quasi-militaire qui existe présentement à Ottawa, risquent de couvrir de ridicule le Québec et son gouvernement, dans son impuissance tragique." Par ailleurs l'opinion publique semblait appuyer en majorité la loi des mesures de guerre invoquée par le premier ministre Trudeau, immédiatement après que le

premier ministre Bourassa et le maire de Montréal, Jean Drapeau, eurent fait rapport d'un "état d'insurrection appréhendé" au Québec. M. Lévesque, cependant, déclara qu'un danger grossièrement exagéré avait été utilisé simplement comme prétexte à écraser les éléments dissidents dans la province et dans la ville. Le maire Drapeau, de son côté, démolit complètement l'opposition contre lui, lors d'élections municipales strictement surveillées par les forces de l'ordre, le dimanche 25 octobre.

NOUVEAU LEADER

Une autre grande question, c'est de savoir si le nouveau chef de l'Union nationale, Gérard Louvier, âgé de 38 ans, peut redorer le blason du "bon vieux parti" formé pendant les années '30 par le défunt Maurice Duplessis.

VENTE D'INTRODUCTION

Scout II

PARTEZ À LA CHASSE DU BON PIED

INTERNATIONAL HARVESTER

1600, boul. Talbot - Chicoutimi - Tél.: 549-8830

CONCOURS 25^e ANNIVERSAIRE

LE SOLEIL DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

LE SOLEIL

DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

offre à ses lecteurs la chance de gagner

\$5,000

En certificats d'achats chez les marchands de leur choix annonçant régulièrement dans Le Soleil du Saguenay-Lac-St-Jean, (une liste des annonceurs à contrat sera fournie à chaque gagnant). Chaque semaine durant 10 semaines, du 20 septembre au 27 novembre 1971.

12 prix 2500 2 prix 5000 1 prix de 10000

sont accordés, et les noms des gagnants seront publiés dans votre quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-St-Jean. Tous les coupons (ou fac-similés) que vous aurez expédiés seront accumulés pour le

GRAND PRIX 25^e ANNIVERSAIRE

Un voyage à Miami

EN COLLABORATION AVEC

AIR CANADA

POUR

FRAIS

DE SEJOUR

QUEBEC AIR TRANSPORTERA LES GAGNANTS GRATUITEMENT DE BAGOTVILLE À MONTREAL, ALLER-RETOUR.

Tous les jours vous trouverez 5 coupons de participation dans votre quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-St-Jean.

TIRAGE LE VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.

Aucune preuve d'achat nécessaire. Vous pourrez également vous procurer des coupons de participation à nos bureaux de Chicoutimi, Jonquière et Alma.

Les employés du Soleil et les membres de leur famille ne sont pas éligibles.

NOM

ADRESSE

TEL.:

Toutes les enveloppes contenant les coupons du concours doivent être adressées comme suit:

CONCOURS 25^e ANNIVERSAIRE,
C.P. 580,
CHICOUTIMI.

les réactions des personnes présentes à la rencontre d'hier ont été orientées par un exposé du Père Thierry Maertens sur l'histoire de ce malaise sacerdotal. (Les prochaines réunions seront davantage centrées sur les événements synodaux des jours précédents).

DEPUIS LE CONCILE DE TRENTE

A la fin du concile de Trente (1563), le prêtre a été défini comme celui qui a des pouvoirs pour faire des rituels, celui qui a des pouvoirs pour la communauté chrétienne, celui qui doit être un saint. Le curé d'Ars a été le type du prêtre idéal d'alors.

Avec la parution de l'encyclique "Mystici Corporis" (1943), ce fut le sommet d'une théologie de l'institution Eglise, dont le prêtre était un élément important.

C'est avec l'avènement des prêtres-ouvriers (1947), en France particulièrement, que la définition traditionnelle du prêtre fut secouée. Ces prêtres proclamaient que les moyens institutionnels traditionnels n'étaient plus valables pour rejoindre les gens.

Condamnés par Pie XII, ils n'avaient rien pour justifier doctrinalement cette mission du prêtre dans le monde ouvrier. Ils ont donc constitué, petit à petit, un groupe de prêtres situés en dehors de l'institution, actuellement connus sous le nom de Echanges et Dialogue.

Au moment du dernier concile, le fait de définir l'Eglise non plus comme une institution mais comme le peuple de Dieu a amené une nouvelle définition du prêtre: le prêtre est lié à la proclamation de la Parole; il est responsable de la communauté; c'est un missionnaire.

C'est à partir de cette nouvelle conception que des prêtres, aux Etats-Unis et en Amérique latine surtout, se sont lancés dans des actions qui n'étaient plus soutenues par une théologie explicite.

Le pape se réservait la question du célibat sacerdotal, son encyclique sur le sujet (1967), montrant les convenances entre célibat et sacerdoce, a alors donné l'impression d'un retour au concile de Trente.

Autre événement marquant dans cette histoire du malaise sacerdotal, l'Eglise de Hollande, en 1969, a pris position en faveur d'une séparation entre célibat et sacerdoce.

L'année dernière, dans une lettre adressée au cardinal Villegas, le pape laissait entendre qu'il y aurait lieu d'étudier la possibilité d'ordonner des hommes mariés.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Le Père Maertens a jugé bon d'ajouter à son historique le malaise entourant la commission internationale de théologie, à qui le secrétariat permanent du synode avait demandé de rédiger un texte sur le sacerdoce. Même si 9 théologiens sur 10 étaient mis d'accord sur le texte en question, le secrétariat a pris l'initiative de former un autre commission qui rédigea un autre document, dans lequel il malaise sacerdotal n'est plus situé au niveau des relations Eglise-monde, comme c'était le cas dans le texte de la commission internationale.

Le conférencier a aussi rapporté la déception des membres de la commission Harvey qui avaient été chargés de présenter aux évêques canadiens, récemment à Edmonton, les propositions concernant, entre autres, le célibat sacerdotal. Les évêques n'ont retenu qu'une seule de ces propositions, la moins engageante, concernant

le célibat sacerdotal, son historique et la commission internationale de théologie.

Un document gouvernemental contredit un haut fonctionnaire

Saint-Ferréol devait officiellement obtenir le golf du mont Sainte-Anne

par Pierre BOULET

Un document provenant du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche démontre, hors de tout doute, que l'on avait officiellement choisi la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges comme emplacement du terrain de golf du Mont Sainte-Anne.

Le document en question est une lettre, en date du 16 juin 1971, qu'a fait parvenir le sous-ministre du Tourisme, M. F.-A. Brown, au sous-ministre des Affaires municipales, M. Richard Beaulieu.

Le contenu de la lettre contre-dit clairement les propos tenus dimanche soir, par un haut fonctionnaire du ministère du Tourisme. Ce dernier nous affirmait alors, que l'organisme gouvernemental "n'avait encore pris aucune décision quant à l'emplacement du terrain de golf".

La lettre qu'envoyait le sous-ministre Brown à son homologue du ministère des Affaires municipales avait pour objet l'aménagement du mont Sainte-Anne et les travaux d'aqueduc et d'égouts municipaux de Saint-Ferréol-les-Neiges.

M. Brown explique à M. Beaulieu que le ministère des Affaires municipales devra aider financièrement et juridiquement la municipalité de Saint-Ferréol à réaliser l'implantation d'un réseau d'aqueduc et d'égouts susceptible d'enrainer une dépense de l'ordre de \$700.

A la page 3 de sa lettre, le sous-ministre du Tourisme ajoute: "Pour sa part, notre ministère serait prêt à intervenir de la façon suivante et à prendre à l'égard de la municipalité des engagements correspondants:

1—Redevances annuelles:
a) consommation en eau potable des installations du ministère.

Il s'agit de la consommation

des chalets du futur centre de ski, DES BATIMENTS ANNEXES DU FUTUR TERRAIN DE GOLF et du futur terrain de roulotte pour un coût de \$2,500."

Les termes de la lettre ne laissent donc planer aucun doute. Le 16 juin dernier, le sous-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche faisait état du terrain de golf de Saint-Ferréol.

On est donc amené à se demander pourquoi un haut fonctionnaire du même ministère nous assurait, il y a deux jours, qu'aucune décision n'avait été prise quant à l'emplacement du terrain de golf... La lettre de M. Brown prouve bien le contraire.

C'est ce que se demandent les citoyens de Saint-Ferréol qui se posent aussi des questions. "Pourquoi la machinerie était-elle rendue dans leur municipalité pour entreprendre les travaux d'implantation du golf et pour quelles raisons a-t-elle

Advenant la véracité de cette hypothèse, comment expliquer qu'un entrepreneur de la région de Montréal ait transporté sa machinerie jusqu'à Saint-Ferréol et qu'il ait entrepris des travaux d'aménagement sur un terrain bien précis, de sa propre initiative, sans s'être vu octroyer un contrat par le gouvernement?

C'est ce que se demandent le député de Montmorency, le conseil municipal et les contribuables de Saint-Ferréol.

C'est aussi ce qui leur fait dire que des "intérêts particuliers" ont poussé les dirigeants gouvernementaux à modifier leurs plans originaux.

Advenant une réponse négative du ministre (et même une demande qu'a formulée le maire Paquet, par voie de télégramme), M. Paquet demande aussi à Mme Kirkland-Casgrain de recevoir les membres du conseil municipal de Saint-Ferréol, dès demain.

Ultimatum de 2 jours lancé au gouvernement

(par P.B.) —Le maire de Saint-Ferréol-les-Neiges, M. Robert Paquet, a officiellement lancé un ultimatum de 48 heures au ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain, hier, lui enjoignant d'expliquer clairement la position de son ministère quant à l'aménagement d'un terrain de golf dans le parc du mont Sainte-Anne.

Il ne reste donc qu'une journée au ministre pour répondre à la demande qu'a formulée le maire Paquet, par voie de télégramme. M. Paquet demande aussi à Mme Kirkland-Casgrain de recevoir les membres du conseil municipal de Saint-Ferréol, dès demain.

Advenant une réponse négative du ministre (et même une demande de réponse), les citoyens de Saint-Ferréol passeront à l'action.

Comme première étape de cette action de contestation, le conseil municipal tiendra une assemblée publique d'information, le 11 octobre. A partir de cette date, on assistera à une escalade.

Qu'il suffise de rappeler les moyens de pression suggérés par le maire lui-même: occupation des bureaux du ministère du Tourisme et blocus des routes de la région du mont Sainte-Anne.

Tout en fêtant le

3e Anniversaire de PLACE du SAGUENAY

Tentez votre chance de GAGNER
Un VOYAGE à MIAMI par...

AIR CANADA

J'AIMERAIS GAGNER
CE VOYAGE!

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

TEL.:

J'aimerais également participer
AUX EMISSIONS TELEVISEES
de Claude Blanchard

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

TEL.:

DEPOSEZ CES COUPONS DANS LE MAIL CENTRAL.

DISTRIBUEUR EXCLUSIF POUR LA PROVINCE DE QUÉBEC
IGROS SEULEMENT
MORIN ÉQUIPEMENT INC.
98, route Parc Industriel, Longueuil - 2075, Brantley, Québec T0

amenez-en des hivers comme l'an passé

Ariens OURIEN

Ambassador 1972

Garantie par le "Programme de protection de l'acheteur" d'American Motors



Certains équipements illustrés sont offerts en supplément.

Voici nos deux grosses voitures pour 1972.
L'une est extrêmement luxueuse.
L'autre est extrêmement racée.

La luxueuse Ambassador.

Demandez la moins chère des Ambassador et l'on vous montre une voiture de prix standard, construite avec un métier et un souci du détail qui la placent dans une catégorie à part. La moins chère des Ambassador possède, en équipement standard, ce qui caractérise la voiture de luxe: climatiseur d'air, transmission automatique, servo-freins, moteur V-8. Caractéristiques que vous aimez trouver sur

une grosse voiture. Faites l'essai d'une Ambassador SST ou de la Brougham, encore plus luxueuse, SST ou Brougham, vous avez le choix: toit rigide, sedan ou station-wagon.

Matador, la racée.

A l'intérieur, la Matador est spacieuse comme une voiture plus chère. Mais ses

dimensions extérieures ont été réduites pour en faire une voiture de la catégorie des intermédiaires par son prix. Comparez l'espace pour la tête, pour les jambes, pour s'asseoir et vous verrez qu'avec la Matador vous en avez pour votre argent. Au plan moteur, la Matador soutient la comparaison avec honneur: du six de 232 po. cu. (moteur standard) au V-8 de 401 po. cu. en passant par toute une gamme d'options. Le

comportement de la Matador défie toute comparaison. La tenue de route de la Matador n'a pas son pareil dans les voitures intermédiaires et elle répond vite et bien, avec aisance et assurance.

Ambassador et Matador. Toutes deux garanties par le "Programme de Protection de l'Acheteur" d'American Motors. Le programme qui vous assure: 1. la qualité totale de la fabrication, 2. l'intérêt réel du concessionnaire, 3. une garantie révolutionnaire de 12 mois ou 12,000 milles, 4. le prêt d'une voiture chez les concessionnaires participants, 5. l'attention immédiate d'American Motors (un numéro de téléphone direct à l'usine, à Brampton, en cas de besoin).

American Motors

PAVILLON RAMBLER INC.

2025 OUEST, BOUL. CHAREST, QUÉBEC — 681-4631

Alma J. MARTEL AUTO LTEE Route St-Bruno — 662-6669
Carleton EMILIE ALLARD LTEE 364-3181
Clermont LAJOIE & HUDON AUTOMOBILE LTEE 52, boul. Notre-Dame — 439-3966
Dolbeau AUTOMOBILE AUDET LTEE 806, 8e avenue — 276-3165
Edmundston THEO COUTURIER LTD. 391, rue St-François — 735-8888
Rivière Portneuf DESCHENES IRVING SERVICE ENR. 238-2693
St-Casimir GARAGE NORMAND-A. TESSIER R.R. No 1 — 339-2250

St-Damien BELLECHASSE AUTO PARTS ENR. 789-2108
St-Georges de Beauce GARAGE NOEL LESSARD INC. 5320, boul. Lacroix — 228-2410
St-Joseph de Beauce GARAGE ECONOME ENR. avenue du Palais — 397-5388
St-Pascal GARAGE HUDON & FRÈRE ENR. 492-3633 & 492-3634
St-Raphaël GARAGE JEAN-PAUL BEAULIEU 884-2847
Sept-Îles PROULX AUTOMOBILES INC. 498, avenue Noël — 962-9170
Trois-Pistoles GARAGE HENRI ROUSSEAU 680, rue Jean-Rioux — 851-3842

Tessier indique que la formule des communautés urbaines sera abandonnée

Le ministère des Affaires municipales concentrera ses efforts sur les fusions

par André DESNOYERS
de notre bureau à Rimouski

En matière de regroupement municipal, le ministère des Affaires municipales concentrera, à l'avenir, ses efforts sur les fusions de municipalités et non plus sur la formation de communautés urbaines.

En fait, les recommandations du Livre blanc sur la réforme des structures municipales seront désormais oubliées, nous confirmait hier le ministre Maurice Tessier.

Abandonnant la formule des communautés urbaines qu'il considère trop lourdes et non satisfaisantes, le ministre Tessier proposera plutôt à l'Assemblée nationale, vers le début de décembre, d'adopter des "amendements profonds" à la loi actuelle de la fusion volontaire (chapitre 56 des Statuts refondus de 1965).

Ces amendements porteront principalement sur des mesures

initiatives et des moyens de pression visant à accélérer le processus de fusion des municipalités.

M. Tessier espère que la fusion sera volontaire de la part des municipalités, mais la nouvelle loi permettra au ministre d'intervenir pour obliger le regroupement de certaines d'entre elles.

Cette nouvelle politique des Affaires municipales, à laquelle le ministre Maurice Tessier avait déjà fait allusion, vendredi dernier devant les membres de l'Union des municipalités, a été soumise à l'approbation du Conseil des ministres, samedi, à Québec.

Dans un mémoire présenté à ses collègues du Cabinet provincial, M. Tessier expliquait les raisons de son changement d'attitude. Trois points principaux ont incité le ministre des Affaires municipales à abandonner les projets de communautés urbaines qu'il défendait dans son livre blanc déposé en mars 1971.

M. Tessier s'est tout d'abord appuyé sur l'expérience des trois

concentrera ses efforts sur les fusions

communautés urbaines existant déjà depuis près de deux ans, à Québec, Montréal et dans l'Outaouais, retenant principalement, chez les deux premières, les nombreuses difficultés rencontrées.

Depuis le dépôt du livre blanc, le dialogue qui s'est établi ainsi que les réflexions, réactions et suggestions qui en ont découlé, ont également influencé les récentes décisions du ministre Tessier.

Celui-ci veut éviter qu'à l'avenir, des structures trop lourdes suscitent des conflits administratifs entre l'exécutif des communautés urbaines et les conseils municipaux concernés, et même entre les municipalités elles-mêmes.

"Plutôt que de développer un esprit de coopération, les communautés urbaines ont créé un esprit de rivalité", a commenté M. Tessier.

En deuxième lieu, le ministre a noté des augmentations de taxes à l'intérieur des communautés urbaines existantes, même

"si les contribuables sont déjà saturés d'impôt foncier". "Je ne crois pas que ces hausses de taxes soient justifiées par les améliorations de services constatées", a poursuivi le ministre des Affaires municipales.

Enfin, celui-ci ne croit pas souhaitable de créer, avec les communautés urbaines, un quatrième palier gouvernemental qui viendrait s'ajouter aux gouvernements municipaux, provincial et fédéral.

Alors qu'il précisait ces points de réflexion aux journalistes de Rimouski, hier, M. Maurice Tessier s'est toutefois refusé à définir plus complètement les détails des recommandations qui soumettra à l'Assemblée nationale d'ici deux mois, sous forme de projet de loi.

Les techniques d'incitation à la fusion de municipalités seront cependant expliquées par le ministre Maurice Tessier, vendredi soir, à Sainte-Adèle, alors qu'il prendra la parole au congrès de l'Union des conseils de comté.



DU BON PIED — Stéphen Lewis, chef du Nouveau parti démocratique de l'Ontario, continue sa campagne du bon pied en tournant quelque pas avec l'épouse de l'un de ses candidats, David Hughes. Mme Hughes,

dont l'époux brigue les suffrages dans la région de Thunder Bay, a annoncé qu'elle attendait son premier enfant.

(Téléphoto PC)

M. Choquette :

On peut douter que la loi des mesures de guerre ait été la bonne

MONTREAL (PC) — Le ministre québécois de la Justice, M. Jérôme Choquette, admet que, même si la loi des mesures des guerres a été d'une grande utilité lors de la crise d'octobre 1970, il ne demanderait pas qu'elle soit de nouveau appliquée.

"Il était absolument nécessaire de faire appel à une loi spéciale, en ces circonstances", a déclaré M. Choquette, lors d'une de l'anniversaire de l'enlèvement de M. James Cross, attaché commercial britannique à Montréal, le 5 octobre 1970.

"Mais on peut douter que cette loi ait été la bonne. Si nous nous trouvions de nouveau face à la même situation, je crois bien que je ne favoriserais pas tout à fait cette même solution."

La loi des mesures de guerre, mise en vigueur le 16 octobre 1970, à la demande des administrations québécoises et de la ville de Montréal, accorde les pleins pouvoirs à la police, qui peut effectuer des arrestations et des fouilles sans mandat. Plusieurs associations de citoyens l'ont vivement attaquée parce qu'elle faisait fi des droits civils.

"Maintenant, alors que toutes les émotions sont calmées, tous les gens songent aux droits fondamentaux de l'homme. Le pendule a pris la direction complètement opposée."

UN PEU TROP FORT

Dans l'interview accordée à un quotidien montréalais, le ministre de la Justice laisse entendre que la police a peut-être abusé dans la mise en pratique des pouvoirs que lui donnait la loi des mesures de

guerre.

Les événements d'il y a un an, M. Choquette a dit qu'il n'était pas troublé autre mesure par les critiques continues à l'endroit du gouvernement sur sa façon de calmer la crise, provoquée par le Front de Libération du Québec, qui avait enlevé MM. Cross et Pierre Laporte, ministre provincial du Travail.

Le lendemain de la mise en force de la loi des mesures de guerre, ce dernier devait être assassiné par strangulation.

Quant à M. Cross, il a été libéré par ses ravisseurs, le 3 décembre, après un marché conclu avec le gouvernement, qui a permis aux membres d'une cellule du FLQ d'être transportés par avion à Cuba, le lendemain.

"À ce moment-là, nous avons pris les décisions que nous jugeons bonnes pour répondre aux faits que nous connaissons," a dit le ministre.

UNE REELLE SEDITION

"Il était du devoir du gouvernement d'agir avec prudence, parce que l'activité terroriste devait de plus en plus évidente et de plus en plus intense."

"Nous faisons face à une révolte qui paraissait relativement organisée. L'escalade dans les enlèvements semblaient faire partie d'un vaste plan, et leurs auteurs recevaient l'appui verbal de certains groupes."

M. Choquette a maintenu que la loi des mesures de guerre avait été utile, parce qu'elle avait permis d'arrêter certaines personnes relâchées au monde criminel, et, croyez-moi, elle a porté fruit à d'autres points de vue".

Il ne serait toutefois pas en faveur d'une nouvelle application de cette loi.

"Mes relations avec la police m'ont enseigné qu'il existe une différence entre les textes juridiques, qui accordent certains pouvoirs qui d'après vous seront utilisés de manière judiciaire et avec retenue, et la mentalité des corps policiers."

"La police — et je me les blâme pas, car c'est leur travail — est souvent portée à aller un peu trop loin."

Le ministre de la Justice a rappelé qu'à la suite d'une série

d'arrestations en masse par la police, agissant selon les pouvoirs spéciaux accordés par la loi, "j'avais averti la police que je ne voulais plus de ces arrestations massives sans ma permission explicite."

UN DEFI UNIQUE

"C'est ainsi que je reçois de la police, un samedi soir à ma maison, une liste de 70 personnes qu'on voulait arrêter."

Sur cette liste j'ai aperçu le nom d'un avocat que je connaissais assez bien, et qui avait particulièrement collaboré de façon active à la défense de contestataires politiques.

"Je le connaissais comme étant uniquement un avocat et une personne aux idées tout à fait pacifiques. J'ai répondu à la police, d'éliminer leur liste à la complète. Je leur ai expliqué que si cette liste avait été dressée de cette façon du début à la fin, elle n'avait pas de sens."

Bien que d'après M. Choquette, il n'y ait eu erreur lorsqu'on a porté des accusations selon la loi, il affirme qu'il a acquis une leçon des résultats plu-tôt décevants de ces causes lorsqu'elles ont été portées devant les tribunaux.

En août, le ministre a suspendu les procédures contre environ 40 personnes, qui devaient toujours répondre de telles accusations.

Un défi unique

"A mon point de vue, les jurys ne veulent pas reconnaître un prévenu coupable pour ce qu'il a pu dire, à moins qu'il dit posé un geste évident. C'est à cette conclusion que j'en suis venu et dont je me souviendrai, à l'avvenir, lorsqu'il faudra porter des accusations."

Le ministre, qui est âgé de 43 ans, a noté que la crise de l'an dernier avait été pour lui un défi d'envergure.

"Je me voyais soudainement chargé de tant de nouvelles responsabilités, et il s'agissait d'un travail tout à fait imprévu."

"Je devais jouer la partie selon de nouvelles règles, relever un défi dont jamais personne auparavant n'avait fait l'expérience."

Le ministre de la Justice a rappelé qu'à la suite d'une série

Le Conseil national du bien-être:

Les services juridiques aux défavorisés doivent être aussi bons qu'aux fortunés

par Roger BELLEFEUILLE

Des services juridiques à l'intention des citoyens défavorisés devraient offrir à ces derniers, le même éventail de services, en qualité et en quantité, que ceux qui sont à la portée d'autres groupes plus fortunés de citoyens.

Telle est la principale conclusion d'une étude rendue publique aujourd'hui par le Conseil national du bien-être social, un organisme consultatif rattaché au ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social.

On sait pertinemment que riches et pauvres ne sont pas égaux devant la loi. La Commission d'enquête sur l'administration de la justice en matière criminelle et pénale au Québec l'a démontré sans équivoque.

L'étude en question, qui constitue une analyse des services actuels d'assistance juridique aux économiquement faibles, porte en particulier sur la nécessité d'endetter les régimes subventionnés d'assistance judiciaire, les facteurs qui éloignent les pauvres de ces services, les pré-requis que devrait comporter tout programme d'assistance juridique. Nous les résumons:

Subventionné: Pour être vraiment efficace, ce type de programme doit être subventionné, sinon, les personnes qui ne peuvent payer obtiennent tout simplement pas de services et elles dépendront de la générosité des avocats, formulé, qui à l'échelle universelle, "n'a même pas réussi à commencer à répondre à la demande."

\$288,00 par cause, et le programme américain à \$51.

COMPOSANTES

L'étude propose par ailleurs certains pré-requis que devrait comporter tout programme d'assistance juridique. Nous les résumons:

Diversité: L'éventail des services devrait correspondre à celui offert à la classe moyenne et aux entreprises commerciales. Ceci devrait tenir compte des éléments suivants: une approche préventive et éducative qui permettrait aux avocats d'éviter aux clients des problèmes qui découlent de transactions courantes, comme les écarts des ventes conditionnelles, la signature d'un

bail; un soucis de créativité, c'est-à-dire mettre au point des moyens d'aider les pauvres à atteindre des objectifs visés: établissement de coopératives, rédaction de contrats - types, comités consultatifs pour mieux faire valoir les droits et besoins des pauvres en diverses matières, comme l'habitation, l'aide sociale; aider les individus à se former en groupe pour mieux défendre leurs intérêts; un service de représentation, comme par exemple à l'occasion de la soumission d'un mémoire à

un membre du Parlement, à une commission d'enquête ou à un comité parlementaire, comme la chose se pratique couramment de la part de divers organismes; que l'indépendance d'action de l'avocat oeuvrant au sein de tel service soit suffisamment protégée contre "les pressions de l'intérieur et de l'extérieur."

BILLETS demandés
Pour informations,
842-8405
Loretteville

OCCASION UNIQUE
Complexe de 38 logements
Entièrement loués, comprenant des 2½, 3½, 4½ et 5½ pièces, piscine, stationnement, balcons. Construction moderne, bon financement.
CLAUDE AMYOT
683-2103 656-6166
MORIN ET ASSOCIES COURTIERS INC.

Deux villes seulement ont une assistance judiciaire organisée

(Par RB) — Il n'y a que les villes de Montréal et de Québec, dans notre province, signalé l'étude sur les services juridiques publiés aujourd'hui par le Conseil national du bien-être social, qui fournissent une assistance

judiciaire organisée.

Il est cependant possible, ajoute-t-on, d'obtenir des services, sur une base bénévole, un peu partout dans la province.

A ce sujet, rappelons, qu'ici même à Québec, une initiative

d'avant-garde a vu le jour, dans le quartier Saint-Roch, au début de juillet.

Cette clinique constitue d'ailleurs, avec le début de l'année universitaire, un endroit de stage pour les étudiants de la Faculté de droit.

Elle est chapeautée par un conseil d'administration qui en plus d'avocats et d'étudiants compte quatre citoyens du milieu.

Un avocat y œuvre à plein temps et la responsabilité du stage est sous la responsabilité de Me Raymond Boucher, de la Faculté de droit.

Quelque 40 étudiants yront y

confronter la théorie avec la pratique, au cours de deux semaines et que ce stage aura une valeur de deux crédits académiques.

La clinique dont l'appellation officielle est "Service juridique universitaire, inc." est constituée en vertu de la troisième partie de la loi des compagnies et constitue donc de ce fait une corporation privée sans but lucratif.

Elle est chapeautée par un conseil d'administration qui en plus d'avocats et d'étudiants compte quatre citoyens du milieu.

Un avocat y œuvre à plein temps et la responsabilité du stage est sous la responsabilité de Me Raymond Boucher, de la Faculté de droit.

Il a cependant rappelé que sa décision de ne pas se représenter aux élections avait été principalement motivée par la frustration constante qu'il a ressentie depuis le début de son mandat.

"Les députés qui ne sont pas toujours en vedette n'ont absolument rien à dire", a-t-il dit, "tout se déroule sans eux... on ne les consulte jamais".

"On vous a fait venir là afin qu'il y ait quelqu'un pour voter et pour clamer son pupitre lorsqu'il y en a un qui dit quelque chose d'un peu brillant", a-t-il poursuivi. "Je ne suis pas l'homme qui aime perdre son temps".

Les menaces faites par le ministre ne sont qu'un des éléments qui l'ont persuadé de quitter la politique provinciale dès qu'il aura terminé son mandat.

Tout en refusant de nommer le ministre en question, M. Springate a dit que celui-ci était facilement reconnaissable.

Selon lui, l'incident a pris naissance au moment où le ministre l'a fait venir à son bureau et lui a montré un dossier de six pouces épais qu'on avait monté sur lui.

"Aucun homme n'aurait pu édifier seul un tel dossier," fait remarquer le député de Montréal-Sainte-Anne. "Il a commencé à me lire des extraits de ce dossier en le feuilletant", rappelle M. Springate.

"Il m'a dit: Vous parlez contre nous ici, là... vous êtes une menace pour le parti... vous avez écrit cela dans le magazine Maclean, on a dit ça de vous dans le Times... vous m'avez attaqué personnellement..."

"C'était là une tactique de dissuasion", de continuer M. Springate, "il m'a menacé de rendre le dossier public. Je lui ai répondu qu'il pouvait dire ce qu'il voulait sur moi, que je n'avais rien à reprocher, que je n'avais rien à cacher".

"Je ne sais pas si le ministre faisait cela de son propre chef ou si quelqu'un d'autre lui en avait donné la directive".

Après avoir expliqué qu'il entendait terminer son mandat à Québec, l'anc

Une fausse bombe signée "FLQ" est retrouvée au complexe "G"

par Jos-L. HARDY

L'escouade de sécurité de Québec a institué des recherches à la suite de la découverte, au sous-sol de la tour du complexe "G" de la cité parlementaire, d'une pseudo-bombe constituée d'un vieux cadran, de trois chandelles, d'un détonateur et d'une mèche d'allumage. Sur une note trouvée avec ce mécanisme, la cellule R.S. rendue au nom du FLQ, la déposition du colis.

Les agents de la brigade de sécurité se demandaient, hier après-midi, si c'était l'œuvre

de farceurs ou de militants du Front de libération du Québec.

C'est la première fois que la SQ

est mise au fait de l'existence

de la cellule R.S., à Québec.

Dans la boîte à chaussures, les policiers ont trouvé un papier blanc sur lequel était écrit, en lettres moulées, la note suivante:

"Cellule RS.: Avec les compliments du FLQ! Ce sera pour la prochaine fois. On ne manquera pas notre coup!"

La pseudo-bombe a été trouvée dans un coin reculé des garages du complexe. La découverte a été faite peu de temps après qu'une trentaine d'agents de la Sûreté du Québec eurent été alertés au sous-sol de l'immeuble de 32 étages. Sur place, la boîte a été ouverte avec précaution par des spécialistes de l'escouade de sécurité. Le vieux cadran était en mouvement

mais n'était pas relié au fil d'allumage. Au lieu de bâtons de dynamite, les policiers ont aperçu trois chandelles attachées ensemble, puis le fil qui n'avait pas été allumé. Le détonateur était aussi intact.

A leur arrivée aux immeubles parlementaires, les agents de la SQ ont fait évacuer les lieux et toute entrée a été interdite. Les opérations étaient sous les ordres du lieutenant Paul Miville-Deschêne. Quelque deux cents ouvriers ont dû abandonner leur travail. Il était 11h30 environ lorsque la Sûreté du Québec a reçu un appel téléphonique anonyme l'informant qu'une bombe allait exploser dans les 30 minutes.

Les colères de deux faibles filles d'Eve les mènent devant Dame Justice

Il n'y a rien de plus terrible que la colère d'une femme exaspérée... lorsque ses robes ne sont pas appréciées ou lorsque l'on tente de lui enlever son amant.

Voici deux exemples de ce qui s'est passé, hier, en Cour des sessions de la paix, à Québec:

1-Agée de 33 ans, aussi large que haute, une dame a été condamnée à \$50 d'amende pour avoir causé des lésions corporelles à deux coéquipiers agents de la Sûreté du Québec alors que ces derniers venaient arrêter son amant, à Stoneham.

2-Une femme de Giffard qui venait d'essuyer les reproches de son époux parce qu'elle avait acheté deux robes trop dispenses à son goût, a décidé de lui faire une leçon en mettant le feu aux robes et en les laissant choir sur la moquette du salon.

Dans le premier cas, un garagiste de Notre-Dame-des-Laurentides n'a pas aimé du tout que sa concubine embrasse un autre homme. Il le fit savoir façon non équivoque en flanquant une racée à son concurrent et en brisant une distributrice automatique de liqueurs douces, causant ainsi des dommages de l'ordre de \$25.

La racée a résulté du fait que son concurrent lui avait versé une bouteille d'huile sur la tête. L'accusé admit sa culpabilité à de simples voies de fait sur la personne de son concurrent et écopa d'une amende de \$50. Quant à l'accusation de méfaits, il nia sa culpabilité et fut libéré sous un cautionnement personnel de \$100 en attendant son procès le 15 décembre.

Avant quitté son travail et se dirigeant vers Stoneham, il fut interpellé par deux agents de la police et pour avoir entravé leur

Deux complables de l'I.-P.-E. recherchés pour le vol de plus de \$400,000 se sont rendus à la police

SUMMERSIDE, I.-P.-E. — (PC) — Recherchés depuis le 9 septembre pour le vol de \$414,000 commis à la succursale de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, de Summerside, dans l'Île-du-Prince-Édouard, Archibald MacLeod, 28 ans, et William MacDonald, 29 ans, se sont rendus à la police lundi matin à 9h.

Ainsi prend fin une dramatique chasse à l'homme menée depuis trois semaines par la Gendarmerie canadienne, le FBI américain et l'Interpol, organisme international de la police. Les deux suspects sont rentrés en fin de semaine à l'Île-du-Prince-Édouard en provenance d'une ville des Etats-Unis qui n'a pas été précisée.

Leur avocat, Me Charles McQuaid, de Charlottetown, a déclaré que la police ignorait tout de leur retour jusqu'au moment de leur reddition. Le plus gros de la somme volée a été récupéré par les autorités.

MacDonald, chef comptable de la succursale et MacLeod, son adjoint, ont été libérés sous cautionnement de \$10,000 chacun. Ils comparaîtront en justice la semaine prochaine.

SANS PRÉCEDENT

Aux dires de la police, c'est le plus important vol jamais commis à l'Île-du-Prince-Édouard. Un porte-parole de la banque a confirmé que le gros de la somme avait été récupéré, mais il s'est refusé à fournir des détails.

L'avocat, lui, a précisé que l'argent avait été renvoyé la semaine dernière par la poste et, selon les informations dont il dispose, la plus grande partie a été récupérée.

La région du futur aéroport de Montréal fait l'objet d'études géoscientifiques

Le nouvel aéroport international de Montréal (NAIM) sera édifié sous le siège du modernisme et du progrès scientifique. Jamais auparavant, futur aéroport n'a fait l'objet d'une planification générale aussi intense en vue du développement régional.

Cette gigantesque entreprise requiert donc la participation de plusieurs ministères fédéraux, de divers ministères provinciaux du Québec et des autorités locales et régionales.

L'équipe scientifique a comme les couches géologiques aquifères-pieds à terre trois maisons dans la région adjacente au futur aéroport, les forages sont effectués à des intervalles d'un mille et dans toutes les directions, à des endroits bien précis et déterminés à l'avance. Les résultats sont enfin analysés par des ordinateurs qui procèdent au

dressage automatique de cartes à l'aide du procédé SYMAP.

Au fur et à mesure que l'étude progresse, l'information est mise à jour et devient accessible aux personnes intéressées tout en permettant un aménagement plus rationnel du territoire.

Substance exclusive rétracte les hémorroïdes apaise la démangeaison

Une substance cicatrisante exclusive provoque la rétraction des hémorroïdes et la cicatrisation des tissus.

Un grand institut de recherche vient de mettre au point une substance cicatrisante sans parfum, soit le préparation H. La Bio-Dyne est offerte soit en onguent, soit sous la forme de préparation H.

En plus d'aider les hémorroïdes à se rétracter, la Préparation H agit comme lubrifiant et rend l'élimination moins douloureuse. Enfin, elle diminue les risques d'infection, l'une des causes connues d'hémorroïdes.

Demandez à votre pharmacien la Préparation H sous forme de suppositoires ou d'onguent (avec accessoire spécial). Satisfaction ou remboursement.

Préparation H

Appel du comité

ALBERT SCHWEITZER

MULHOUSE (AFP) — Les réfugiés s'aggravent de jour en jour et réclament des "secours immédiats et massifs" en attendant une solution politique au conflit.

Il s'agit au pape et au secrétaire général de l'ONU d'un appel angoissé pour que cesse ce scandale et pour que soit envisagée une action dans le cadre du synode et à l'organisme des Nations-Unies. Ils demandent qu'une aide, proportionnée aux besoins, soit apportée à cette population par toutes les nations membres de l'ONU.

Les signataires rappellent que "la situation de famine de ces

travaill, il fut condamné à \$50 d'amende. De plus, il était accusé d'avoir causé de l'effacement de toute l'affaire, même si elle ne semblait pas dans un état d'ivresse avancé. Il a déclaré qu'il n'avait aucunement l'intention de commettre le vol, mais qu'il avait trouvé la chaînette sur le paquet de la station-service et qu'il voulait la remettre lui-même à la police parce qu'il ne savait pas se faire faire.

Explications insuffisantes, les policiers décideront de l'arrêter. Sa concubine ne fit ni un ni deux et sauta sur les deux policiers, leur flanquant un coup de poing au visage. Elle fut condamnée à \$50 d'amende pour avoir protégé celui qui l'accusait de l'avoir presque triché peu de temps auparavant.

Et lui n'est pas "encore sorti du bois" puisqu'il devra subir son procès le 15 décembre sous l'accusation de vol.

L'INCENDIAIRE

L'épouse d'un commerçant de Giffard subit son enquête préliminaire devant le juge Yvon Sirois sous l'accusation de crime d'incendiat. Le 14 août, son époux lui reprocha d'avoir acheté deux robes trop dispenses. Comme toute solution, elle décida de se défaire des robes en les brûlant... sur le tapis du salon.

A un certain moment, l'époux monta à l'étage et vit la fumée qui sortait de la cuisine. Il appela à l'aide un de ses employés et tous deux réussirent à éteindre les flammes. Pendant tout ce temps, la femme était assise dans le salon et se souciait peu des flammes et de la fumée.

Pompiers et policiers arrivèrent sur les lieux (les policiers y étaient allés durant la nuit à cause d'une dispute entre les conjoints). La femme déclara qu'elle recommencerait dès qu'elle le pourrait.

LOCAL COMMERCIAL A LOUER

- Situé coin de rues, principale artère commerciale à Chicoutimi.
- A 500 pieds d'une autopiste de 350 places.
- Environ 4,000 pieds carrés de plancher, sur 2 planchers.
- Divisions de bureaux modernes, avec tapis.
- Salle de conférence avec tapis.
- Eclairage neuf.

POUR INFORMATIONS
S'ADRESSER A:
CASIER 580
CHICOUTIMI, P.Q. TEL: 549-1922
a/s JEAN-CLAUDE GERVAIS.

Tout en fêtant le

3e Anniversaire de PLACE du SAGUENAY

Tentez votre chance de **GAGNER**
Un VOYAGE à MIAMI par...

AIR CANADA

J'AIMERAIS GAGNER
CE VOYAGE!

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

TEL:

J'aimerais également participer
AUX EMISSIONS TELEVISEES
de Claude Blanchard

NOM:

ADRESSE:

VILLE:

TEL:

DEPOSEZ CES COUPONS DANS LE MAIL CENTRAL.

J'ai mes Obligations d'Epargne du Canada

7.19% RENDEMENT ANNUEL MOYEN À L'ÉCHÉANCE

Vous aussi, achetez-en dès aujourd'hui. Il y a tant de bonnes raisons pour s'en procurer! C'est un placement sûr et rentable qui vous permet d'envisager l'avenir avec le sourire.

Faciles à acheter! Vous pouvez en acheter de \$50 à \$50,000, au comptant ou par versements, à votre travail, auprès de votre banque, caisse populaire, société de fiducie ou chez votre courtier.

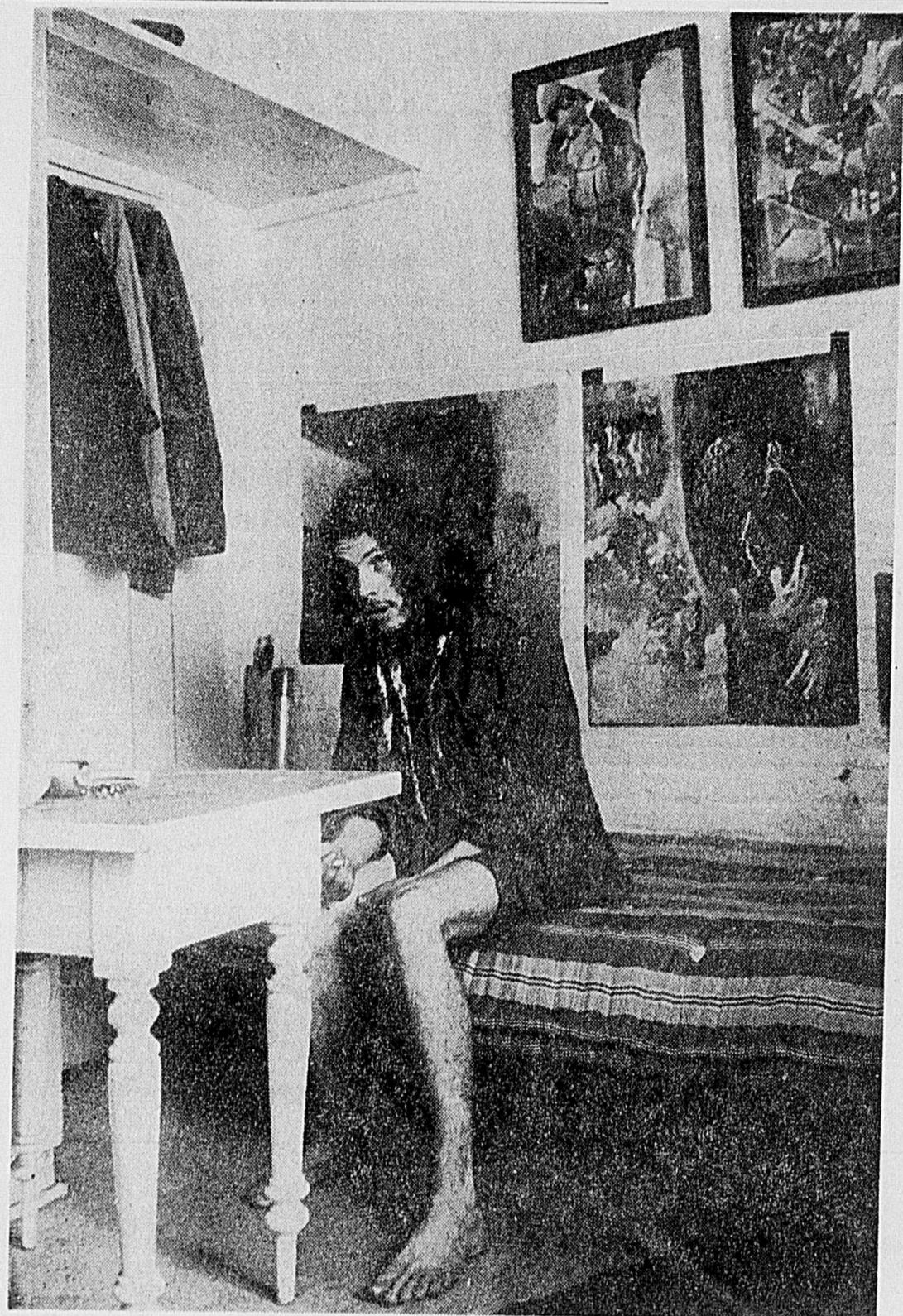
De l'argent instantané! Vous pouvez encaisser vos obligations en tout temps, à leur pleine valeur nominale plus l'intérêt couru.

Elles sont en or! Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada ont un rendement annuel moyen à l'échéance de 7.19%.

Chaque obligation de \$100 vous rapporte \$5.75 d'intérêt la première année, \$6.75 la deuxième, \$7.50 chacune des cinq années suivantes et \$7.75 chacune des deux dernières années. Mais en plus, vous pouvez gagner de l'intérêt sur l'intérêt et ainsi, à l'échéance, vous obtiendrez \$187.00 pour chaque obligation de \$100.00!

Les Obligations d'Epargne du Canada... un peu en or pour faire fructifier vos économies. Des centaines de milliers de Canadiens en ont déjà.

...et vous?



A LA PETITE BASTILLE, le dépannage des jeunes par les jeunes.

Connue pour le lancement de "Inspiration et Succès"**La firme montréalaise ISI Research condamnée à quatorze amendes de \$100**

par René LAGACE et Jean-Claude RIVARD

La firme montréalaise ISI Research, particulièrement connue pour avoir lancé Inspiration et Succès, dans la région de Québec, a été condamnée à des amendes totalisant \$1400, par le juge Cyrille Potvin, de la Cour des sessions de la paix.

Le juge Potvin qui a entendu la cause au cours du mois d'avril, en est venu à la conclusion que la compagnie s'est rendue coupable de 14 effractions aux lois québécoise régissant l'enseignement privé.

En d'autres mots, le juge en est venu à la conclusion que 14 des 16 plaintes portées contre la compagnie, à l'effet qu'elle aurait fait signer des contrats et qu'elle aurait dispensé des cours sans permis, sont fondées.

La compagnie a été condamnée à \$100, pour chacune des accusations dont elle a été trouvée coupable.

Au cours du procès, diverses personnes habitant plus spécialement la Côte de Beaupré, sont venues raconter à la Cour qu'elles ont personnellement signé des contrats pour acheter un cours de ISI Research.

Pour toucher des revenus appréciables, ceux-ci devaient à leur tour engager d'autres personnes à suivre ces cours. Certains empruntèrent leur \$1,500. soit de la banque, soit de compagnies de finance. Mais il y eut un revirement soudain, ont déclaré des témoins, lorsque "Le Soleil" publia une mise en garde concernant la formule d'Inspiration - Succès.

Ces premiers clients ont raconté qu'ils furent d'abord conviés à une assemblée dans une hôtellerie de Québec; ils assistèrent à une séance de projections de films et de diapositives tendant à leur prouver qu'il leur était possible d'envisager un sort meilleur, en investissant.

Les "cours", ont raconté les témoins, comportaient des leçons de psychologie de la vente; on y apprenait qu'en recrutant un certain nombre de nouveaux contractants pour l'achat de ces cours, ils pourraient presque immédiatement se faire rembourser l'argent qu'ils avaient personnellement engagé et qu'ils pourraient entrevoir, grâce à la loi de la pyramide, des bénéfices avantageux pour les semaines à venir.

Les gens sont venus raconter qu'à plusieurs assemblées, ils ont été témoins de la signature de contrats par de nouveaux adhérents.

DES INCIDENTS

Plusieurs incidents ont marqué à un moment ou l'autre, le déroulement de ce procès.

D'abord, l'avocat de la compagnie, Me Louis-René Maranda, de Montréal, logea en Cour supérieure, une action déclaratoire pour que le procureur spé-

cial du ministère de la Justice, Me Michel Saint-Hilaire, soit remplacé par un autre procureur. Cette cause est encore lancée... Sur les entrefaites, Me Saint-Hilaire présente sa démission mais le ministère de la Justice refuse d'accepter, ce qui fut inscrit d'ailleurs, au procès-verbal du procès.

Le 23 avril le procès commençait, en l'absence du procureur de la compagnie. Le juge ordonna qu'il en soit ainsi étant donné que l'avocat était formellement prévenu du fait que le procès aurait lieu à cette date.

ET LES JOURNALISTES

Les journalistes n'ont pas été oubliés, au cours du procès, mais pour le mieux, cette fois...

A quelques reprises, on a loué la clairvoyance de journalistes qui ont assisté à une conférence de presse annonçant le lancement d'Inspiration - Succès, au cours d'une réception où la boisson aurait généralement coulé...

Tant de générosité aurait pu être la méfiance de certains journalistes... Dans des écrits subséquents, ces derniers auraient communiqué leur méfiance au public.

DES POURSUITES CIVILES

Plusieurs contractants de la compagnie ISI Research songeraient à loger des actions en cassation de contrat pour se faire rembourser les sommes qu'ils ont versées à la compagnie, devant les tribunaux de juridiction civile.

Incidentem, Me Clément Richard avait été mandaté, en mai dernier, pour mettre la compagnie en demeure de rembourser l'argent investi par un groupe d'une dizaine de ménages. Il n'a pas été possible de rejoindre Me Richard pour savoir à quel stade en sont les procédures à ce sujet.

ENNOCHE**Une nouvelle crème plastique pour les dentiers**

Pour la première fois, la science offre une crème adhésive plastique pour aider à tenir en place les dentiers—adaptée à la gencive supérieure ou inférieure—mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à faire les dentiers plus fermement pendant des heures! Cette découverte unique, c'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™...

La crème FIXODENT non seulement fait tenir les dentiers plus fermement, elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mieux mâcher les aliments et manger de façon plus naturelle. Les dentiers n'ont jamais été aussi faciles à porter qu'avec FIXODENT. Faites un essai!

Ils vous minouchent!

Kayser a réinventé les bas-culotte.

Câlins, parfois même

cajoleurs, les tout

nouveaux DUOMAILLE

font "patte de velours..."

et vous minouchent!

Ils caressent vos jambes,

à fleur de peau.

Uniformément,

sans un pli. Sans un

changeement dans le tricot.

C'est "le nu jusqu'à

la taille".

Couleurs chatoyantes!

DUOMAILLE* : les bas-culotte

minouchants! Essayez-les!

Transparents ou opaques:

DUOMAILLE*



Style # 2105, transparent, dans toutes les couleurs à la mode.

**179
LA PAIRE**

Profitez de nos facilités de crédit, chargez-le.

Cherchez le p'tit minou chez

Woolworth
RUE RACINE — CHICOUTIMI

Avec un octroi de \$50,000, la Petite Bastille a hébergé 45,000 jeunes l'été dernier

par Monique BRUNELLE

La Petite Bastille veut améliorer des services de dépannage pour les jeunes, avec l'aide des gouvernements; aussi, animateurs et volontaires de tous bénévoles pour le moment, attendent-ils avec espoir le "oui" du provincial pour l'usage de l'ancienne prison des Plaines, afin de maintenir la Petite Bastille ouverte durant l'hiver, et un octroi de \$54,000 du fédéral, pour y établir un service d'accueil aux jeunes, migrants et drop outs.

Loin de vouloir monopoliser le secteur jeunesse, les promoteurs de la Petite Bastille favorisent le regroupement et la coordination des structures d'accueil existant déjà à Québec et à leurs yeux, l'auberge n'est qu'un des services qui peut développer la corporation de la Petite Bastille, expliquait hier Michel Lamontagne, membre de la corporation, lors d'une conférence de presse.

Avec un octroi de \$50,000 la Petite Bastille a hébergé 45,000 jeunes cet été, à raison d'environ 500 par soir, ce qui serait un record dans le réseau des auberges de la jeunesse du pays.

L'aide est alors venue du Secrétariat d'Etat, division des auberges, au gouvernement fédéral, et du côté du gouvernement du Québec, du Haut-Commissariat aux loisirs, aux sports et à la jeunesse, et du ministère des Travaux publics. La ville de Québec donne son appui total à la Petite Bastille; elle aimeraient siéger au conseil d'administration, mais voudrait se retirer de l'affaire, au point de vue financier.

Tout se décide actuellement entre le fédéral et le provincial, alors qu'on a demandé un octroi d'opération de \$54,000 au premier, et au second les locaux à la prison, ce qui signifie des travaux d'environ \$70,000 pour la réfection du système de chauffage et l'amélioration des

conditions sanitaires; le travail pourrait être fait en grande partie par les jeunes eux-mêmes.

ACTION DEPANNAGE

Cet été, 10 animateurs rémunérés et 25 volontaires ont assuré la survie de la Petite Bastille; il ne s'agit pas pour eux d'une question d'argent, mais de faire vivre l'auberge. Des 45,000 jeunes qui y ont passé, une vingtaine sont restés; "déjà dépannés, ils peuvent aider à dépanner les autres", a dit l'un d'eux, Gaétan Beaudet, volontaire permanent.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

Actuellement, les foyers d'accueil à Québec n'offrent que 102 lits au total: la Maison Kinsmen, 18; Migration 495, 14; et l'Oeuvre Notre-Dame du Bon Conseil, 70. Ce dernier est payant et les autres gratuits. Durant l'hiver, la Petite Bastille pourrait accueillir 125 à 150 jeunes.

Il n'existe aucun centre d'assistance-jeunesse à Québec et la corporation dit qu'un "service d'aide à la jeunesse migrante, dans une double optique d'hébergement et d'information, devient une priorité" dans un dossier présentant l'analyse de la structure d'accueil pour les jeunes à Québec.

Une consultation faite auprès des organismes existants indique que les besoins des jeunes sont nombreux en hiver et sont de deux ordres: physique (hébergement) et psycho-social.

La FCSCQ boycottera les organes d'information lors de son congrès

par Damien GAGNON

La Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec a décidé de boycotter les organes d'information.

de l'organisme qui se tiendra à Montréal du 10 au 12 octobre.

Un porte-parole de la FCSCQ, a expliqué que le Conseil d'administration a pris cette décision, dit-on, pourrait limiter les discussions.

Une telle décision va à l'encontre du rôle que se donnent les commissaires eux-mêmes, celui de représenter la population, ayant été élus démocratiquement par les contribuables de la province.

A maintes reprises d'ailleurs, le président de la FCSCQ, M. Fernand Lefebvre a défendu le caractère démocratique des commissions scolaires.

A ceux qui désiraient la disparition totale des conseils scolaires, on a souvent entendu dire cette phrase venant du président de la FCSCQ ou d'un commissaire: "Il ne peut y avoir d'organisme plus démocratique que la commission scolaire".

C'est d'ailleurs en tenant compte de ce principe, que le ministère de l'Education a cru bon de maintenir les conseils scolaires tout en proposant à la population deux projets de restructuration (Les projets de loi 27 et 28).

Il est vrai que la Fédération des commissions scolaires n'est pas un conseil scolaire et que ses membres ne sont pas élus par la population.

Mais c'est à l'assemblée générale que l'on discute des problèmes de l'éducation et des conseils scolaires. C'est d'ailleurs à cette assemblée que se dessine l'orientation de la fédération et des conseils scolaires.

Par ailleurs, les travaux en atelier permettent de connaître l'opinion de commissaires sur le thème du congrès qui est cette année "pour une école humaine".

Les organes d'information sont les moyens qui permettent de renseigner les parents qui sont intéressés à la chose scolaire et qui ne sont pas invités à leurs congés.

Les journalistes seront toutefois admis aux séances d'information et ils pourront naturellement assister aux exposés des conférenciers.

On se souvient qu'au congrès de l'an dernier, des journalistes avaient contesté la façon dont le président de la FCSCQ, M. Fernand Lefebvre, menait l'assemblée générale. Il avait alors été accusé de dirigeisme.

Certains avaient également qualifié le congrès annuel de la fédération de pique-nique dont le coût approche le million de dollars.

une nouvelle aile de l'école de Grand-Sault.

M. Fernand LaPointe, maire de Saint-Léonard, a fait savoir que le ministre avait en plus promis la construction d'une nouvelle école supérieure à Saint-Léonard même, avant décembre 1973.

Entre-temps, il a été entendu avec le ministre que ce seraient des citoyens de Grand-Sault qui seront engagés pour faire le transport des étudiants jusqu'à Grand-Sault.

A Kedgwick, parents et élèves ont lancé un mouvement de protestation, le 8 septembre,

après avoir appris que certains étudiants devraient fréquenter l'école de Saint-Quentin, à une douzaine de milles. Le 27 septembre, les élèves des classes de l'école de Saint-Quentin, mais ceux des classes supérieures ont continué le boycottage des cours.

Les élèves de 10e, 11e et 12e années auront donc leurs cours, encore cette année, à l'école de Saint-Léonard, mais ils devront en septembre 1972 fréquenter

les nouvelles classes de l'école de Grand-Sault.

M. Fernand LaPointe, maire de Saint-Léonard, a fait savoir que le ministre avait en plus promis la construction d'une nouvelle école supérieure à Saint-Léonard même, avant décembre 1973.

Il est vrai que la Fédération des commissions scolaires n'est pas un conseil scolaire et que ses membres ne sont pas élus par la population.

Mais c'est à l'assemblée générale que l'on discute des problèmes de l'éducation et des conseils scolaires. C'est d'ailleurs à cette assemblée que se dessine l'orientation de la fédération et des conseils scolaires.

Par ailleurs, les travaux en atelier permettent de connaître l'opinion de commissaires sur le thème du congrès qui est cette année "pour une école humaine".

Les organes d'information sont les moyens qui permettent de renseigner les parents qui sont intéressés à la chose scolaire et qui ne sont pas invités à leurs congés.

Les journalistes seront toutefois admis aux séances d'information et ils pourront naturellement assister aux exposés des conférenciers.

On se souvient qu'au congrès de l'an dernier, des journalistes avaient contesté la façon dont le président de la FCSCQ, M. Fernand Lefebvre, menait l'assemblée générale. Il avait alors été accusé de dirigeisme.

Certains avaient également qualifié le congrès annuel de la fédération de pique-nique dont le coût approche le million de dollars.

Rappelons que les agents de Montréal ont accepté la semaine dernière un contrat leur accordant un salaire de \$1,50 répartie sur trois ans.

L'accord est intervenu entre cinq unités syndicales de la Fraternité internationale des camionneurs et le Bureau de relations industrielles du transport motorisé. L'entente s'est faite grâce à une conciliation gouvernementale, après des négociations de 31 heures.

L'ancien contrat ayant expiré jeudi soir à minuit, la grève devait légalement vendredi. Bien qu'aucune date n'ait été fixée pour le débrayage, on avait déjà assisté vendredi à plusieurs arrêts de travail à travers la province.

La nouvelle convention, qui assure une hausse des avantages sociaux, prévoit que le salaire horaire des camionneurs urbains, qui s'établit maintenant à \$3,80, sera porté à \$5,30 au 1er avril 1972, pour un total de \$212 pour une semaine de 40 heures.

Les routiers interurbains, qui sont payés selon les distances parcourues, ont obtenu une hausse des tarifs qui leur sont versés.

L'entente couvre environ 1,250 routiers, 2,900 camionneurs urbains, 1,800 employés d'entrepôt, 1,050 préposés à l'entretien.

RATIFICATION

Après la conclusion de l'entente à Toronto, les dirigeants du syndicat des teamsters ont visité les unités syndicales de Toronto, Hamilton, London, Windsor et Kingston et ont obtenu de leurs membres un vote de ratification dont on ignore encore le détail.

A l'origine, le syndicat s'était fixé comme objectif une augmentation de \$2,18 l'heure répartie sur 21 mois, qui aurait assuré la parité avec les tarifs américains. Les employeurs s'étaient rendus à cette exigence en signant l'ancien contrat.

Toutefois, les employeurs ont déclaré qu'il était économiquement impossible pour eux d'honorer cet engagement à cause de la réduction du volume d'affaires et de profits, la perte d'une partie des cargaisons au profit des routiers non syndiqués et la concurrence exercée par les autres moyens de transport, y compris le chemin de fer.

La question de la parité avait semblé facile à régler quand le dernier contrat avait été signé en août 1968. A l'époque, l'écart entre les tarifs américain et canadien de camionnage n'était que de 13 cents l'heure.

M. Ray Taggart, président de l'unité 879 de Hamilton et président du comité mixte de négociation, s'est déclaré fort satisfait des termes de l'entente.

D'autre part, les employeurs ont consenti à porter à \$28 par mois et par membre leur contribution au régime de retraite. Au surplus, la limite des compensations pour ajustement au coût de la vie a été portée de

le monde de l'éducation

En effet, les journalistes ne seront pas admis à l'assemblée générale annuelle et aux ateliers de travail du 24e congrès

Une grève étudiante d'un mois prend fin au Nouveau-Brunswick

SAINTE-LEONARD, N.B. (PC)

— Les élèves de la 1ère à la 12e année sont retournés en classe hier matin. Ils mettent ainsi fin à un boycottage des cours, qui avait débuté le 24 août, en signe de protestation contre le transfert des classes supérieures à une institution de Grand-Sault, 12 milles plus loin.

Le ministre de l'Education, M. J. Lorne McGuigan, a rencontré dimanche les représentants d'un comité des citoyens de Saint-Léonard et a accepté de retarder d'un an le transfert.

Une protestation semblable était toutefois toujours en cours à l'école supérieure de Kedgwick.

Les élèves de 10e, 11e et 12e années auront donc leurs cours, encore cette année, à l'école de Saint-Léonard, mais ils devront en septembre 1972 fréquenter

Les camionneurs ontariens font marche arrière et disent "oui"

TORONTO (PC) — Les 7,000 camionneurs ontariens qui menaçaient de faire la grève ont renoncé dimanche à cette intention en ratifiant un contrat leur garantissant une augmentation de salaire de \$1,50 répartie sur trois ans.

Le nouveau contrat assure maintenant des vacances de trois semaines aux employés ayant six ans de service.

Selon un porte-parole syndical, la convention protège aussi les routiers canadiens contre la concurrence des entreprises américaines de camionnage.

**Les produits d'éralbe
Beaudry Inc.**

A TOUS NOS PRODUCTEURS CLIENTS

Une fois de plus nous avons négocié avec les compagnies que nous représentons, un rajustement de .07¢ que nous vous faisons parvenir présentement, sur toutes les classes de sirop que nous avons payé pendant nos achats aux prix de 38 - 35 - 32 - 27 - 25 - 24¢, pour faire un total de:

45¢ = AA	34¢ = C
42¢ = A	32¢ = D
39¢ = B	31¢ = NC

Vous remarquerez que nous n'avons jamais appliqué une deuxième catégorie de classe en ce qui regarde les "achats" de sirop "NC"; un seul prix est appliqué lors du paiement pour cette catégorie.

Dès le début d'octobre un prix sera publié comme nous l'avons fait en octobre 1970. Ce prix que nous publierons, dépassera peut-être la moyenne des prix totaux de 1971 après rajustement de .07¢.

Pour quelle raison insistons-nous sur la politique d'un prix énoncé six mois avant la récolte? Premièrement, pour venir un jour à atteindre le plus proche possible le prix final qui sera payé après la récolte. Deuxièmement, nous voulons que tous les producteurs bénéficient d'un prix moyen raisonnable autant dans les grosses récoltes que dans les petites.

Le théoricien de Plessisville croit comme il le mentionne dans ses circulaires que notre théorie est fausse. Si notre théorie est fausse, pourquoi que dans le passé, lors des grosses récoltes, les prix baissaient et pendant les petites les prix montaient. Ce n'est pas cela que les producteurs du Québec désirent; c'est de recevoir un prix régulier, quelque soit le résultat de la récolte. Et si nous réussissons cette politique, les producteurs du Québec seront sur le même pied que les compagnies. Durant les grosses récoltes, ils obtiendront un bon profit et durant les petites, un profit moindre. Leurs risques seront égaux aux nôtres.

Nous espérons que cette explication claire et nette, basée sur le bon sens d'une réalité honnête, qu'une fois pour toute, non seulement ce sera la majorité de nos producteurs clients qui continueront à accepter notre politique (car présentement c'est le résultat que nous avons obtenu) mais que tous les producteurs du Québec qui ne sont pas nos clients, le demanderont à ceux qui ont la responsabilité d'écouler leurs produits de l'éralbe.

Bien à vous,

LES PRODUITS D'ÉRALBE BEAUDRY INC.

J.C. Beaudry, Président.

Selon le ministre Saint-Pierre

Le bill 28 vise à rapprocher francophones et anglophones

par Damien GAGNON

"Un rapprochement entre francophones et anglophones du Québec est l'un des objectifs du projet de loi 28 visant la restructuration scolaire de l'île de Montréal".

C'est ce qu'a déclaré, hier, devant les membres du "Montreal Board of Trade" le ministre de l'Education du Québec, M. Guy Saint-Pierre.

M. Saint-Pierre a tenu à faire cette précision à la suite des discussions publiques de la Commission parlementaire de l'éducation où des francophones voient le projet de loi 28 faire sauter la ligne d'assimilation pour eux.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

Mais il trouve extrémiste la position des francophones, notamment les centrales syndicales qui prônent des structures unilingues françaises tout en maintenant deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

M. Saint-Pierre a rappelé qu'il y a deux types de relations avec les anglophones.

Le ministre de l'Education ne nie pas que l'essentiel des débats autour du projet de loi 28 est la question linguistique ou culturelle.

</div

Les Caisses Desjardins
d'Amérique
lèveront une "semaine
de la Caisse POP" pour
informer le public

Pour la seconde année, les
Caisses populaires Desjardins
d'Amérique lèveront une "semaine de la
Caisse POP", du 17 au 23 octobre
1971, sous le thème: "C'est
nous autres, au Caisse populaire
Desjardins".

Selon un communiqué de la
Fédération de Québec des unions
régionales, M. Emile Girardin,
président de cette organisation,
aurait donné deux raisons principales
qui ont amené les dirigeants à organiser cette semaine
d'information populaire.

D'une part, le troisième jeudi
d'octobre a été déjà choisi, par
l'Amérique du Nord, pour commémorer chaque année le com-
mémorateur Alphonse Desjardins,
fondateur du mouvement. D'autre
part, les caisses populaires
sont le besoin d'informer les
Québécois sur les activités des
coopératives d'épargne et de
crédit du Québec.

Le communiqué donne de plus
certains chiffres concernant les
membres des caisses, dont
45,7% par exemple ont entre 15
et 34 ans, ce qui confirmerait
selon M. Girardin, que de plus
en plus les jeunes acceptent les
caisses POP comme un "centre
communautaire" plutôt qu'une
institution financière.

LA PRUDENTIELLE
D'AMÉRIQUE
COMPAGNIE
D'ASSURANCE



JEAN-PAUL LABONTE

Monsieur Floyd H. Bragg,
C.I.U., Président, Opérations
au Canada de la Prudentielle
d'Amérique, Compagnie d'Assurance,
annoncé la nomination de
Monsieur Jean-Paul Labonte
au poste de Vice - Président
Régional, Commercialisation
à la coopération du Québec.
Région du Québec. La promotion
de Monsieur Labonte représente
le point culminant de sa
brillante carrière dans la vente
et la direction des ventes. Ancien
Gérant du Bureau de District
du Québec, Monsieur Labonte
est maintenant responsable
des ventes et de leur administration
dans la Province.

Dans ses nouvelles fonctions il
dirigera le Bureau Régional de
la Prudentielle à Montréal. —

Réponse de M. Benson aux caisses populaires et coopératives

Plus de statut particulier en 1972

par Jean-Paul GAGNE

"A compter du 1er janvier
1972, les caisses populaires et
coopératives seront imposées de
la même manière que les entre-
prises qu'elles concurrencent à
l'heure actuelle."

Ce sont les derniers mots du
message, que le ministre cana-
dien des Finances, M. Edgar J.
Benson, a fait parvenir récem-
ment au directeur général du
Conseil de la coopération du
Québec, M. Yvon Daneau.

Pour M. Benson, les caisses
populaires et les coopératives
sont donc des entreprises com-
me les autres. Pourtant, en juillet
dernier, les caisses populaires
et les coopératives de toutes
sortes avaient expliqué dans un
mémorial ce qui les différenciait
des entreprises ordinaires. Ce
mémorial avait été présenté par
le Conseil canadien de la coopé-
ration dont est membre le Con-
seil de la coopération du Qué-
bec. Il y a là une question de
justice et d'équité.

La réponse laconique de M.

Benson au télégramme que lui
avait adressé le Conseil de la
coopération le 26 juillet dernier
a suscité l'ire du directeur gé-
néral du Conseil de la coopération.
Dans un éditorial qu'il a signé
dans le journal "Ensemble", M.
Daneau déplore que "le ministre
des Finances persiste à assimiler
les coopératives à d'autres
types d'entreprises. Les diri-
geants du mouvement coopéra-
tif avaient l'impression que
dans les nombreux mémoires
qu'ils avaient adressés à des comités... ainsi qu'à M. Benson
lui-même, ils avaient établi clai-
rement les caractères distin-
tifs du système coopératif".

Selon M. Daneau, les caisses
populaires et les coopératives
ne réclament aucun traitement
de faveur. Tout au plus veu-
lent-elles être traitées selon leurs
caractéristiques propres et
leurs méthodes spécifiques d'opé-
ration. Il y a là une question de
justice et d'équité.

Or, le projet de loi C-259 sur
la réforme fiscale ne respecte
pas ce principe de justice et
d'équité, d'après le directeur gé-
néral du CCQ. Parce que les
charges fiscales qu'on veut leur
imposer sont incompatibles
avec leur nature, les caisses et
les coopératives devront renoncer
à leurs caractères fondamen-
taux, prétend M. Daneau.

D'après l'éditorialiste, non
seulement le projet de loi C-259
ne tient pas compte des relations
spécifiques existantes entre
les institutions coopératives et
leurs membres, mais il inter-
vient même dans leurs opéra-
tions en dictant la méthode selon
laquelle ces institutions de-
vront notamment distribuer
leur trop-percus annuels.

Après avoir donné le contenu
et la signification de l'article
133 du projet de loi, M. Daneau
affirme que celui-ci va à l'en-
contre des règles d'action coo-
peratif (pourtant sanctionnées
par les législateurs) en stipu-
lant que "les trop-percus de-
vraient servir à rémunérer le
capital employé selon un taux fixé arbitrairement à 5 pour cent".

Il s'agit là d'après M. Daneau
d'une intrusion absolument abu-
sive puisqu'en vertu d'une dispo-
sition d'ordre fiscal on vient
contredire le mode de réparti-
tion des trop-percus (affectation
d'une partie de ces surplus à la
réserve générale et redistribu-
tions du reste aux membres au
prorata de leurs opérations res-
pectives avec l'entreprise) qui
caractérise les coopératives tel
qu'exigé par les lois qui les ré-
gissent.

L'auteur rappelle une recom-
mandation formulée par le Com-
ité permanent des finances,
du commerce et des questions
économiques des Communes:
"Que les coopératives, les cais-
ses populaires et les caisses de
comptes n'aient aucun avantage
fiscal (dans le régime à éta-
bler), mais que des dispositions
appropriées soient prises pour

garantir que les activités de ces
organisations ne soient pas en-
travées injustement et pour
s'assurer qu'elles ne souffrent pas
d'un désavantage fiscal".

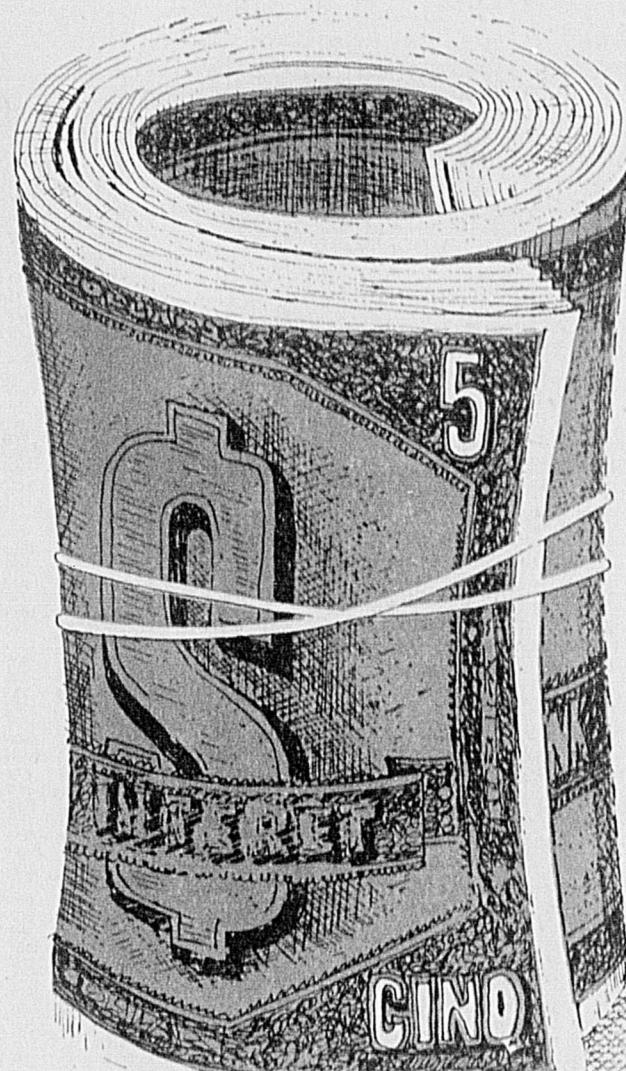
"Or, maintient l'éditorialiste,

nous constatons que le billet C-259

ne respecte pas ce principe et
qu'il crée de l'iniquité à l'égard
des coopératives et des caisses
populaires".

FIDUCIE PRÉT ET REVENU

LA SEULE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE AYANT SON SIÈGE SOCIAL À QUÉBEC



NOUVEAU-UNIQUE

INTERETS PAYÉS MENSUELLEMENT

sur dépôts garantis de 5 ans

\$15,000.00 et plus

N'attendez plus 3, 6 et même 12 mois pour jouir de l'intérêt de
votre argent. Regroupez vos placements ET faites un dépôt ga-
rantie à FIDUCIE PRÉT ET REVENU. Nous garantissons un chè-
que mensuel d'intérêts dans votre courrier.

POUR TOUT AUTRE DÉPÔT
SUPÉRIEUR À \$500.00
COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.

TAUX ACTUELS *

30 à 59 jours	4 1/4%
60 à 89 jours	4 1/2%
90 à 179 jours	4 3/4%
180 à 269 jours	5 3/4%
270 à 364 jours	5 3/4%
1 an	6 1/4%
2 ans	6 1/2%
3 ans	7 1/4%
4 ans	7 1/2%
5 ans	8 %

* Sujets à changement sans avis.

Institution inscrite à
l'Assurance-Dépôts du Québec

CERTIFICAT DE DÉPÔT GARANTI
S.V.P. Complétez ce coupon et
posez votre chèque à :

FIDUCIE Prêt et Revenu

QUEBEC / 850 Place d'Youville

Tél.: 529-6821 / Jean-Guy Filion

MONTRÉAL / 225 St-Jacques

Tél.: 288-1221 / Roland Hamel

(TÉLÉPHONEZ-NOUS À FRAIS

VIRÉS)

Montant : \$

Durée : ans.

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Minimum : \$500.00. Un certificat

officiel vous sera transmis.

Ne laissez pas dormir votre argent, quand vous pouvez acheter
des obligations 5 ans du Crédit Foncier. C'est plus payant.
Et c'est vraiment sûr. Après tout . . .

... notre 8 1/4
est garanti
par
\$45 millions
de capital
et réserves

Crédit Foncier
Franco-Canadien

Fondé en 1880

Québec: 1135, Chemin St-Louis (418) 681 0277

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Tendance des marchés

Titres les plus actifs sur
les marchés de Montréal

INDUSTRIES	Cours moyens à New York
Ventes Haut Bas Fer. Chang.	30 15 15 60
Walk GW	171.00 169.60 171.10 171.10
Compagnie Canadienne	169.00 168.50 169.50 169.50
C.P. Lim	160.50 160.50 160.50 160.50
Imp. Oil	160.50 160.50 160.50 160.50
Bank NS	160.00 160.00 160.00 160.00
MacMillan	161.00 161.00 161.00 161.00
Simpsons	155.00 152.00 152.00 152.00
Koffler St	161.00 161.00 161.00 161.00

MINES

Cours moyens à Montréal

65 13 7 85

Ind. S.p. Banq. Tit. Pap.

Lundi 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Vendr. dr 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Avg. 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Mois de Septembre

Total Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Gas Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Haut 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Bas 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Mois de Octobre

Total Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Gas Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Haut 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Bas 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Mois de Novembre

Total Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Gas Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Haut 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Bas 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Mois de Décembre

Total Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Gas Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Haut 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Bas 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Mois de Janvier

Total Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Gas Pet 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Haut 171.00 160.93 211.18 177.11 72.52

Bill sur le blé des Prairies**Les conservateurs abandonnent la lutte**

par Elie LALANCE

OTTAWA (PC) — Les conservateurs ont décidé de ne plus s'opposer au projet de loi C-244 sur la stabilisation du produit de la vente du blé des Prairies, même s'ils ne peuvent appuyer le projet actuel sans amendements substantiels.

Selon une communication en provenance du bureau de M. Robert Stanfield, signée de sa main et distribuée hier en soirée, les conservateurs déclarent qu'il est vital que les fermiers de l'Ouest reçoivent l'argent que le gouvernement leur doit et qu'en conséquence ils n'empêcheront plus les Communes d'en arriver à un accord.

Hier après-midi, ils avaient déjà décidé de mettre en application cette politique lorsqu'ils ont voté contre un ajournement des débats proposé par le leader néo-démocrate, M. David Lewis. Au moment de ce vote, toutefois, quatre des leurs avaient décidé de suivre les néo-démocrates.

La déclaration stipule que lors des prochaines élections, le projet de loi sera jugé selon son mérite.

Après avoir mentionné qu'ils sont déçus de constater que le gouvernement a rejeté l'idée de tout changement, les conservateurs affirment que le gouvernement Trudeau paiera cher ce refus d'amender un projet de loi que le premier ministre Trudeau avoue lui-même être imparfait.

En contrepartie, les conservateurs assurent que, "lorsqu'ils seront au pouvoir", ils sauront pourvoir les fermiers de lois honnêtes, après consultation avec eux.

Enfin, le communiqué mentionne que "ni eux" ni les "provinces" pouvaient forcer le gouvernement à accepter des amendements pour améliorer le projet de loi C-244.

DEBATS

Au cours de la soirée, l'ex-leader du NPD M. Tommy Douglas a accusé le ministre responsable de la Commission ca-

nadienne du blé M. Otto Lang de se croire le seul à défendre les fermiers des Prairies et à leur vouloir du bien.

Il a ajouté que, selon M. Lang, tous ceux qui proposent des amendements ne font que de l'obstruction systématique.

M. Douglas a indiqué que pour un gouvernement libéral essayer de faire en sorte que les fermiers de l'Ouest reçoivent un revenu stabilisé, c'est déjà un pas en avant. Par contre, a-t-il affirmé, si ce projet de loi manque à la tâche, c'est un pas en arrière.

Si le ministre veut réellement aider les fermiers il devrait, a poursuivi M. Douglas, trouver d'ici deux ou trois jours, une formule pouvant permettre aux fermiers de l'Ouest de recevoir l'argent que le gouvernement leur doit.

Quant à lui, il est prêt à aller dans la circonscription même du ministre (Saskatoon - Humboldt) pour démontrer la justesse de ses arguments.

M. Jerry Pringle (L - Fraser Valley East) accepte le plan que propose le projet de loi.

Malgré la décision des Conservateurs, il semble que les députés néo-démocrates vont mener la lutte jusqu'aux limites des bars sur un projet de loi ne pouvant que leur offrir les règles de procédure.

Quant au président des Communes, M. Lucien Lamouroux, il a décrété hier, que les députés étaient arrêtés ou discontinués à la suite de l'émission d'un mandat d'une cour canadienne.

Divers autres points d'ordre ont été soulevés au cours des débats d'hier, de sorte que le véritable débat n'a commencé qu'à 17h alors qu'il devait commencer à 15h.

Il faut ajouter également que le président suppléant des Communes, M. Lanier L - Beauchemin, véritable débat n'a commencé qu'après les orateurs à l'ordre, car ces derniers étaient portés à s'écartez du sujet.

Création prochaine d'un Conseil national de Santé**Munro dit vouloir connaître les besoins des Canadiens**

EDMONTON (D'après PC) — Le ministre de la Santé nationale, M. John Munro, a déclaré hier qu'il mettra bientôt sur pied un organisme national qui aura la tâche de conseiller le gouvernement et de l'aider à connaître tous les besoins de santé des Canadiens.

Cet organisme consultatif, a dit le ministre Munro, permettra ainsi au gouvernement d'assurer que les clients et consommateurs des services de santé au Canada seront consultés et que leurs avis seront entendus.

Prenant la parole devant l'Association canadienne des Collèges de médecins, M. Munro a dit que beaucoup a été ou sera fait dans le domaine de la santé mais que l'on avait maintenant besoin d'idées nouvelles.

Et pour obtenir ces idées nouvelles, a dit le ministre de la Santé, nous ne devons pas consulter nos fonctionnaires gouvernementaux ou les organisations nationales de santé; ce que nous désirons, c'est connaître les opinions des premiers concernés.

Le nouvel organisme qui verra le jour, le Conseil canadien de la Santé, ne remplacera pas toutefois, a dit M. Munro, les voies normales de communications entre Ottawa

et les ministères provinciaux de la Santé et les organismes de santé déjà institués.

Le Conseil aura comme tâche de recueillir les recommandations, plaintes ou suggestions des citoyens en général, des professionnels de la santé et des autres concernés.

PAYER LA FACTURE

S'adressant aux 250 délégués réunis à Edmonton, un psychiatre d'Ottawa, le Dr Charles Roberts, a déclaré hier que le gouvernement fédéral ne devrait avoir d'autre rôle dans les soins de santé que celui de payer la note qu'entraîne ces services.

Les décisions réelles concernant ces soins, a dit M. Roberts, ne devraient pas être prises par Ottawa ou les provinces mais par des autorités régionales.

A l'appui de sa thèse de décentralisation, le Dr Roberts a dit qu'il y a un fossé immens entre les régimes de soins et ceux auxquels ils doivent s'addresser.

P'usieurs, dit-il, ont l'impression que les services de santé n'existent plus pour leur plus grand bénéfice parce qu'ils ne savent pas comment et à qui ils doivent en théorie s'appliquer".

Le comité insiste pour que le Canada fasse sa part et qu'il se dise prêt à réexaminer les termes du pacte de l'automobile qui, selon les plaintes des Américains, causerait de sérieux défauts à la balance des paiements

La surtaxe: inéquitable pour le Canada, disent les experts

WASHINGTON (D'après PC) de l'administration de Washington.

— La surtaxe américaine de 10 p.c. sur les importations a un effet disproportionné et inéquitable sur l'économie canadienne et Washington devrait exempter rapidement son voisin du nord de ces tarifs douaniers supplémentaires.

Tel est l'avis exprimé hier par un comité canado-américain, composé des membres les plus influents, dit-on, du monde industriel et syndical des États-Unis et du Canada, à la suite d'un colloque de deux jours, tenu la semaine dernière à Montréal, dont le thème était les problèmes économiques mondiaux actuels.

Dans un second temps, le comité insiste pour que le Canada fasse sa part et qu'il se dise prêt à réexaminer les termes du pacte de l'automobile qui,

dans un processus général XX levé de la surtaxe américaine sur les produits canadiens, et nécessité de ces consultations pour en arriver à l'établissement des nouvelles règles monétaires internationales.

OUI A NIXON

Le comité affirme par ailleurs que le président Nixon avait bonnes raisons pour imposer une nouvelle philosophie économique. Pour justifier ses actions, le comité déclare que la solution aux problèmes américains ne serviront, non seulement les intérêts du Canada, mais aussi la communauté commerciale mondiale.

En termes de produit national brut, dit encore le comité, la surtaxe américaine affecte toujours plus le Canada que la Communauté économique européenne et, substantiellement, que le Japon.

CARRIERES et PROFESSION**MECANICIENS demandés****Classe A ou B**

Pour travail le soir, de 5h30 p.m. à 2h30 a.m. Salaire selon la carte, plus 10% et bonus. Avantages marginaux.

S'adresser chez

ROGER BARRE AUTO LTEE
1095, Canadière, Québec 3
529-3331, demander Raymond Boulianne,
directeur service après vente.

VENTE INDUSTRIELLE

Compagnie bien établie, en pleine expansion, demande un vendeur expérimenté et parfaitement bilingue. Age 25 à 35 ans. Commission, frais, voiture de démonstration fournie. Formation à l'usine. Produits industriels vendus au moyen d'une démonstration frappante au Gouvernement Institutions, Maisons d'éducation, Entrepreneurs et Industries. Le poste requiert 60% de voyage, fin de semaine à la maison. Terrain comprend, Ville de Québec, les Cantons de l'Est et Provinces Atlantiques. UN VENDEUR DE PROFESSION GAGNERA AU-DELA DE \$11,000 à \$13,000.

Adresser curriculum vitae à:

UP-RIGHT ALUMINIUM SCAFFOLDS LTD.
1255 rue University, Suite 1023, Montréal 110, Qué.

AGENT DE LIAISON

Un important mouvement social est à la recherche d'un agent de liaison qui aura pour fonction de fonder de nouvelles unités à l'extérieur du Québec. Le candidat devra être âgé de 25 ans minimum et marié de préférence, posséder une douzième année ou équivalent comme scolarité. Le candidat devra être bilingue, posséder une automobile, accepter de voyager et la connaissance d'associations est nécessaire.

Rémunération: à discuter.

Prière de faire parvenir curriculum vitae complet, avant le 6 octobre 1971 - restera confidentiel - à:

Directeur général
2745, rue Masson Montréal 405, P.Q.

GAUTHIER, POULIN, THERIault ET ASSOCIES
915 AV. CASOT, QUEBEC 6

DESSINATEUR - ELECTRICITE
BUREAU D'INGENIEURS-CONSEILS
RECHERCHE

Un dessinateur en électricité des bâtiments ayant 2 à 3 ans d'expérience dans bureau d'ingénieurs-conseils. Le candidat devra avoir de l'expérience en construction d'usine.

POSTE: Dessinateur des systèmes électriques des usines de sciage.

TELEPHONER à Québec - 418 - 681-7321 pour prendre rendez-vous, et demander M. Jacques Séguin

La vogue Tanqueray monte comme une marée!**Pourquoi?**

Dégustez-le... vous comprendrez! La qualité subtile de cette importation raffinée explique sa popularité croissante. Si c'était du gin ordinaire, nous l'aurions mis en bouteille ordinaire.

Gin Tanqueray

Distillé et embouteillé à Londres.
Représentant: The Distillers Company (Canada) Limited

Toronto?**Le Royal York!**

■ Victoria? L'Empress! ■ Lac Louise? Le Château Lac Louise! ■ Banff? L'hôtel Banff Springs!
■ Calgary? Le Palliser! ■ Edmonton? Le Château LaCombe! ■ Régina? Le Château Saskatchewan!
■ Montebello, Québec? Le Château Montebello! ■ Montréal? Le Château Champlain!
■ Québec? Le Château Frontenac! ■ Trois-Rivières? Sherbrooke? Les Hôtelières Le Baron!

Pour les réservations à Québec,
appelez 522-3343

CP Hôtels

Priorité de la croissance économique sur la qualité de l'environnement

Gérard Pelletier

L'homme est conduit au point de saturation de la connaissance

par Alex BINKLEY

OTTAWA (Selon PC) — Dans le débat mettant en opposition la croissance économique et la qualité de l'environnement, l'essentiel serait la croissance économique.

C'est du moins l'opinion que fera connaître le Canada aux autres pays du monde lorsqu'il présentera un résumé de sa position sur cette question au moment de la conférence de l'ONU sur l'environnement, qui se tiendra à Stockholm en juin prochain.

Aussi longtemps qu'un ou deux membres d'une famille se chercheront un emploi, c'est la croissance économique qui restera nécessaire, prétend l'énoncé.

Cependant presque en même temps, on annonce qu'au Canada il est prévu qu'au cours des prochaines décennies, il sera possible de faire un agrément des deux tendances et qu'on mettra ainsi fin au conflit.

Le point de vue du Canada qui a été rendu public hier, vient en total opposition avec l'opinion qu'a émise le Conseil des Sciences du Canada dans un rapport publié aussi hier.

Le docteur Pierre Dansereau, qui dirigeait le comité de recherches qui est à l'origine de ce rapport, a déclaré durant une conférence de presse qu'il ne croit pas qu'il soit possible de faire coïncider la croissance économique telle qu'on la comprend actuellement avec l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Il a révélé que le Conseil canadien des Sciences entretient plusieurs réserves relativement à la croissance économique en

mis par le Conseil au gouvernement pour conseiller celui-ci.

Le docteur O.M. Solandt, président du Conseil des Sciences du Canada, a déclaré qu'à l'origine, le CSC avait accepté sans discuter les objectifs de croissance économique mis de l'avant par le Conseil Economique du Canada.

"Depuis lors," dit-il, "l'opinion du CSC a beaucoup évolué sur ce sujet et cette évolution est apparue dans les rapports re-

Il estime que la restructura-

tion et le développement du milieu urbain sont impossibles dans le système social et économique qui prévaut actuellement.

D'autre part, à la conférence de l'ONU sur l'environnement, le Canada fera valoir qu'au moyen d'une opinion publique plus élevée et par d'autres facteurs, il sera possible de réconcilier la croissance économique et la protection de l'environnement après une période de temps assez longue.

Les deux derniers jours seront presque exclusivement consacrés à des entretiens sur les cartouches vidéo, les cassettes et les tourne-disques, ces domaines étant les plus dynamiques de l'industrie du cinéma et de la télévision, selon les organisateurs.

M. Rodger J. Ross, de Toronto, a reçu hier la médaille du Progrès, la plus haute récompense de la société, lors d'un banquet, pour ses efforts dans l'amélioration des films conçus pour la télévision et le perfectionnement des techniques de production des films télévisés.

M. Ross, 64 ans, s'était inscrit à l'Ecole de photographie de l'Aviation canadienne avant de travailler pendant cinq ans pour l'Office national du Film, après la Seconde Guerre mondiale.

Les trois premiers jours de la conférence porteront sur les progrès techniques et les problèmes

soulévés dans la mise au point des appareils de télévision et de cinéma.

Les deux derniers jours seront consacrés à des entretiens sur les cartouches vidéo, les cassettes et les tourne-disques, ces domaines étant les plus dynamiques de l'industrie du cinéma et de la télévision, selon les organisateurs.

Une autre cause d'inquiétude pour le Canada est l'expansion du sentiment protectionnisme aux Etats-Unis.

"Tout cela survient à un moment où les marchés pour nos produits manufacturés deviennent de plus en plus compétitifs et rares. Or, le secteur manufacturier est dans l'économie canadienne celui qui emploie le plus de main-d'œuvre."

devant les membres du Canadian Club de Toronto.

M. German a rappelé une résolution adoptée par la Chambre, au cours de son congrès annuel, la semaine dernière. La Chambre avait en effet jugé que le Canada était le seul des grands pays industriels qui n'avait pas accès direct à un marché de 100 millions d'habitants et plus.

La Chambre avait ajouté que le Canada devait accorder la priorité au développement de son commerce avec les Etats-Unis.

M. German a souligné qu'il se battait irréfléchi de suggérer le libre échange entre les deux pays. Il a énuméré quelques conséquences politiques et culturelles

qui découler

CARRIERES et PROFESSIONS

Consultez régulièrement

CARRIERES
et
PROFESSIONS

SONDAGE & LABORATOIRE STE-FOY INC.
2600, rue Dalton, Ste-Foy
demande

INGENIEUR
avec expérience
en sols et matériaux

TECHNICIENS
avec expérience
en sols et matériaux

TEL.: 653-8387

GAUTHIER, POULIN, THERIAULT ET ASSOCIES
915, AV. CASOT, QUEBEC 6

TECHNICIEN - MECANIQUE
BUREAU D'INGENIEURS-CONSEILS
RECHERCHE

Un technicien en mécanique du bâtiment ayant 5 à 8 ans d'expérience dans bureau d'ingénieurs-conseils. Le candidat devra dessiner et avoir de l'expérience en construction d'usine.

POSTE: Technicien-dessinateur des systèmes mécaniques (chauffage, plomberie, air comprimé, etc...) des usines de sciage.

TELEPHONER à Québec - 418 - 681-7321 pour prendre rendez-vous, et demander M. Jacques Séguin.

GAUTHIER, POULIN, THERIAULT ET ASSOCIES
915, AV. CASOT, QUEBEC 6

SURVEILLANT DE CHANTIER
COORDONNATEUR DES TRAVAUX

BUREAU D'INGENIEURS CONSEILS RECHERCHE
Un surveillant de chantiers ayant un minimum de 5 années d'expérience en surveillance de chantiers.

Le candidat devra avoir des connaissances techniques en charpente, fondations, béton, mécanique, électricité, estimations et en relations ingénieurs - contracteurs.

POSTE: Surveillant de chantiers et coordonnateur de travaux pour construction d'usines de sciage.

TELEPHONER à Québec - 418-681-7321 pour prendre rendez-vous et demander M. Jacques Séguin.

LE SERVICE FAMILIAL DE QUEBEC
DEUX POSTES EN
SERVICE SOCIAL SCOLAIRE

FONCTION: assumer des responsabilités conformes aux priorités établies par le comité conjoint et selon les ententes intervenues entre la commission scolaire régionale et l'agence.

QUALIFICATIONS: formation universitaire en service social - de préférence 3 ans d'expérience dans le domaine clinique; si possible, une expérience de travail multidisciplinaire sera considérée - facilité pour le travail en équipe et capacité de partager ses propres expériences.

LIEU DE TRAVAIL: 1er - Commission Scolaire Régionale de Charlevoix, 2e - Commission Scolaire Régionale Orléans.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae, en même temps qu'une demande écrite, à:

Directeur du personnel
Case postale 3156, Québec 2

REPRESENTANT MEDICAL

LE POSTE: il s'agit de visiter les médecins, pharmaciens détaillants et le personnel des hôpitaux, pour leur présenter nos spécialités pharmaceutiques. Le poste vacant comprend une partie de la ville de Québec et environs. Il y aura un stage d'entraînement scientifique de 7 semaines, suivi d'un entraînement pratique dans la présentation des produits aux médecins résidents, internes et pharmaciens.

LE CANDIDAT: il est âgé de 25 à 35 ans. Toute expérience antérieure dans la vente de produits pharmaceutiques est un avantage. Il a formation universitaire en science, en médecine, pharmacie, biologie, physiologie ou toute autre discipline connexe. Il est aussi parfaitement bilingue.

AVANTAGES: salaire en fonction de l'expérience, avantages sociaux particulièrement intéressants et complets. Voiture fournie.

L'ENTREPRISE: une des plus importantes sociétés internationales orientée depuis plus de 100 ans dans la recherche médicale.

Prière d'écrire en incluant votre curriculum vitae complet à:
M. J.S. Harrison, gérant de l'embauchage
HOECHST DU CANADA LTD.
4045, Côte Vertu, Montréal 383, P.Q.
Tél.: 333-3783

TRAITEMENT JUSQU'A \$14,134

Sur directives du Chef de district, appliquer la politique et les procédures d'un programme complet de services sociaux offerts aux Indiens du District; superviser le personnel des Affaires indiennes qui assure les services offerts par le programme; là où les Conseils de bande ont assumé la responsabilité d'administrer une partie ou l'ensemble du programme de services sociaux, jouer le rôle de consultant auprès du Conseil de bande quant aux aspects techniques du programme; assurer la supervision administrative des assistants sociaux du Conseil de bande qui appliquent la politique du Conseil; encourager et aider les Conseils de bande à établir la liaison avec le gouvernement provincial et avec les organismes sociaux privés; rédiger des rapports et proposer des modifications au programme et à la politique en se fondant sur les besoins nouveaux créés par l'évolution des réserves.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Maîtrise en service social décernée par une école reconnue de service social

OÙ
admissibilité à l'Association canadienne des travailleurs sociaux.

Le traitement à la nomination sera fonction de la spécialisation universitaire et de l'expérience du candidat.

MODALITES D'INSCRIPTION: Veuillez adresser comme suit (discretion garantie) votre curriculum vitae complet, en mentionnant votre traitement actuel ou votre dernier traitement:

CONSEILLER EN MATIERE DE PERSONNEL
PROGRAMME DES AFFAIRES INDIENNES ET ESQUIMAUDES
MINISTERE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN
PIECE 505, TOUR DU CENTENAIRE
400, AVENUE LAURIER OUEST
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0H4

REFERENCE A RAPELLEUR: PROGRAMME No 71-490-1.

TRAVAILLEUR SOCIAL

MINISTERE DES AFFAIRES INDIENNES ET DU NORD CANADIEN

SEPT-ILES (QUEBEC)

Fonction publique du Canada

HOTEL-DIEU DE MONTREAL
Hôpital général de 640 lits RECHERCHE
PHYSIOTHERAPEUTES LICENCEES
membres de l'Association Canadienne de Physiothérapie
TECHNICIENS (NES) INHOTERAPEUTES
diplômés (es)

Pour renseignements veuillez écrire ou téléphoner à:
Mme Guérette
Hôpital-Dieu de Montréal
3840, rue St-Urbain
Montréal, tél.: 844-0161 poste 436

DESSINATEUR
en architecture

10 ans d'expérience et plus, \$200.00 et plus par semaine suivant compétence. Pour bureau d'architectes à Québec.

Ecrire Dépt
4186, LE SOLEIL

ANDRE chaussures

Pour future gérance cherchons un

JEUNE COUPLE

dynamique de préférence bilingue pour faire un stage de gérant dans la chaussure. Grande rapidité d'avancement.

S'adresser à:

CHAUSSURES ANDRE
PLACE FLEUR DE LYS, QUE.
Tél.: 522-8035

INSTITUTRICE
d'expérience

LE POSTE:

Dans le but d'individualiser les services d'enseignement, la Commission Scolaire de Ste-Anne de Beauport recherche une institutrice d'expérience pour assumer la responsabilité des séances de récupération dispensées aux étudiants des classes régulières de l'élémentaire. Elle travaillera en collaboration avec les titulaires de classes afin de récupérer des individus ou de très petits groupes sur des notions précises des disciplines de base.

LA CANDIDATE:

Ayant plusieurs années d'expérience, elle a déjà travaillé aux deux cycles de l'élémentaire. Les nouvelles méthodes d'apprentissage lui sont connues, et l'aptitude aux diagnostics est une de ses principales qualités. Bien que la compétence, l'expérience et les références soient primordiales, le choix tiendra compte aussi de la douceur, de l'ingéniosité et de la disponibilité de la candidate.

Faire parvenir son curriculum vitae, avant le 12 octobre 1971, à:

COMMISSION SCOLAIRE STE-ANNE DE BEAUPRE
10258, avenue Royale, comté de Montmorency
à M. Joseph Bluteau, sec.-trés.

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC
SERVICE DE LA COOPÉRATION AVEC L'EXTERIEUR

REQUIERT:

DES PROFESSEURS DE SCIENCES
ET DE MATHÉMATIQUES

FONCTIONS: Enseigner en Australie pendant deux (2) ans, de janvier 1972 à décembre 1973 grâce à l'International Teaching Fellowship.

QUALIFICATIONS REQUISES:

- un diplôme universitaire en chimie, physique, biologie ou mathématiques;
- un brevet d'enseignement;
- quatre (4) ans d'expérience dans l'enseignement;
- être bilingue (anglais, français).

TRAITEMENT:

La rémunération totale sera de \$18,700 pour deux ans. Ce montant comprend les allocations de voyage, les frais de séjour et toutes autres indemnités. Cette somme n'est pas imposable en Australie.

INSCRIPTION:

Adresser votre curriculum vitae avant le 31 OCTOBRE 1971 à:

Service de la Coopération avec l'extérieur
Ministère de l'Education
625, rue Saint-Amable,
Québec.

GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

LE TRADUCTEUR...

a une bonne connaissance des langues française et anglaise et une notion du vocabulaire commercial et technique, ayant acquis son expérience de préférence dans l'industrie. Le candidat doit posséder des qualifications reconnues en traduction, ou l'équivalent. Il est de préférence un diplômé universitaire.

Dans le cadre d'un programme de bilinguisme, le titulaire doit pouvoir établir un service efficace de traduction, en collaboration avec les autres services de la société. Il est apte à s'intéresser aux questions techniques et commerciales dans le domaine des télécommunications. Lieu de travail: Montréal.

Veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à M. R.A. Vallière (514) 866-4961.

kates, peat, marwick & co.

Montreal: 1155 Dorchester Blvd. W.
Halifax • Ottawa • Toronto • Winnipeg
Calgary • Vancouver • Trinidad

MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL

IMPOST

OTTAWA

CHEF, SECTION DES INTERPRETATIONS TECHNIQUES

\$20,360 - \$22,800

AGENT SUPERIEUR DES INTERPRETATIONS

\$17,800 - \$20,170

La Direction de la législation de ce ministère doit pourvoir dès maintenant, à Ottawa, à deux postes de comptables professionnels. Les titulaires de ces postes doivent avoir une longue et solide expérience dans le secteur de la fiscalité.

Les principales fonctions sont les suivantes: interpréter la Loi et le Règlement de l'impôt sur le revenu, et fournir des conseils relativement à des opérations commerciales complexes, à des questions comptables ou juridiques qui sortent de l'ordinaire et aux aspects de la législation de l'impôt sur le revenu qui n'ont pas été interprétés entièrement. Les titulaires devront également donner des conseils techniques lors de rencontres entre les représentants des contribuables et du ministère.

Les candidats doivent posséder les qualités requises, en ce qui concerne la connaissance et l'usage tant de l'anglais que du français pour occuper le poste de chef de la Section des interprétations techniques.

La connaissance du français est essentielle pour occuper le poste d'agent supérieur des interprétations.

Faites parvenir votre curriculum vitae à l'adresse suivante:

DIVISION DE LA DOTATION EN PERSONNEL
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL
MINISTÈRE DU REVENU NATIONAL, IMPÔT
875, CHEMIN HERON, OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0L8
REFERENCE A RAPELLEUR: 71-610-T-100.

LE SECRETAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE...

a acquis une solide expérience juridique dans une étude légale ou dans l'entreprise privée. Cet avocat veut se créer un avenir brillant dans le domaine très dynamique des télécommunications. Sa compétence lui permet de traiter efficacement avec les cadres supérieurs. Il peut assumer des responsabilités de plus en plus importantes quant à la définition des objectifs, politiques et programmes d'action de la société.

Relevant du Président, les responsabilités générales du secrétaire et conseiller juridique sont de remplir toutes les fonctions afférentes au secrétariat et au service juridique auprès des membres de la direction, du conseil d'administration de la société et des divers services de la société. Le titulaire conseille la haute direction, sur demande, concernant les aspects juridiques des activités de la compagnie. Il assiste aux réunions du conseil d'administration, est responsable de la tenue des procès-verbaux et des documents et dossiers relatifs à l'existence corporative de la société. Lieu de travail: Montréal.

Veuillez adresser votre demande, qui sera traitée confidentiellement, à M. R.-A. Vallières (514) 866-4961.

kates, peat, marwick & co.

Montreal: 1155 Dorchester Blvd. W.
Fredericton • Halifax • Ottawa • Toronto
Winnipeg • Calgary • Vancouver • Trinidad

DIRECTEUR ADJOINT

Investigation clinique, jusqu'à \$20,000

Notre client, une compagnie internationale progressive, recherche un médecin, de préférence avec quelques années d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, la pharmacologie ou dans le domaine de l'investigation clinique relative aux nouveaux produits pharmaceutiques. Relevant directement du Directeur de la Division, le candidat choisi participera aux recherches et enquêtes cliniques et clinico-paracodynamiques reliées aux nouveaux projets et produits. Il assistera également les départements de mise en marché et préparera les projets de soumissions au Directeur des Aliments et Drogues à Ottawa. La préférence sera accordée aux candidats couramment bilingues et possédant des connaissances suffisantes pour lire l'allemand. Le salaire sera basé sur l'expérience du candidat. La compagnie offre de généreux bénéfices marginaux et d'excellentes chances de promotion au sein de l'entreprise. Prière d'écrire confidentiellement à M. G. Maurice Gilbert, référant au dossier LS-514M.

Division Administrative



LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 865-2807

Conseillers en Personnel depuis 1927

JAT Les "PRIX CHAMPION"... ça c'est du vrai!

...Depuis près de 2 ans, il vous permettent d'économiser chaque jour, chaque semaine, à l'année longue!

Venez, Vérifiez et Vous Verrez!

OEUVS
FRAIS - CATEGORIE "A"
CANADA - GROSSEUR GROS
49¢
DZ

"Coke"
LIQUEUR EN CANETTE
24 CAN. 10 OZ
\$239

JUS
DE TOMATE
AYLMER - BTE 19 OZ
15¢

Jus de fruits
F.B.I. 6 BTES 6 OZ .59
Margarine
COLOREE MERRY - 1 LB .31
Macédoine
LA FERLANDIERE BOITE 19 OZ .19

SAUMON
Sockeye 1/2 lb
Clover Leaf .74
BEURRE
d'Arachides croquant York 16 oz .48

CACAO
"FRY" BTE 16 OZ .78
SOUPE
A L'OIGNON LIPTON 2 ENV. .36



LONGE de PORC

Bout des Côtes

63¢
lb

Bout du Filet lb .69



Rôti de croupe Marque Rouge \$1

Rôti haut de côtes MARQUE ROUGE .6

Boeuf haché frais LA LIVRE .6

Jambon demi-cottage RAY-JEAN LA LIVRE .6

Bologna Ray-Jean BLANC OU FUME 1/2 OU ENTIER LB .3

Saucisse fumée Ray-Jean LB .5

Saucisse fraîche 4 Etoiles LB .4

Cretons 4 Etoiles BOCAL 16 OZ .6

Saucisse pur porc BELLE FERMIERE LB .6

Smoked meat Her Pack 4 POTS 2 OZ .8

Jambon cuit Maple Leaf 6 OZ .5

Tête fromagée Maison 12 OZ .4

Jambon fumé DANS L'EPAULE C.C.S. **41¢**
lb

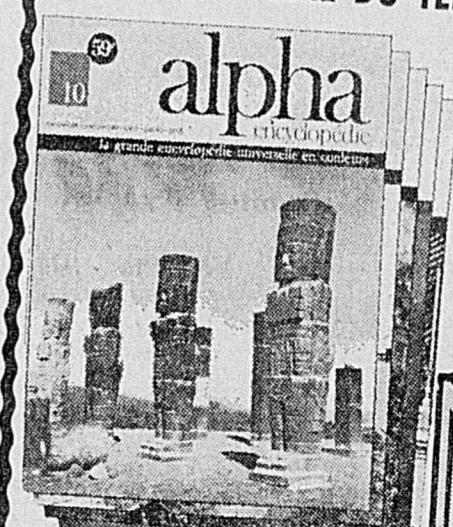
Bacon Tranché "C.C.S." PQT 1 LB **53¢**

Truite de Mer CONGELEE 1/2 OU ENTIERE **85¢**
lb

VOYAGEZ DANS LE TEMPS

AVEC: Alpha

LA MEMOIRE DU TEMPS



"Prix Champion", BAS TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE !

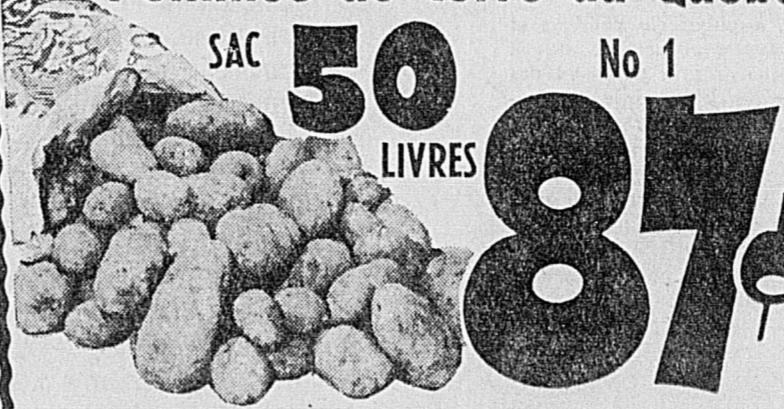
Mélasse Grandma	.29	Dr Ballard	.24
CARTON 26 ONCES		POUR CHATS - BTE 26 OZ	
Moutarde préparée	.24	Essence à briquet	.27
PROVIGO - BOCAL 24 OZ		"IT" - BOUT. 8 ONCES	
Farine Provigo	.69	Fixatif Provigo	.67
TOUT USAGE - SAC 7 LB		REGULIER - ULTRA-SEC - 10 OZ	
Huile végétale	.77	Rince-crème	.88
PROVIGO - BOUT. 32 OZ		PROVIGO - BOUT. 17 OZ	
Eau de Javel	.44	Shampooing Provigo	.88
PROVIGO - BOUT. 64 OZ		SEC - NORMAUX - OEUFS - 17 OZ	
Papier Aluminium	.33	Serviettes Kotex	.50
PROVIGO - ROUL. 25 pi.		BOITE DE 12 SERVETTES	

SUPER "PRIX CHAMPION"

BISCUITS SODA	.37	BLE SOUFFLE	.57
McCORMICK - BTE 16 OZ		NEWPORT - A-2 - 8 OZ	
CAFE INSTANTANE	\$1.74	FEVES AU LARD	.33
MAXWELL HOUSE - 10 OZ		CLARK - S.T. - BTE 19 OZ	
CRISTAUX ORANGE	.23	PECHES EN DEMIES	.43
TANG - ENV. 3 1/2 OZ		AYLMER - BTE 19 OZ	
MELANGE à GATEAUX	.46	TISSUS TOILETTE	.68
DUNCAN HINES - 19 OZ		WHITE SWAN - 4 ROUL.	
CERISES ROUGES	.60	STRETCH'N SEAL	.73
AYLMER - BOCAL 12 OZ		ESSO - ROUL. 133 pi.	
FARINE A PAIN	.58	ESSUIE-TOUT	.63
SPRUANCE - 3 LB		ROYALE - 2 ROUL.	

Fruits et Légumes

Pommes de terre du Québec



Pamplemousses DE FLORIDE - No 1 GROSSEUR 48 4 POUR .59

Canneberges fraîches CAPE COD - No 1 CASEAU 1 LB .39

Brocoli frais ETATS-UNIS NO 1 GROSSEUR 14 CH. .49

Bananes "Amigo" ETATS-UNIS NO 1 MURIES A POINT LB .12

59¢
par fascicule

Achetez le No 1 et obtenez le No 2 GRATUITEMENT!

Il y a un nouveau numéro en vente chaque semaine.

Alpha, c'est l'encyclopédie qu'on lit facilement, fascinante par fascicule, semaine après semaine.

Tout le savoir de l'homme compilé par des écrivains, des historiens et des scientifiques renommés.

Agrémente par des milliers d'illustrations tout couleur, Alpha c'est tout l'homme et son univers à la portée de tous. Pour quelques cents seulement par semaine.

Conservez vos fascicules Alpha en les reliant FACILEMENT au moyen de reliures de luxe. Chaque reliure Alpha peut contenir jusqu'à 18 fascicules.
OFFRE DE LANCEMENT: 99¢



le CHAMPION des bas PRIX

AVEC NOTRE NOUVEAU PLAN MISE de CÔTÉ

Qui comprend un Service Initial de 6 PIÈCES ou un Service à compléter 6 PIÈCES

Sera Votre Pour
20 CERTIFICATS
DE MISE DE CÔTÉ A...

99¢

AVEC
CHAQUE
\$5.00
D'ACHAT

UN TOTAL DE SEULEMENT \$19.80
VOYEZ L'ETALAGE CHEZ JAT DES AUJOURD'HUI ET PROCUREZ-VOUS VOTRE
CARTE DE RESERVATION GRATUITE.

LE SOLEIL

DU
SAGUENAY — LAC-SAINT-JEAN

74e ANNEE — No 234

MARDI 5 OCTOBRE 1971

PAGE VINGT-CINQ

PRODUIT DE FRANCE
CASTILLON
COGNAC TRICOLE
\$8.65



QUI L'EMPORTERA ? Trois joueurs pour se disputer une seule rondelle. Et encore dans un espace relativement réduit. Chez les

Marquis, la mise en échec est particulièrement à l'honneur. Texte en page 27.

Les Giants misent sur Bonds et Marichal

PITTSBURGH (PA) — Nelson Briles a pris des traitements hydrothermiques pour sa cuisse droite; Juan Marichal s'est réchauffé le bras avec le coach Ossie Virgil; et pendant ce temps, les géants Danny Murtaugh et Charlie Fox donnaient audience aux chroniqueurs de sport.

Pas plus d'action que cela alors que les deux clubs ont pris une journée de repos avant leur troisième match en éliminatoire pour le championnat de la Ligue nationale. Les deux clubs sont sur un pied d'égalité ayant gagné chacun une fois.

Evidemment, la partie au lieu à Pittsburgh.

Briles, 28 ans, tantôt déboultant tantôt utilisé en relève, est le choix du géant Danny Murtaugh, des Pirates pour aujourd'hui.

Briles a déclaré qu'il avait eu mal à la cuisse

durant les trois manches qu'il a lancées jeudi dernier à Philadelphie.

"Je ne crois pas que cela me gêne," a-t-il dit hier. Briles est venu aux Pirates des Cards de St-Louis l'hiver dernier. Il a conservé une fiche de 8-4 et une partie sauvegardée.

CONFIAНCE

Ayant participé déjà à deux Séries mondiales, il n'éprouve aucune tension.

"J'ai dû batailler à contre courant, dit-il. J'aurais aimé faire partie de la rotation régulière des lanceurs débutants, mais j'ai été relégué à la relève. J'ai accepté parce que la direction a cru que je pourrais ainsi aider le club".

Briles, selon Murtaugh, a été un pilier durant la dernière partie de la saison. Il mérite bien le troisième choix dans cette série".

Les Pirates comptent sur leur puissance au bâton

pour avoir raison du fameux Juan Marichal détenteur de 18 victoires alors que les Giants ont remporté les honneurs de leur division au dernier jour de la saison régulière.

Marichal, qui s'était blessé à la hanche, au cours d'une collision avec Lee May, des Reds de Cincinnati, le 26 septembre, dit qu'il n'est pas à son meilleur mais que sa hanche ne l'ennuie plus.

CHARLIE FOX

Croit avoir le meilleur parce qu'il aligne un Marichal et un Gaylord Perry.

Dans une série de cette importance, ce sont les lanceurs qui ont le rôle le plus important," dit Fox.

RETUR DE BONDS

L'offensive des Giants sera renforcée par le retour de Bobby Bonds, qui a cogné 33 circuits durant la saison.

Oakland ne peut résoudre les offrandes de Cuellar

BALTIMORE (PA) — Boog Powell a claqué deux coups de circuit au cours d'une attaque de quatre points contre le lanceur débuteant Jim "Catfish" Hunter pour donner aux Orioles de Baltimore, qui défendent leur championnat mondial, une victoire de 5-1 sur les Athlétiques d'Oakland.

Cette victoire a porté à huit le nombre de leurs gains en trois saisons d'éliminatoires et leur a donné une confortable avance de 2-0 dans leur actuelle série pour le championnat de la Ligue américaine.

La série se déplace aujourd'hui alors que la troisième partie sera disputée à Oakland. Le géant Dick Williams fera lancer Diego Segui, un lanceur de 10 victoires, contre le troisième meilleur de 20 gains des Athletics, Jim Palmer.

Williams, qui croyait avoir un as en réserve, a vu hier Brooks Robinson et Elmer Hendricks frapper aussi des circuits en plus des deux de Powell.

Mike Cuellar, pendant ce temps, a tenu ses adversaires à six coups sûrs, se sortant de plusieurs impasses.

CHANCE RATEE

Les vaincus n'ont pu résoudre les offrandes de Cuellar qu'une fois, à la quatrième manche, sur un double de Sal Bando et un simple par Dave Duncan, même si à trois reprises les Athlétiques ont envoyé leur premier frappeur sur les sentiers.

Par exemple, à la sixième, alors que Baltimore menait par 2-1, Reggie Jackson a accueilli Cuellar par un double, et ce dernier paraissait en danger devant les trois gros frappeurs suivants. Mais Dick Williams ordonna à son gros frappeur Tom Davis de se sacrifier. Jackson, toutefois ne put bouger, alors que Bando fut relégué au troisième but et Angel Mangual fut retiré au champ centre.

Par la suite, Cuellar a retenu les 12 derniers frappeurs à se présenter devant lui.

Les Orioles ont ouvert le pointage à la deuxième manche grâce au circuit de Brooks Robinson.

Powell, qui a maintenant quatre circuits dans ces séries éliminatoires qui datent de 1969, en fit autant à la troisième manche.

Après le coup de Powell, Hunter retira 12 frappeurs dans l'ordre jusqu'à ce que Hendricks cogne un circuit au champ centre droit à la septième manche. Powell compléta ensuite le pointage avec son deuxième circuit après un but sur balles à Dave Johnson.

ASSISTANCE

Les Athlétiques tentèrent en vain de s'inscrire au tableau de pointage. A la deuxième, Davis cogna un double mais ne put avancer quand les trois frappeurs suivants furent retirés sur des coups de routine.

A la troisième, Dick Green réussit un coup retenu bon pour un simple et passa au deuxième à la suite d'un but sur balles, mais Reggie Jackson fut retiré

Et si les poignets de Powell avaient été en bonne santé . . .

BALTIMORE (PA) — Jim Hunter a insisté après la partie d'hier sur le fait qu'on ne peut se permettre d'erre quand on fait face à Boog Powell, qui a cogné deux circuits pour aider les Orioles à l'emporter au compte de 5-1.

"J'ai exécuté de mauvais lancers et Baltimore a profité de mes erreurs," a dit Hunter, qui a remporté 21 victoires durant

la saison régulière. "On peut s'en tirer avec plusieurs frappeurs ordinaires, mais pas contre les Orioles".

Le géant Dick Williams a insisté sur les chances que son club a ratées au début de la partie.

"Et il n'y a rien pour arrêter un circuit. Je n'aimerais pas jouer contre Boog Powell

quand ses poignets sont en bon état".

"Nous savons comment lancer à Boog, mais nous n'avons pas placé la balle où elle aurait dû aller. Nous n'avons pas suivi le rapport de Mayo Smith".

RAPPORT SMITH

Mayo Smith, ancien géant spécial des Athletics contre

Baltimore pendant le dernier mois de la saison.

SEGUE LANCER

Williams a dit que son lanceur débutant aujourd'hui sera Diego Segui, 10-8. Si la série nécessite une quatrième partie, Vida Blue reviendra au monticule, le perdant du match de dimanche.

Un second circuit a été réussi après qu'il eut vainement tenté un coup retenu pour protéger son poignet droit.

"J'y sens encore des douleurs, a-t-il dit, mais je m'en préoccupe peu du moment où j'obtiens des résultats".

Le géant Earl Weaver téléphona à Powell à 9 h 30 pour lui demander s'il voulait participer à la partie. Powell, qui pèse 264 livres, se blesse aux poignets presque à chaque saison. Cette année il s'est blessé en juin, lui faisant perdre trois semaines d'action.

Vente

TELEVISEUR
couleurs

19 pouces

Quasar

DE MOTOROLA



Entre amis



...un p'tit coup c'est un

BEAU GESTE

Les Distillateurs du Québec Ltée,
a Valleyfield,

le cœur canadien-français de
l'industrie de la distillation.

\$4.66

PAR SEMAINE

AUCUN
COMPTANT

Commencez à payer en décembre seulement sans frais additionnels.

Le seul

téléviseur

entièrement

GARANTI

pour

2 ANS

ouvrage

et pièces.



LE SERVICE ET LA QUALITE PRIMENT CHEZ
POTVIN & TREMBLAY Ltée

MEUBLES
Sur la côte, rue Racine — Tél.: 543-0201

(Face à l'Hôtel Chicoutimi)

Nous finançons nos propres comptes

Poursuite en dommages et injonction contre les Canadiens juniors

par Jacques ARTEAU

Réalisant que l'arbitrage épuisé ses moyens de médiation, la Ligue junior majeure du Québec a décidé hier d'avoir recours à des procédures élégantes pour réclamer des droits qu'elle dit lui appartenir et sont brimés par le Canadien junior.

ATTAQUE DECISIVE

A l'issue de deux heures de délibération hier soir au Collège, les gouverneurs de la Ligue junior majeure du Québec ont adopté unanimement deux résolutions prévoyant des procédures en conséquence pour que les joueurs Richard Lacoste, Jacques Cossette et Firmin Royer soient retournés aux équipes de la Ligue junior majeure du Québec.

Dans une première résolution, les gouverneurs ont décidé que des procédures appropriées, poursuites en dommages et injonction, soient intentées incessamment contre le Canadien junior et son président Phil Whimmer et dans une seconde résolution, que l'Association de hockey amateur du Québec suspend immédiatement les joueurs impliqués dans le conflit, devant le refus du Canadien junior d'en arriver à un compromis sur les points en litige.

Deux équipes, Cornwall et Laval n'étaient pas représentées à la réunion spéciale de la ligue mais avaient quand même con-

firme leur solidarité aux décisions du bureau des gouverneurs.

DROITS RECLAMES

"La décision radicale des gouverneurs de la Ligue junior majeure du Québec fut pour le moins surprenante car l'on s'attendait généralement à l'annonce d'une forme de compromis.

"Ce n'est pas qui nous déclenche la guerre au Canadien junior, ça doit être bien interprétré, nous réclamons tout simplement des droits qui appartiennent à la Ligue junior majeure du Québec," a expliqué Paul Dumont, président du bureau des gouverneurs de la ligue. "Une entente a été signée entre la ligue et le Canadien junior dont M. Phil Whimmer est le président, les cartes des deux joueurs sont gelées, ils ne peuvent donc pas jouer avec le Canadien junior. Suspense le deux joueurs impliqués, c'est une possibilité mais l'exécutif de l'AHAQ devra prendre cette requête en considération".

Expliquant que les Remparts de Québec avaient tenté de leur côté d'en arriver à un compromis avec le Canadien junior dans le cas de Lacoste, via la libération de Serge Gamelin par le Canadien junior, Paul Dumont a déclaré: "Le Canadien junior n'a rien voulu entendre des négociations au niveau des clubs. Le hockey junior au Québec n'a jamais été dans une telle situation depuis l'affaire de Ronnie Atwell. Nous ne voulons pas que le hockey junior soit ainsi victime d'un seul homme voulant imposer ses volontés".

Les droits réclamés par la Ligue junior majeure du Québec se résument à l'ordonnance émise par l'Association de hockey amateur du Québec stipulant que les deux premiers joueurs concernés, Cossette et Lacoste soient retournés respectivement à Sorel et à Québec. En revanche à la présomue intrinséque du Canadien junior d'entendre toute tentative de conciliation, la Ligue junior majeure du Québec réclame également le retour de Firmin Royer à Québec, conformément à l'entente conclue entre la ligue et le Canadien junior sur le mode de

Pittsburgh a vaincu les Giants de San Francisco.

GRIEFS

"Cependant, a-t-il ajouté, nous allons gagner cette série parce que nous avons le meilleur club. Ce n'est pas la direction qui joue sur le losange".

Ellis, et un autre lanceur qui désire garder l'anonymat, ont dit que les joueurs avaient été particulièrement ennuyés pendant leur voyage à San Francisco, à cause d'un arrêt de 45 minutes à Omaha, Nebraska pour refaire le plein d'essence. Il en aurait coûté \$6,000 de plus à la direction du club pour noiser un plus gros avion.

Toutefois, c'est lui qui fut le lanceur débutant, et en fait, il en fut le lanceur perdant.

Est-ce que Ellis aimeraît à être échangé?

"Diable, non, répond-il. Je crois que nous avons un bon club, peut-être le meilleur".

L'autre lanceur des Pirates a fait remarquer que pour le retour à Pittsburgh, sur 98 sièges de l'avion, 94 étaient occupés, par toutes sortes de gens, des gens de la télévision, des enfants des directeurs et d'autres personnes. "Il n'y avait pas moyen de bouger".

Le lanceur des Pirates a dit que les lits étaient trop petits dans le premier hôtel.

"Je me suis rendu dans un autre hôtel — j'y ai été reçu comme un prince — mais j'ai dû payer \$50 par jour de mon propre argent. Et pour vous dire combien cette chambre était spacieuse, ma femme, notre bébé et moi avons couché dans le même lit".

"La direction des Pirates ne mérite pas de gagner le championnat, ni la Série mondiale".

Ellis a lancé cinq manches dimanche alors que

Dock Ellis en furie contre ses patrons

La semaine du 4 au 13 août 1972 serait mémorable pour Chicoutimi

Jeux du Québec, Traversée du lac, Marathon du Saguenay

par Julien GAGNON

CHICOUTIMI — Une fois de plus, les dirigeants de la municipalité de Chicoutimi sont lancés dans l'aventure des finales provinciales des Jeux du Québec.

Leur demande fut refusée en 1971 et Rivière-du-Loup fut le choix officiel de la Corporation des Jeux du Québec. Pour 1972, on ne veut pas rater le bateau et nous avons pu constater à la suite de la présentation hier après-midi, des documents qui ont servi à mousser la candida-

tude de la municipalité de Chicoutimi, que l'on n'a pas chercher seulement à épater mais à mettre en évidence la potentialité de la Ville-reine et des environs.

Une impression favorable se dégage. Quatre facteurs très importants ont impressionné favorablement les autorités de la Corporation des Jeux qui ont la tâche de choisir la ville hôtesse. Disciplines, au moins 18 d'entre elles seront disputées dans un rayon de 22 milles à l'intérieur de la municipalité.

La recommandation faite par

Chicoutimi à l'effet que les Jeux soient présentés dans la période du 4 au 13 août 1972, a été jugée comme très acceptable. Les motifs de ce choix coïncident avec la présentation de deux événements majeurs qui vont attirer un nombre assez important de touristes dans la région. Il s'agit de la Traversée internationale du lac Saint-Jean le 5 août et du Marathon du Saguenay le 12 août. Le fait de joindre à ce calendrier les compétitions des Jeux du Québec aiderait certes à intéresser beaucoup de visiteurs.

Sur une capitalisation globale possible de l'ordre de \$750,000, tous les quartiers de la municipalité bénéficieraient des travaux et des améliorations prévues. On prévoit environ \$75,000 pour le parc Murdoch; \$25,000 pour le parc Saint-Joachim; \$150,000 dans le quartier Ouest sur la côte de la Réservé; \$50,000 dans le quartier Hamel et Fradette; \$200,000 au parc Jean Beliveau dans le secteur Christ-Roi. Comme on peut le constater, ce sont des projets de assez grande envergure qui ne pourront qu'être que profitable à la fin des Jeux.

La municipalité a déjà voté un montant de \$3,500 pour la préparation des documents qui serviront à la demande des Jeux du Québec. Si la demande de Chicoutimi est reçue, les autorités municipales estiment que ce n'est pas un investissement inutile car ces documents serviront tout de même à tirer de renseignement d'inventaire assez précis sur potentiel humain et géographique sur lequel Chicoutimi peut compter en cas de besoin.

CENTRE NERVEUX DE LA REGION

Soulignons que Chicoutimi compte une population de 37,500 et qu'elle est la principale ville comprise dans l'agglomération du haut-Saguenay, laquelle compte une population globale de 175,000 âmes dispersée sur un rayon de 35 milles. Dans un rayon immédiat de 11 milles, on estime la population à environ 150,000 habitants.

M. Henri Girard, maire de Chicoutimi, Robert Bouchard, directeur du service des loisirs et des parcs, Rodrigue Langevin, directeur du service d'éducation physique au campus de Chicoutimi et Jean-Claude LaRouche, directeur général du Conseil régional des loisirs, se rendront à Montréal prochainement, devant le comité du jeu pour défendre de façon positive la demande de la municipalité de Chicoutimi pour l'obtention des Jeux du Québec 1972.

Jonquières attend la réponse de la Commission des loisirs

JONQUIERE — "J'ai peur qu'on noie le poisson avant de l'embarquer dans la chaloupe. Nous avons l'esprit régional et c'est le temps de le montrer en appuyant immédiatement la municipalité de Chicoutimi et sa demande d'être l'hôte des Jeux du Québec, en 1972."

Le conseiller Henri Vaillancourt, de Jonquière, en avait long à dire, hier soir, à ce sujet. Dans une lettre, le maire de Chicoutimi sollicitait l'appui de

Jonquière auprès de la Corporation des Jeux du Québec. Or, les conseillers Vaillancourt et Yvon Dubé voulaient que la situation ne souffre aucun retard.

Par ailleurs, d'autres conseillers préféraient que la Commission des loisirs donne son opinion sur ce sujet, quitte à ce que le conseil prenne la décision finale.

"Bien souvent, il y a des oppositions entre Chicoutimi et Jonquière. Dans le cas qui nous concerne, je ne vois aucun point pouvant nous opposer dans cette affaire. Si les jeux ont lieu à Chicoutimi, ce sera profitable pour toute la région. Pour une fois que tout est clair et que Jonquière n'aspire pas à obtenir ces jeux en 1972, qu'on montre donc l'esprit régional que nous avons", dit au départ M. Vaillancourt.

M. Victorien Gagnon, conseiller, qui siège à la Commission des loisirs, expliqua par la suite que le regroupement n'était que consultatif et qu'il y avait lieu qu'il fournisse son avis sur la question.

Et finalement, après plusieurs échanges, dont certains plus directs que les autres, on convint de demander l'opinion de la commission et de la recevoir au cours d'une assemblée spéciale qui permettra au conseil de se prononcer.

La proposition initiale de M. Vaillancourt fut retirée, de même que l'amendement voulant qu'on réfère tout à la commission. Pour éviter que cela ne se termine sur une note discordante, on s'entendit, sans résolution, pour que la commission fournit son appui.

ENCORE...

M. Vaillancourt en avait quelques minutes plus tard, contre la même commission, disant que ce n'était pas de son ressort d'engager une firme pour préparer un plan global de loisirs. Il mentionna qu'une première fois on avait refusé une telle procédure et que maintenant on donnait un chèque en blanc à la commission.

M. Gagnon, là encore, amena des éclaircissements, alléguant notamment l'importance de préparer un tel plan pour répondre aux exigences gouvernementales.

Enfin, le gérant municipal, M. Lionel Harvey, précisa que la Commission des loisirs, de par sa constitution même, ne pouvait prendre une telle décision et qu'elle devait en référer au conseil pour approbation.

COMBATTEZ LES RIGUEURS DE L'HIVER

Votre voiture en a besoin. Demandez la

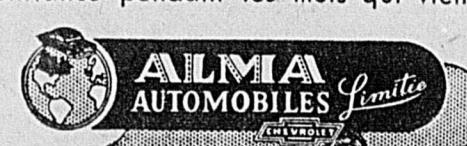
PRÉPARATION

POUR L'AUTOMNE

HÂTEZ-VOUS!

ATTENTION...

Le mauvais temps n'attendra pas que vous soyiez prêt. Venez vite, et roulez en toute confiance pendant les mois qui viennent.



235, DU PONT, ALMA — TEL.: 662-3451

Octobre...
LE MOIS DE LA
COULEUR
PAR EXCELLENCE

Ce sont aussi les mois de la belle photographie. Pour tout renseignement concernant vos photos de paysages d'automne, consultez le maître de la photographie.

Pour tout achat en ce qui concerne la photographie, ciné-caméra, et le reste. Nous vendons toutes les marques de films à prix compétitifs.

Possédons caméras et accessoires de haute qualité.

STUDIO
Bonneau
MAITRE-PHOTOGRAPHE

467 est, Racine, Chicoutimi — Tél.: 543-4791

La Ligue senior ne songe pas à l'expansion, pour l'instant

CHICOUTIMI — Plutôt malade pour ne pas dire inexiste cette chance de voir des clubs de Baie-Comeau et de Haute-Rive joindre les rangs de la Ligue intermédiaire de hockey Saguenay-Lac-Saint-Jean-Mauricie.

"La demande nous arrive sur le tard. Et par ailleurs, l'expérience que nous voulons vivre

cette saison avec l'utilisation de cinq joueurs de 25 ans et plus ne milite pas en faveur d'une expansion trop rapide", a dit Me Roger Page au cours d'une entrevue.

Mais ce dernier d'ajouter rapidement que la réponse définitive appartient aux clubs membres qui se prononceront aujourd'hui même au cours d'une semaine.

Le président de la Ligue intermédiaire de hockey a eu, en fin de semaine dernière, un entretien de plus de deux heures avec des représentants des clubs de Baie-Comeau et de Haute-Rive.

"Il ne pouvait être question d'une adhésion complète à notre ligue, du moins pour cette année", a précisé Me Page. "Ainsi, avons-nous élaboré un projet permettant un échange de rencontres susceptibles d'influer le classement de chaque ligue. Nous avons parlé d'une série maison pour chaque équipe, matches disputés durant le week-end".

Selon le succès que remportera la Ligue intermédiaire de hockey au cours des prochains mois, il sera possible de songer à l'expansion. "Et nous avons dit aux gens de Haute-Rive et de Baie-Comeau qu'indépendamment de l'issue des pourparlers en cours, nous serions toujours intéressés à discuter avec eux de l'avenir du hockey", a mentionné le président.

Marcotte affrontera Paduano

MONTREAL (PC) — Le promoteur Regis Lévesque a annoncé, lundi, que le boxeur invaincu Fernand Marcotte, de Québec, affrontera, lors d'un combat de 10 rounds pour poids moyens, le 4 novembre, Donato Paduano, de Montréal.

Un match fut contre le Vénézuélien Guer-cha vez il y a deux semaines, a mis fin à une série de 19 victoires consécutives pour Marcotte.

Paduano, dont la fiche est de 26-3, a récemment battu Denis Riggs, à Jacksonville, Floride.

**lucien
émond**



Une autre comme celle-là et je te fais expulser de l'aréna

Avec un club d'expérience, les Marquis devraient connaître un succès fou, avions-nous lancé à l'instructeur Donat Deschesnes.

"Une autre comme celle-là et je te fais expulser du Palais des Sports", a-t-il rétorqué avec une moue indescriptible. Et le voilà parti à la chasse d'un jeune joueur qui venait de passer outre à la consigne donnée.

Mais l'instant d'après, Deschesnes reprenait le dialogue. "Cette histoire d'expérience vient du fait qu'on a vaincu le club de Loretteville. Et le lendemain, dans un journal de Québec, quelqu'un a écrit que les Marquis formaient une équipe d'expérience. La belle affaire quand on sait que nous alignons un seul joueur de 19 ans cette saison."

Des camps d'entraînement visionnés en deux attaques de gripe automnale, il n'en demeure pas moins que celui de Jonquière m'a laissé la meilleure impression. Celle d'un bon équilibre des forces susceptibles de propulser les Marquis au classement général.

Remontée anticipée qui sera certes la bienvenue dans ce milieu qu'aujourd'hui y eut de la vache maigre au menu de la dernière saison.

Mais l'histoire d'un camp d'entraînement n'est pas nécessairement celle d'une saison. Et Deschesnes a certes raison d'affirmer que les plus affamés arracheront le meilleur morceau.

"La ligue de démarcation du talent à la disposition des clubs demeure souvent floue. La différence provient avant tout du travail, de la détermination des joueurs. Peuvent intervenir également d'autres facteurs comme celui des blessures par exemple."

Cette détermination dont cause Donat Deschesnes se retrouve aisément dans les exercices pré-saison, dans les matches hors concours. Ce qui pourrait être l'indice d'un jeu agressif débouchant sur la rudesse, du moins pour les premières rencontres du calendrier.

Ainsi, chez les Aiglons d'Alma, Yvan Gingras prépare sa troupe au ferraillement. "Nous serons agressifs, nous utiliserons les procédés du bord". Ce qui explique la présence de quelques solides gaillards et motivé cette volonté de former un club représentatif pour cette année.

On a vu par ailleurs les Saguenéens juvéniles de Chicoutimi et le National de Port-Alfred profiter du dernier week-end pour tâter quelque peu de leur valeur et surtout de leurs muscles. Même au cœur de la reconstruction, le National apportera encore une contribution fort intéressante.

Chez les Citadins d'Arvida, chez les Castors de Dolbeau, les tenants du titre, les préparatifs vont bon train. Là aussi, on croit que l'intimidation pourrait être un recours populaire. On se prépare donc en conséquence. Il faut voir un Marc Bonnefant à l'entraînement pour constater qu'il n'intend céder à personne sur le plan de la robustesse.

Une histoire de pesées

A la "patte" des Aiglons, un poids de deux livres pour vous délier les muscles de la jambe. Yvan Gingras récidive.

"On a voulu se payer ma tête avec cette histoire découlant du camp d'entraînement de l'an dernier. N'empêche que deux ou trois joueurs n'auront jamais fait le club sans ce procédé qui vous permet d'y regagner sur le plan de la rapidité".

Yvan Gingras n'ignore pas que sa méthode de personnelle d'entraînement est source de taquinerie. Même chez certains instructeurs plus expérimentés. Mais il n'en est pas dérouté pour autant. Estimant non sans raison que les jeunes se balancent aujourd'hui du conventionnel, préférant une motivation axée sur la nouveauté. La routine, le mécanique n'est donc pas l'apanage du camp des Aiglons.

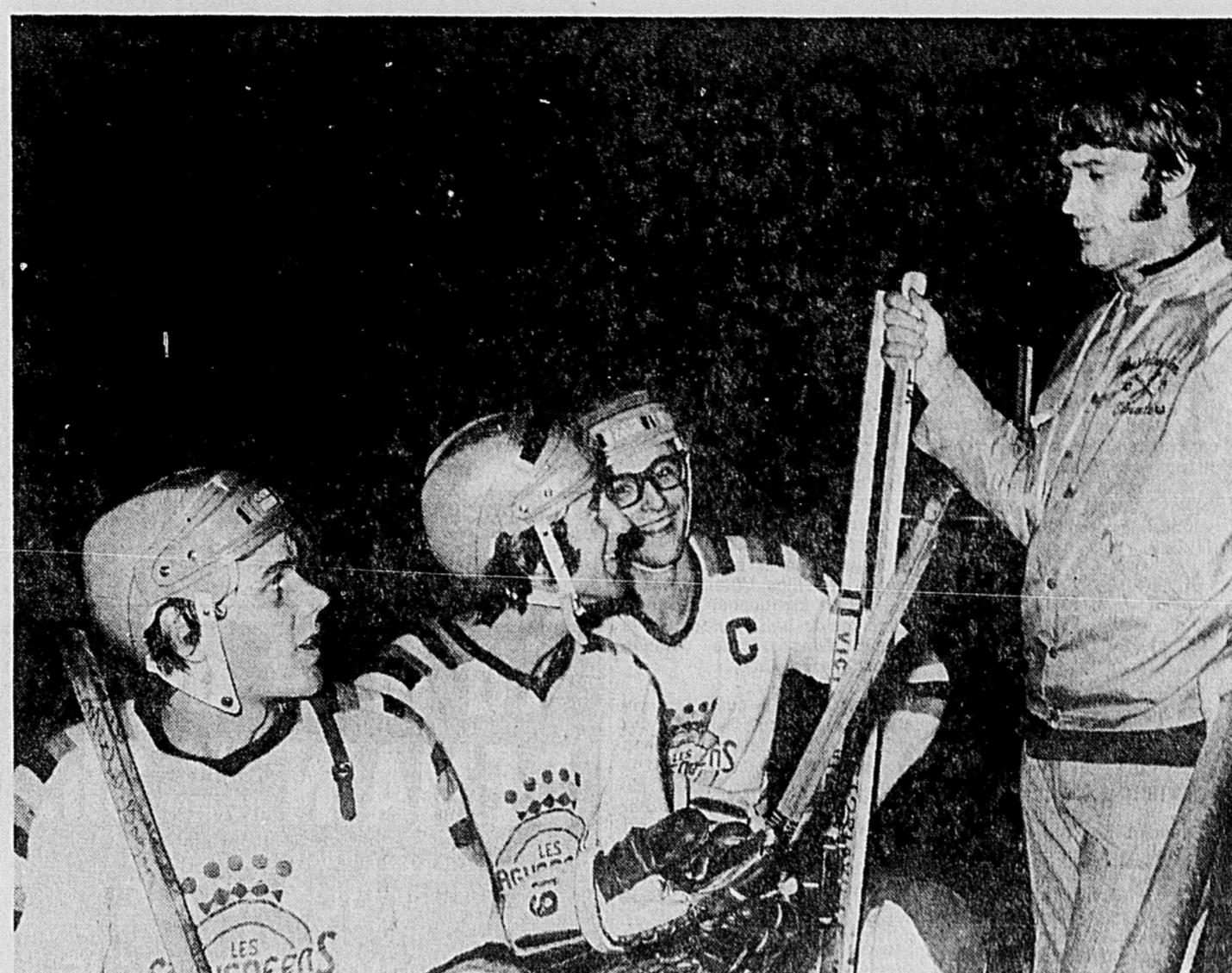
La montée des jeunes

L'élément jeunesse est une autre dominante des camps d'entraînement de la Ligue de hockey junior régionale. Avec la participation aux exercices de jeunes joueurs de 14 et 15 ans démontrant de fortes aptitudes.

"Et de là provient une autre source de soucis pour un instructeur", m'a dit Gaston Séchéchal, des Citadins d'Arvida. "A savoir qu'il vous faut faire un choix entre le jeune joueur plein de promesses et le garçon plus expérimenté, vous assurant au départ d'un rendement plus rentable. Ce n'est pas toujours facile".

Surtout en sachant que le garçon de 15 ans talentueux aiguiseira facilement l'appétit de quiconque est à la recherche de nouveaux talents pour la Ligue junior du Québec. Déjà responsable d'une saignée importante des meilleures ressources et qui mijote présentement en recrutement encore plus raffiné. Mais j'y reviendrai.

Se pose toutefois pour ces jeunes le problème de la réglementation (celle de l'AHMQ) voulant que le joueur ait obligatoirement évolué un an dans la catégorie de son âge. Evidemment qu'on ne manquera pas d'invoquer moults raisons pour y passer outre, à commencer par celle de la perte de temps pour le joueur lui-même. Mais j'estime qu'il vaut mieux faire montre de réserve sous ce chapitre. Préférant une législation même imparfaite à une exploitation échotée du jeune hockeyeur.



UN NOUVEL INSTRUCTEUR — Les Saguenéens de Chicoutimi comptent un nouvel instructeur avec la présence de Réjean Maltais derrière le banc. Il cause avec trois vétérans du club, Michel Gagnon, Albin Tremblay et Roger Simard.



LA BONNE MANIÈRE — Gaston Séchéchal y va d'un conseil à l'intention de quelques protégés dont Louis Tremblay (16).

Problème du hockey junior: six équipes termineront en 1re place

par Lucien EMOND

(CHICOUTIMI) — A quatre jours d'un 19e départ, la Ligue de hockey junior régionale ne rencontre qu'un seul véritable problème, celui de compter six équipes championnes dans son édition.

C'est dire que l'espérance est grande dans les divers camps d'entraînement. Peu importe les pertes encourues en fin de saison dernière, soit pour raison d'âge ou razzias exercées par les divers clubs de la Ligue majeure du Québec, chacun manifeste une confiance inébranlable à l'austral de la nouvelle saison.

Ainsi, le National de Port-Alfred, drôlement amoqué avec la perte de plusieurs joueurs dont Pierre Laganière et Carlo Torressan, n'a pas tardé à refaire "le plein". Et ceux qui ont vu les protégés de l'instructeur Paul Dufour à l'oeuvre contre les Saguenéens de Chicoutimi (deux matches d'exhibition) assurent que la nouvelle édition du National saura bien maintenir la réputation de l'équipe.

Pendant ce temps, dans le camp des Citadins d'Arvida, l'instructeur Gaston Séchéchal jongle avec un mélange de vétérans et de recrues.

"Je n'ai de préférence à faire si ce n'est celle que nous aurons un club agressif qui ne se compara jamais pour battu", a dit Séchéchal.

Les Citadins ont encore d'excellents marqueurs de buts à la disposition. Pour autant que la défensive tiende le coup, ils devraient faire tout aussi bien sinon mieux que la saison dernière.

DANS LE CAMP DES CASTORS

On fait appel à de jeunes éléments pour combler les vides. Lorsque l'opération rodage sera complétée, le National parviendra aisément à tirer son épingle du jeu.

Chez les Saguenéens, un nouvel instructeur, quelques figures inconnues de l'amateur. On se plaît à mentionner que la défensive sera le point fort du club avec un Marcel Dufour toujours aussi efficace dans son filet.

L'instructeur Robert Sasseville cherche à resserrer le système défensif du club quelque peu ébranlé par le départ du gardien de buts Paul Ménard. L'agressivité n'a pas fait défaut au cours des exercices.

Chez les Aiglons d'Alma, on se dit prêt pour ce calendrier de 40 matches avec la présence d'une dizaine de recrues venues combler les rangs.

Du moins à l'entraînement, Marquis de Jonquière et Citadins d'Arvida offrent des points de similitude. Un bon équilibre des forces, la présence de jeunes hockeyeurs prometteurs et des vétérans qui ont un mal fou à se gagner un poste.

L'instructeur Donat Deschesnes

la victoire alors que huit autres obtiennent une deuxième place.

sport éclair
L'activité ne fait pas défaut à la CLJ

JONQUIÈRE — L'activité ne manque pas à la Commission des loisirs de Jonquière. Avec la mise en place d'un programme d'athlétisme, de patinage artistique et de conditionnement physique, tant pour hommes que pour femmes. Pour ces dames, le conditionnement physique que se fait à l'école Sacré-Cœur alors que pour les hommes, le tout a lieu à l'Institut de technologie.

15 joueurs avec les Alliés

JONQUIÈRE — Les Alliés AJK comptent déjà une quinzaine de joueurs sous contrat. Relevons les noms de Jean-Yves Cormier, André Tremblay, Gaston Vandal, Jocelyn Bélanger, Jean-Guy Villeneuve, Claude Simard, Jean-Guy Lapierre, Gérald Fortin, Pierre Dallaire, Denis Pilote, Jacques Cormier, Jacques Boivin et Michel Bouchardeau.

Le 10 octobre, la classique du 2 milles

JONQUIÈRE — La classique annuelle des deux milles à la Piste Saguenay sera présentée le 10 de ce mois. Ce sera la dernière grande épreuve disputée cette saison sur le tracé régional mais la saison de courses se poursuivra jusqu'au début de décembre.

Des améliorations au Palais municipal

PONT-ALFRED — En vertu de décisions prises par les autorités municipales, une centaine de sièges seront ajoutés au Palais municipal de Pont-Alfred en prévision de la prochaine saison de hockey. De même le système d'amplificateurs sera complètement renouvelé.

Pssst... pssst...

Voulez-vous une motoneige Ski-Doo '71 neuve ou prix d'une usagée?

RABAIS DE \$200.00

Chez nous, c'est **ski-doo** à prix d'aubaine!

*Marque de commerce de Bombardier Limitée

J. MARTEL AUTO

Route St-Bruno, Alma — Tél.: 662-6669

LE PNEU D'HIVER

QUI VOUS RAMENE EN TOUTE SECURITE!

MICHELIN XM+S

Pour votre CONFORT et votre SECURITE

Equipez votre voiture de pneus à neige

MICHELIN XM+S RADIAL A CEINTURE D'ACIER.

Partez du bon pneu! Roulez sur des Michelin XM+S

Service de Pneus FORTIN

149 rue Fortier Kénogami Tél.: 542-6586

269 avenue du Pont Alma Tél.: 662-2227

144 CRAMONS POUR UNE SECURITE ACCRUE

Pour les instructeurs

Gagner la coupe Stanley, un rêve devenu cauchemar

par la PC

Gagner la coupe Stanley, autrefois le rêve de tout coach, est devenu un cauchemar depuis l'expansion de la Ligue nationale en 1967-1968.

Pour toutes sortes de raisons, la mainmise sur ce trophée n'a pas porté chance à ses quatre derniers détenteurs.

En 1966-67, Punch Imlach conduisit ses Leafs à leur quatrième coupe. Deux ans plus tard, il fut congédié, mais il revint à la surface avec les Sabres de Buffalo. Imlach est le seul coach qui ait été nommé au poste pour se lancer en affaires.

L'année suivante, tous croyaient voir gagner les Bruins sous la tutelle de Tom Johnson, mais les Canadiens réchapperont à Al McNeil, qui pourra être nommé gérant des Voyageurs de Halifax, de la Ligue américaine.

Johnson aura une autre chance cette saison.

Scotty Bowman, bilingue alors que McNeil ne l'était pas, est

quitté le club en décembre 1970, il déclara: "Je préfère être éclaireur dans cette ville". Aujourd'hui, il est dépitieux en chef du club.

CHANGEMENTS

Le suivant à inscrire son nom sur la coupe est Harry Sinden qui, en 1969-70, donna à Boston son premier titre depuis la saison 1940-41. Sinden a abandonné la partie pour se lancer en affaires.

Sid Abel, qui a quitté Detroit en claquant les portes, a pris charge des Blues. Ned Harckness a remplacé Abel comme gérant général et a confié la gestion des Red Wings à Doug Barkley.

Ailleurs, il n'y a aucun changement: John McLellan à Toronto; Emile Francis à New York et Hal Laycoe à Vancouver.

Et tous, nouveaux ou anciens, n'ont qu'un désir: décrocher la coupe Stanley. Voici leurs chances.

PRÉVISIONS

Et voici nos choix: 1-Canadiens, parce qu'on doit favoriser un club champion. Malgré le départ du grand Jean Béliveau, Pete Mahovlich s'est retrouvé et la recrue Guy Lafleur sera un formidable atout.

Et puis, il y a tous les autres bons joueurs, dont Frank Mahovlich, Yvan Cournoyer, Serge Savard et Ken Dryden.

2-BOSTON. Quand on pense à Phil Esposito, Johnny Bucyk, Bobby Orr, Ken Hodge, Ed

Westfall, Derek Sanderson, plus des jeunes talentueux, il y a tout pour le succès, malgré une certaine faiblesse devant le filet.

3-RANGERS-Une agglomération de joueurs agressifs, sans super vedette, mais qui donne toujours du fil à retordre à Montréal et à Boston. Deux bons gardiens de buts, Ed Giacomini et Gilles Villemure. Enfin, il faut mentionner le retour en forme de Bob Rousseau et la venue d'une recrue prometteuse, Pierre Jarry.

4-TORONTO-La quatrième position de nouveau? Oui, avec des vétérans au talent reconnu comme Dave Keon, Norm Ullman, Paul Henderson, Ron Ellis et les gardiens Bernard Parent et Jacques Plante, on est certain de beaucoup de combativité. Mais Toronto a besoin de renforts.

5-VANCOUVER-Les Canucks,

l'an dernier, ont fini sept points derrière Buffalo et un point en avant de Detroit. Le club compte sur André Boudrias, Orland Kurtenbach, Wayne Maki, Rosaire Paiement, Jocelyn Guérinmont, Dale Tallon, Pat Quinn et Garry Doak pour offrir une bonne compétition.

6-BOSTON. Quand on pense à

Les Browns subissent un premier revers

CLEVELAND (UPI) — Daryle Lamonica a complété une passe de touché de 13 verges à Ray Chester avec encore 10,54 et une minute plus tard, Clarence Davis effectua une course de cinq verges pour un autre touché permettant aux Raiders d'Oakland de combler un déficit et infliger une première défaite aux Browns de Cleveland, par le pointage de 34-20, devant 84,285 amateurs.

Tirant de l'arrière par 20-10, Lamonica, qui a complété 11 de ses 21 passes, pour des gains de 184 verges, a gagné 72 verges en huit essais, complétant la poussée avec la passe de touché à Chester et réduisant l'avance de Cleveland à 20-17.

À 10,34 minutes à faire, le demi défensif George Atkinson, du Oakland, a intercepté une passe de Bill

Nelsen et une punition contre les Browns placait le ballon à la ligne de 13 verges du Cleveland.

Marv Hubbard, qui a gagné 102 verges en 15 tentatives, a gagné trois verges sur le jeu suivant, et une punition pour avoir retenu à Cleveland, plaçant le ballon à la ligne de cinq verges. La course de Davis a finalement donné l'avantage à Oakland pour la première fois de la partie.

Cette victoire, la deuxième de la saison pour les Raiders, leur permet de rejoindre les Chiefs de Kansas City en première position de la division Ouest de la conférence américaine.

Par contre, la défaite du Cleveland permet aux Steelers de Pittsburgh de grimper au premier rang, sur un pied d'égalité avec les Browns.

Maintenant, chez HFC vous pouvez emprunter jusqu'à \$5,000 ou même plus

(vous aurez jusqu'à 60 mois pour rembourser)

C'est possible que vous n'ayez jamais pensé à HFC comme étant un bon endroit pour régler vos gros "problèmes d'argent"... comme l'achat d'une nouvelle voiture, ou de nouveaux appareils ménagers...ou pour faire d'importantes réparations à votre maison. Maintenant que nous avons haussé le plafond de nos prêts jusqu'à \$5,000 ou même plus, nous pouvons vous offrir assez d'argent comptant pour vous permettre d'acheter toutes les choses dont vous avez besoin...dès maintenant. Donc, si vous avez besoin d'argent en grosse quantité, adressez-vous à HFC, en personne, par téléphone ou par lettre. Et souvenez-vous...une bonne raison pour emprunter est une bonne raison de prêter chez Household Finance.

Hockey

SAMEDI

Ligue nationale (Joutes hors-concours)
Toronto 1, St-Louis 2
Montreal 3, Boston 3
Vancouver 8, Los Angeles 4
Chicago 2, Minnesota 2
Detroit 2, Buffalo 2
New York 1, Detroit 1
Philadelphia 4, Hershey 2

DIMANCHE

Ligue nationale (Joutes hors-concours)
California à Los Angeles
Minnesota à St-Louis
Detroit à Buffalo
St-Jérôme à Cornwall

JEUDI

Ligue nationale (Joutes hors-concours)
New York à Boston
Ligue junior majeure du Québec
Drummondville à Sherbrooke

VENDREDI

Ligue nationale (Joutes hors-concours)
Toronto à Vancouver
Los Angeles à California
Sherbrooke à Québec
Cornwall à Shébecan
Trois-Rivières à Drummondville
Sorel à Verdun

LIGUE JUNIOR MAJEURE DU QUÉBEC

	PJ	G	P	N	Pp	Pe	Pt
Verdun	3	2	1	0	15	14	4
St-Jérôme	1	1	0	0	13	7	2
Québec	1	1	0	0	13	5	2
Dirum's ville	1	1	0	0	5	4	2
Cornwall	2	1	1	0	9	5	2
T.-Rivières	2	1	1	0	9	10	2
Sherbrooke	2	1	1	0	8	8	2
Sorel	1	0	1	0	4	5	0
Laval	3	0	3	0	8	17	0

HIER

Ligue nationale (Joutes hors-concours)

Boston 1, New York 4

Ligue junior majeure du Québec

Verdun 5, Laval 4 (suppl.)

AUJOURD'HUI

Ligue nationale

Suspension de 2 mois à Charles-Edouard Dufour

JONQUIERE — Une fin de saison de courses abrupte pour Charles-Edouard Dufour et le cheval Idaho Pine car tous deux viennent d'être suspendus pour une période de deux mois par le comité des juges de la Piste Saguenay.

Le rapport du comité des juges stipule que Dufour est suspendu par suite d'un test positif de la nature phenylbutazone ou un dérivatif sur le coursière Idaho Pine, a été fait lors du programme du 22 septembre dernier.

Charles-Edouard Dufour a été suspendu comme entraîneur et parfeneur et devra quitter le terrain de la Piste Saguenay. De plus, cette suspension sera respectée sur toutes les pistes tombant sous la juridiction de l'Association canadienne du trot et amble.

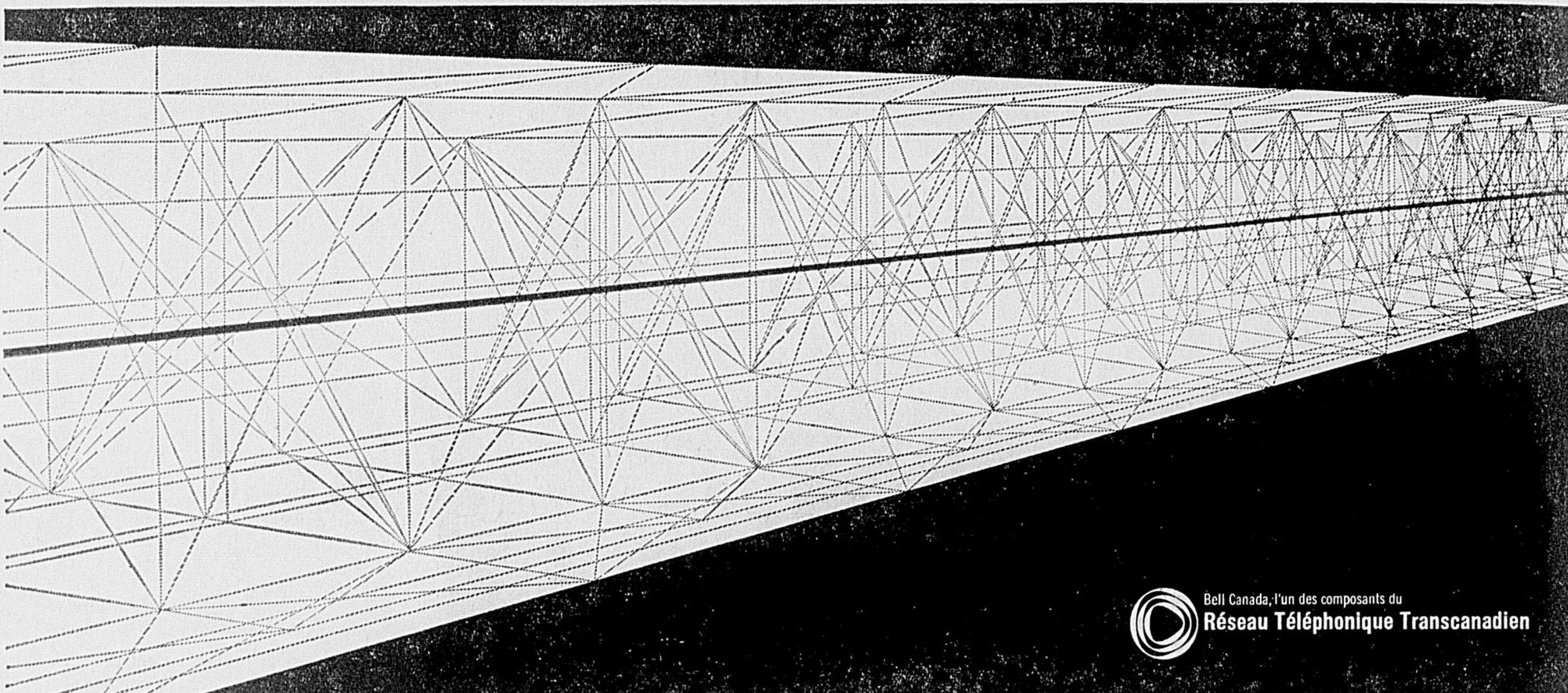
La lutte de retour à LA TOUR

DEMAIN SOIR MERCRIDI 8h. 30

FINALE - 2 de 3 A FINIR
JOS LEDUC vs MICHEL DUBOIS

PRIX D'ADMISSION
Pour les enfants: \$1.25 - Entrée générale: \$2.00 - Sièges réservés: \$2.50
TEL: 529-0524

OUVERTURE - 20 MINUTES
Peppe Villa vs Gerry Gosselin
PRELIMINAIRE - 30 MINUTES
Paul Leduc - vs Del Skinner
SPECIAL DE LA SOIREE - 30 MINUTES
Ant. Baillargeon vs Sugi Sito
PRELIMINAIRE - 30 MINUTES
Carlos Rocha vs Don Seranno
Champion du Portugal
SEMI-FINALE (PAR EQUIPES) - 45 MINUTES
Gino Brito vs Carl Kramer
et Jacques Rougeau vs Abdullah le Boucher



Bell Canada, l'un des composants du Réseau Téléphonique Transcanadien

MULTICOM est le service spécialement conçu par Bell Canada pour la transmission des données par commutation à l'échelle du pays. Il fonctionne séparément tout en étant intégré au réseau de télécommunications.

Et c'est précisément parce que le service

MULTICOM fonctionne par commutation que les installations en place se prêtent plus facilement aux transformations et à l'extension que nécessitent les besoins changeants de l'usager. Par conséquent, l'abonné a accès à tous les points reliés à son réseau et peut transmettre

à haute vitesse sans avoir à débourser les frais élevés qu'entraîne la location de lignes privées; de plus, il profite de tarifs économiques proportionnels à l'usage. Si vous désirez plus de renseignements sur MULTICOM, le service qui est

à la fine pointe d'une nouvelle technique de transmission des données, communiquez avec le représentant du service des Communications Informatiques de Bell Canada en composant l'indicatif d'accès, 1 ou 112, et 800-361-8441. (sans frais).

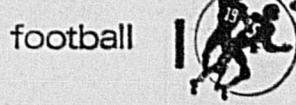
Multicom.

Synonyme de supériorité en communications informatiques

HOUSEHOLD FINANCE
Corporation of Canada

8 succursales dans la région de Québec.
Votre annuaire du téléphone vous dira où est la plus proche.

LES COMMUNICATIONS INFORMATIQUES
Bell Canada



CE SOIR

Course No 1 — A réclamer \$1,250-\$1,500 Bourse \$700

4-Kilag	N. Tremblay	Ne peut manquer	8-5
2-Buckwin Prince	A. Jean	Dans son dos	2-1
2-Miss Minnie	Y. Catellier	Peut tout prendre	5-2
2-Tarport Baller	R. Bellegarde	S'il plait	7-1
2-Queen Valley	J. Cyrenne	Sente fatigué	10-1
2-Green River Ref	Y. Pelchat	Part trop loin	12-1
2-My Sweetie	J.-A. Verret	Suivre de loin	14-1
6-Armada Earl	R. Marcotte	Pensez-y pas	

Course No 2 — Amble à réclamer \$800 cond. Bourse \$500

1-Duke Mcbourn	J. Cyrenne	Du double	8-5
2-Robert Drummond	G. Lachance	Bien placé	2-1
2-Sweet Harmony	Y. Gervais	Pouvez faire vite	5-2
5-Flynn	J. Lefebvre	Dangereux	7-1
2-Iron Joe	F. Nadeau	Difficile	8-1
2-Dean's Champ	B. Boly	Pas un cadeau	10-1
2-charming Drummond	Y. Pelchat	Oubliez-le	12-1
6-Doctor Croft	M. Cournoyer	Bon dernier	14-1

Course No 3 — Trot à réclamer \$1,000 cond. Bourse \$500

2-Chapman Hanover	A. Jean	Enfin sa chance	8-5
2-Carlyle Senator	R. Guérard	A d'affaire là	2-1
2-Lenny Que	L. Duquette	Pas encore battu	4-1
2-Saints Roxy	J.-M. Marcoux	Une surprise ?	7-1
2-Fairfside Star	R. Tremblay	Malin	10-1
2-Lusty Counsel	G. Smith	A son voyage	12-1
2-Honestroth Peter	B. Gervais	Passons	14-1
1-Dean Way	M. Cournoyer	A sa place	

Course No 4 — Amble à réclamer \$1,000 Bourse \$500

4-Sunny Brier	A. Jean	Entre bonnes mains	8-5
2-Carl's Senator	R. Guérard	Son compagnon	2-1
2-Lenny Que	G. Smith	Faites roulettes	4-1
2-Saints Roxy	J. Lefebvre	Va malice de souffle	7-1
2-Fairfside Star	R. Tremblay	Malice de main	10-1
2-Lusty Counsel	G. Smith	A vos risques	12-1
2-Honestroth Peter	B. Gervais	Peut-être	14-1
1-Dean Way	M. Cournoyer	Passons	

Course No 5 — Amble n.g. \$3,000-71 cond. Bourse \$1,400

2-Ale Senator	Pas nommé	Sera meilleur ce soir	8-5
2-The Molaw Adios	N. Tremblay	Dans le ciel	2-1
2-Marmouset	R. Tremblay	Sera de poche	5-2
2-Blaze State	R. Desjardins	Dernière bonne	7-1
2-Brizid State	R. Samson	Se tiendra tranquille	9-1
2-Millie Bell	C. R. Tremblay	Vaut un petit \$2	11-1
2-Jerry's Hope	F. Nadeau	Aucune chance	13-1
2-Meadow Secret	C. R. Tremblay	Surprendrait	14-1
6-Mr Carter	M. Cournoyer		

Course No 6 — Amble n.g. \$1,000-71 cond. Bourse \$900

1-Chief Hawkwin	L. Duquette	Ce soir ou jamais	8-5
2-Blaze State	A. Jean	Fera son possible	2-1
2-Brizid State	R. Gervais	Malice à faire	4-1
2-Millie Bell	J. Cyrenne	Nouveau venu	7-1
2-Golden R. Scott	G. Hébert	Se rapprochera	9-1
2-Little Lad	J. Cyrenne	Ne plus	11-1
6-Marlene Mir	F. Nadeau	Pas de saison ce soir	12-1
	M. Poulin	Une autre fois	14-1

Course No 7 — Trot n.g. \$1,500-71 cond. Bourse \$1,100

1-Vikingra	J. A. Verret	Ve vétérin	8-5
2-Lady Flemington	M. Cournoyer	S'il l'autre casse	2-1
2-Brizid State	L. Duquette	Bon vétéran	5-2
2-Millie Bell	J. Cyrenne	S'améliore	7-1
2-Golden R. Scott	R. Tremblay	Surprendrait	9-1
2-Willow Brooke Jaque	C. Desjardins	Baisse de classe	12-1
1-Avondale	J. Quesy	Causerait surprise	14-1
6-Cadie Abe			

Course No 8 — Amble à réclamer \$1,000-\$1,250 Bourse \$600

1-Arts Call	R. Grand'Maison	Malgré sa position	8-5
2-Saints Ardois	N. Tremblay	Même chose	2-1
2-Saints Pixx	M. Aubin	Si chanceux	5-2
2-Middle Majesty	L. Norman	Finit fort	7-1
2-Sunshine Tony	G. Hébert	Autre allure	9-1
2-Willow Brooke Jaque	J. Cyrenne	A la limite d'éclater	10-1
1-Avondale	J. Quesy	Baisse de classe	12-1
6-Cadie Abe	A. Jean	Trop fort pour lui	14-1
	M. Poulin		

Course No 9 — Amble n.g. \$2,000-71 cond. Bourse \$1,200

2-Mr Big Time	L. Duquette	N'est pas seul	8-5
2-Saints Rascal	G. Labonté	Alimera gagner	2-1
2-Touskete	Pas nommé	Qui condira ?	5-2
2-Tiger Herbert	Y. Pelchat	Bien placé	7-1
2-Richelle Fleurie	C. Roycelet	Pole éidera	9-1
2-Willy Tar	A. Jean	Trop fort pour lui	12-1
	M. Poulin		

Course No 10 — Amble à réclamer \$2,000-\$2,500 Bourse \$800

2-Berk	Y. Catellier	Pas sûr	8-5
2-Bry Win Sparkle	N. Tremblay	A cause de lui	2-1
2-Saints Paddy	F. Nadeau	Sera proche	5-2
2-Beautiful Katy	Y. Pelchat	Vendra de jeu	7-1
2-Scott Temple	R. Tremblay	Monte du bout	9-1
2-Middle Majesty	G. Lachance	Monte de classe	12-1
2-Miracle Sandy	A. Jean	Plus de miracle	14-1
1-In Touch	M. Poulin	Touche à rien	

12 prix de 2500	2 prix de 500	1 prix de 1000
seront accordés, et les noms des gagnants seront publiés dans votre quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean.		

(une liste des annonceurs à contrat sera fournie à chaque gagnant). Chaque semaine durant 10 semaines, du 20 septembre au 27 novembre 1971.

GRAND PRIX 25e ANNIVERSAIRE
Un voyage à Miami

EN COLLABORATION AVEC
AIR CANADA
PLUS \$1000

QUEBEC AIRPORTERA LES GAGNANTS GRATUITEMENT DE BAGOTVILLE À MONTREAL, ALLER-RETUR.

Tous les jours vous trouverez 5 coupons de participation dans votre quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

TIRAGE LE VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.
Aucune preuve d'achat nécessaire. Vous pourrez également vous procurer des coupons de participation à nos bureaux de Chicoutimi, Jonquière et Alma.

Les employés du Soleil et les membres de leur famille ne sont pas éligibles.

NOM

ADRESSE

TEL:

Toutes les enveloppes contenant les coupons du concours doivent être adressées comme suit:

CONCOURS 25e ANNIVERSAIRE,
C.P. 580,
CHICOUTIMI.

SAMEDI

Ligue canadienne
Montreal 0, Vancouver 28
Saskatchewan 2, Winnipeg 35

DIMANCHE

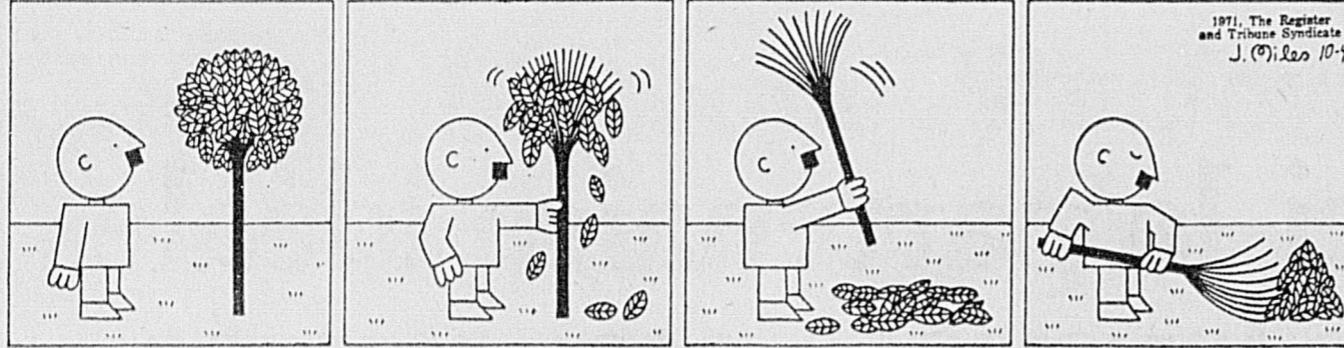
Ligue canadienne
Toronto 12, Ottawa 3
Hamilton 1, Calgary 17

Ligue nationale

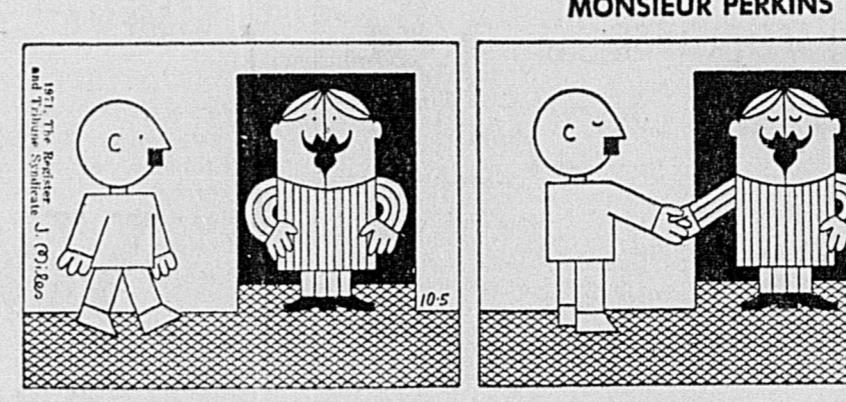
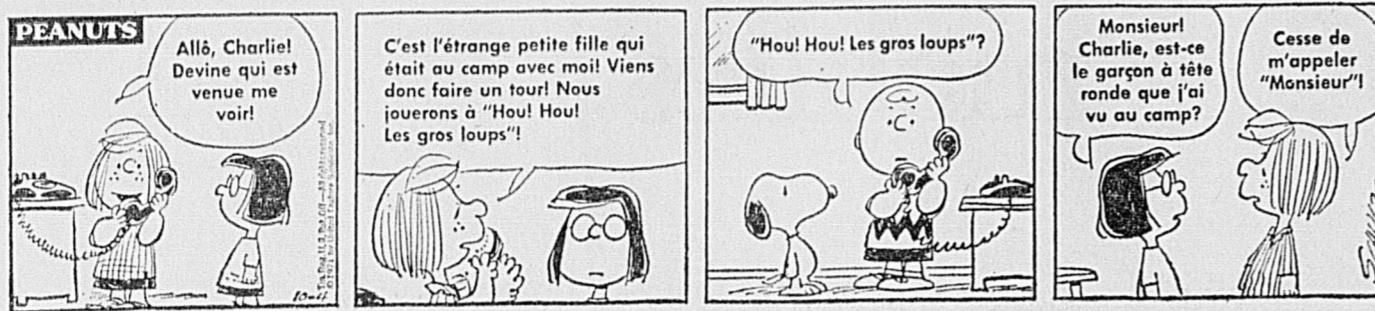
Atlanta 35, Detroit 41
Baltimore 29, Boston 30, Angleterre 3

Buffalo 6, Minnesota 19
Chicago 3, Los Angeles 17
Cincinnati 14, Green Bay 20
Cleveland 11, Houston 23
New York

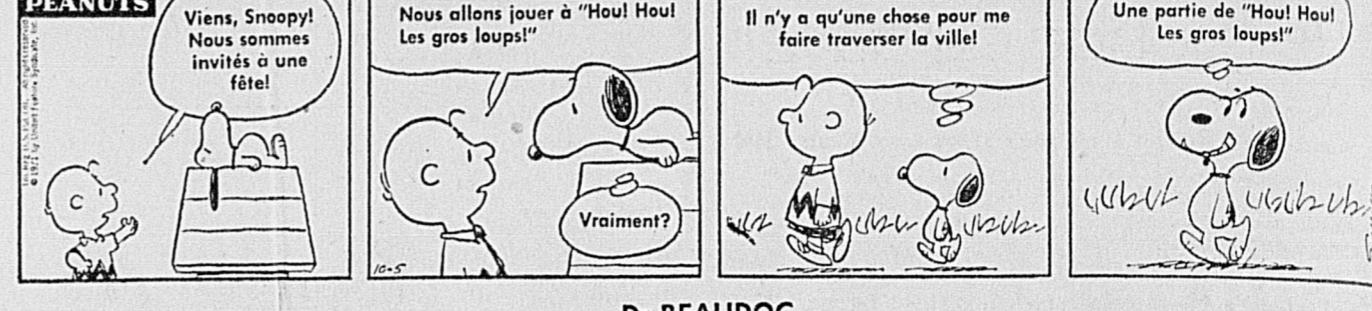
MONSIEUR PERKINS



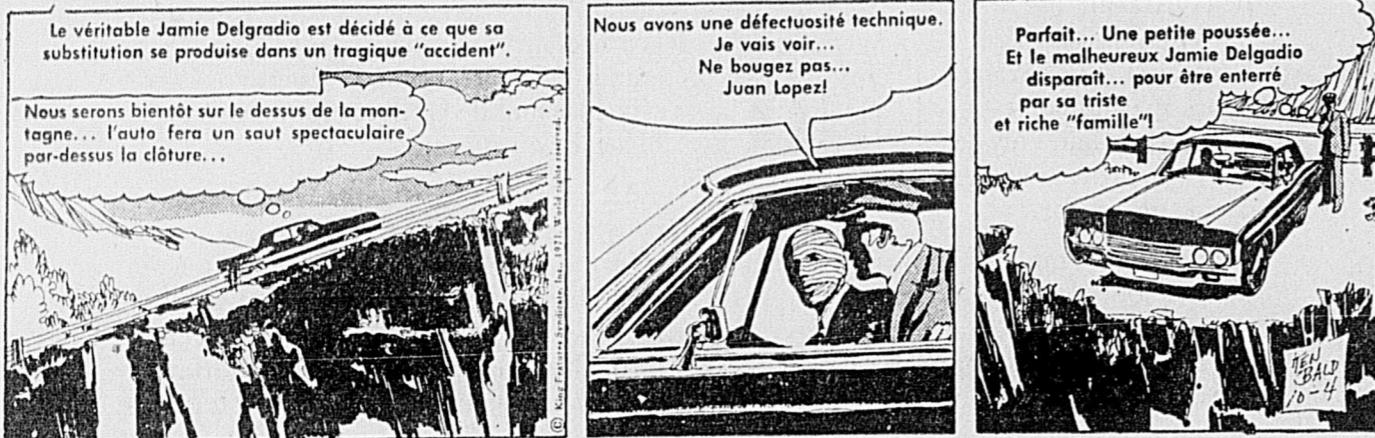
PEANUTS



PEANUTS



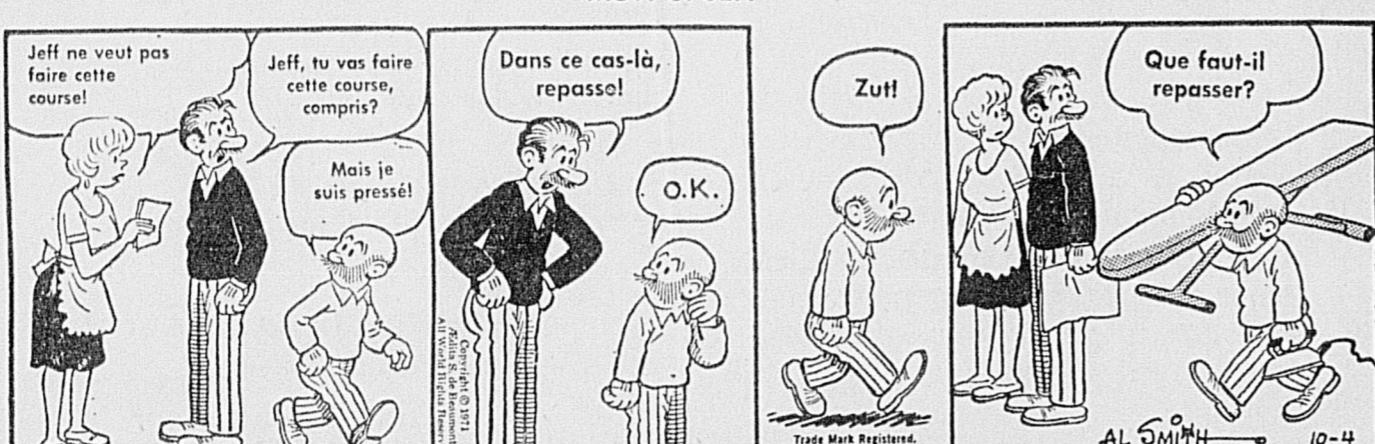
Dr BEAUDOC



MANDRAKE, LE MAGICIEN



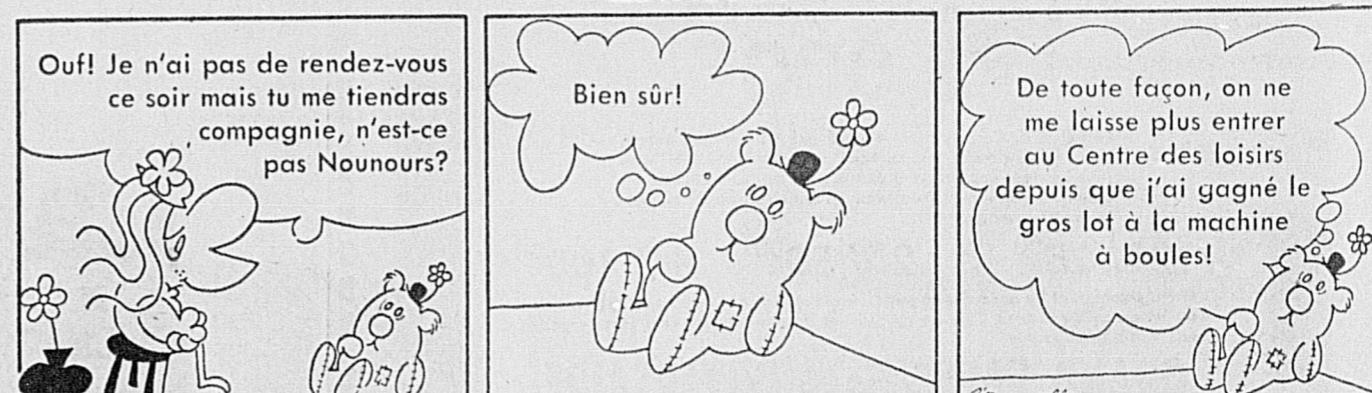
MUTT et JEFF



GALOPIN



LES FARFELUS



MARC DES BOIS



BATMAN et ROBIN



C'est toujours l'impasse à la compagnie Domtar de Donnacona

par Vincent CLICHE

Les négociations sont au point entre la compagnie "Les matériaux Domtar Ltée", de Donnacona, et ses 183 employés, membres du Syndicat des employés de la planche isolante de

d'opération continue soit intégrée au salaire horaire comme cela existe à l'usine de papier journal.

6) Augmentation de salaires: Le syndicat demande une augmentation de \$0.60 l'heure pour

mier ministre Trudeau, aux ministres Jean Marchand et Bryce MacKlusky, aux députés fédéraux de la région et au président de la Domtar, M. T. N. Beaupré.

Dans cette lettre, le Conseil central rappelle que M. Beaupré était président de la Commission de rajustement des honoraires des membres du parlement fédéral dont le rapport a permis une hausse de traitement des députés et ministres de près de 50%.

L'Université de Montréal est paralysée par la grève

APPUI

Parmi les groupes qui appuient les grévistes, on remarque l'Association des professeurs de l'université de Montréal, le syndicat des professeurs de l'Université de Montréal et 16 autres groupements d'étudiants et d'organismes des employés.

L'administration est prête à reprendre les négociations n'importe quand avec les employés en grève.

Les tâches des protestataires vont d'employés de bureau aux techniciens, aux commis et autres fonctions indépendantes de l'enseignement.

Tous les cours ont été suspendus et personne ne peut pénétrer dans les immeubles. Environ 25,000 étudiants, fréquentant

les cours du jour et du soir, sont touchés par cet arrêt de travail.

M. Louis-Martin Tard, directeur de l'Information de l'université, a déclaré que l'institution entend demeurer ouverte aussi longtemps que possible.

L'administration est prête à reprendre les négociations n'importe quand avec les employés en grève.

Un porte-parole syndical a déclaré que les seules personnes admises dans les immeubles de l'université sont le personnel de sécurité et les employés affectés au soin des animaux et des services essentiels.

Des laissez-passer spéciaux ont été émis aux étudiants et autres personnes, voulant pénétr

le monde du travail

Donnacona (CSN), en grève depuis le 2 août dernier.

La dernière séance de conciliation a eu lieu le 13 septembre et aucune autre n'est prévue pour le moment.

Six points principaux sont en litige dans ce conflit qui dure depuis près de six semaines:

1) Système d'aération: Depuis huit ans, les travailleurs réclament l'installation d'un système d'aération dans l'usine afin de ne plus avoir à travailler à une température de 100 degrés.

2) Calendrier de travail pour les employés de la transformation: Les employés réclament une semaine de travail de 40 heures avec temps et demi le samedi.

3) Durée du contrat: Les travailleurs réclament une durée de contrat de deux ans. Cela leur donnerait la même échéance de contrat que celle des syndiqués du papier journal (l'autre usine de Domtar, à Donnacona) et permettrait ainsi aux deux groupes de négocier ensemble.

4) Assurance collective: La compagnie offre une contribution mensuelle de \$18 pour l'homme marié et de \$12.50 pour le célibataire alors qu'à l'usine de papier journal, elle accorde depuis un an \$20 et \$15.

5) Intégration de la prime d'opération continue: Les travailleurs réclament que la prime

soit intégrée au salaire horaire comme cela existe à l'usine de papier journal.

6) Augmentation de salaires: Le syndicat demande une augmentation de \$0.60 l'heure pour

un contrat d'une durée de 24 mois et la compagnie offre une augmentation de \$0.40 répartie sur la même période.

LES APPUIS

Malgré le peu d'espoir d'un règlement prochain du conflit, le moral des grévistes est excellent, selon M. Ferdinand Pouliot, directeur de la grève.

"Nous avons reçu un appui considérable des autres syndicats et de la population de Donnacona", a déclaré le vice-président du syndicat, M. Jean-Paul Desrosiers.

Ainsi les travailleurs de l'usine de papier journal et les employés de bureau de Domtar donnent une heure de salaire par personne par semaine. Le syndicat de Portneuf - Station contribue pour \$1 par semaine par membre. Le syndicat de St-Raymond Paper a fait un don de \$100 et celui de Donohue Brothers, à Clermont, a donné \$350 et un camion de marchandises.

Enfin, la population de Donnacona a contribué pour plus de \$2,350.

"Nous sommes organisés pour tenir aussi longtemps qu'il faudra", a ajouté M. Desrosiers.

Les grévistes ont aussi obtenu l'appui moral du curé de Donnacona et du Conseil central des syndicats nationaux de Québec.

Ce dernier a fait parvenir, le 10 septembre, une lettre au pré-

Le gouvernement Bennett menace 2,000 grévistes de représailles

VANCOUVER (d'après PC, UPI) — La Commission de médiation de Colombie-Britannique doit siéger toute la journée, aujourd'hui, afin de scruter le conflit opposant 2,000 électriques de l'Hydro et le gouvernement de cette province, qui a menacé les grévistes de sévères représailles.

L'objectif de la commission est tout d'abord de faire un bilan de cette querelle, qui dure depuis neuf mois. Cette mission est cependant contestée au départ par les chefs syndicaux, qui ont l'intention avouée de boycotter toutes les réunions.

En plus, les responsables syndicaux n'ont pas donné suite à l'avertissement lancé, hier, par le ministre provincial du Travail, M. James Chabot, qui leur a demandé de faire revenir à leur poste les 2,000 grévistes, sous peine de sévères punitions.

"Je considère le comportement des travailleurs comme illégal, comme un défi direct aux lois de la Colombie-Britannique", a dit hier le ministre.

En plus, les responsables syndicaux n'ont pas donné suite à l'avertissement lancé, hier, par le ministre provincial du Travail, M. James Chabot, qui leur a demandé de faire revenir à leur poste les 2,000 grévistes, sous peine de sévères punitions.

"Je considère le comportement des travailleurs comme illégal, comme un défi direct aux lois de la Colombie-Britannique", a dit hier le ministre.

ESPACES DE BUREAUX
A LOUER
CENTRE INDUSTRIEL VANIER
CONSTRUCTION NEUVE
RENSEIGNEMENTS: M. DIONNE
688-1297

LEVIS
Bar Salon avec salle de réception - Clientèle de choix.
Comptant \$25,000.00

STONEHAM
Restaurant licencié avec "Gas Bar" - Service jour et nuit.
COMPTANT \$25,000.00

Ivan Gagnon 651-6987
René Hébert 656-0641

Montreal Trust
529-0981, Courtier

Le grand gin.

BOLS

Une sacrée bonne boisson.

COMMERCE A VENDRE

Confection et mercerie pour hommes. Très bonne réputation. Clientèle des plus sélects. Plus de 10 ans d'opération. Chiffre d'affaires 1/4 de million. Revenu net possible de 20 à 30,000 dollars par année. Directement du propriétaire.

Pour plus amples renseignements écrire à:
DEPT 4185, LE SOLEIL

Dr HENRI PELLETIER, D.C.N.D. CHIROPRACTICIEN

Nouvelle adresse:

ST-BASILE: Bureau mardi toute la journée, jeudi 2 P.M. à 9 P.M.
Samedi 9:30 à midi. Tél.: 329-2030 mardi et jeudi p.m.

QUEBEC: 381-A Canadienne (voisin Cité Electronique). Lundi: 2 P.M. à 7 P.M. Vendredi: 3 P.M. à 7 P.M.
Tél.: 524-6330 lundi et vendredi.

L'Université de Montréal est paralysée par la grève

APPUI

Parmi les groupes qui appuient les grévistes, on remarque l'Association des professeurs de l'université de Montréal, le syndicat des professeurs de l'Université de Montréal et 16 autres groupements d'étudiants et d'organismes des employés.

L'administration est prête à reprendre les négociations n'importe quand avec les employés en grève.

Les tâches des protestataires vont d'employés de bureau aux techniciens, aux commis et autres fonctions indépendantes de l'enseignement.

Tous les cours ont été suspendus et personne ne peut pénétrer dans les immeubles. Environ 25,000 étudiants, fréquentant

les cours du jour et du soir, sont touchés par cet arrêt de travail.

M. Louis-Martin Tard, directeur de l'Information de l'université, a déclaré que l'institution entend demeurer ouverte aussi longtemps que possible.

L'administration est prête à reprendre les négociations n'importe quand avec les employés en grève.

Un porte-parole syndical a déclaré que les seules personnes admises dans les immeubles de l'université sont le personnel de sécurité et les employés affectés au soin des animaux et des services essentiels.

Des laissez-passer spéciaux ont été émis aux étudiants et autres personnes, voulant pénétr

Vous cherchez de bonnes raisons d'acheter une voiture neuve?

Pontiac vous en donne 20.

Simple aperçu des équipements standard de nos grandes Pontiac 72.

1. Les coups et les chocs à vitesse limitée, comme ceux qui se produisent dans les terrains de stationnement, ne laissent pas de trace... grâce au nouveau pare-chocs avant à grand pouvoir amortissant. Un pare-chocs capable d'en prendre!
2. Le sel ne s'accumule pas dans les profils de bas de caisse: ceux-ci sont du type ouvert. Echec à la rouille!
3. Les doublures d'ailes et la peinture laque acrylique de la carrosserie protègent votre voiture... et votre mise de fonds.
4. Toutes les portes renferment d'épaisses membrures de renfort en acier.
5. Devant le coffre, une cloison de protection en acier.
6. Le pavillon à double paroi robuste, contribue à isoler le bruit.
7. Les poignées de portes sont encastrées: lignes plus élégantes, ouverture facile, d'une simple traction. En quittant la voiture, pressez sur le bouton de verrouillage et claquez la porte: elle est verrouillée.
8. Facilité d'accès, grâce à la forme incurvée des parois de la carrosserie et des glaces latérales.
9. Le siège avant et le dossier du siège arrière sont en mousse moulée mono-
10. Le tableau de bord, de forme enveloppante, est entièrement rembourré et de ce fait très pratique. Il porte une ornementation simili cuir.
11. Tous les modèles V8 ont une boîte Turbo Hydra-Matic à trois rapports en équipement standard.
12. Les servo-freins avec disques à l'avant sont également standard.
13. La servo-direction de type à rapport variable, c'est-à-dire précise et à réactions vives, est standard aussi. Qui dit mieux pour ce prix!
14. Dès que vous mettez le contact, la ventilation à air pulsé fonctionne et fournit un débit réglable d'air frais, même lorsque la voiture est arrêtée.
15. Voie large, cela veut dire excellente tenue de route. La timonerie de direction est montée en position avancée, ce qui améliore encore la stabilité directionnelle.
16. Les essuie-glace sont escamotables et, si vous commandez une radio, ne cherchez pas l'antenne, elle est dissimulée dans le pare-brise. Encore deux innovations Pontiac.
17. Les moteurs Pontiac consomment de l'essence ordinaire, sans plomb ou à faible teneur en plomb.
18. En équipement standard, tous les dispositifs antipollution et antiévacuation de l'essence. Ils donnent leur meilleur rendement si votre moteur est parfaitement mis au point.

19. Chacune des Pontiac possède des équipements standard destinés à la protection des occupants, la prévention des accidents et la protection contre le vol. Outre l'antivol sur la colonne de direction et l'avertisseur d'oubli de la clé de contact, les grandes Pontiac ont également une commande de déverrouillage du capot placée à l'intérieur... autre excellente précaution antivol.
20. Une grande Pontiac 1972 se distingue. C'est une voiture dont vous serez fier, après tout, c'est une Pontiac.

Vous en voulez, bien sûr, pour votre argent. Alors, demandez au concessionnaire Pontiac de vous donner une liste complète de tout ce que vous obtenez pour le prix d'une Pontiac.

Pontiac
la qualité
avantageuse que
vous attendiez.

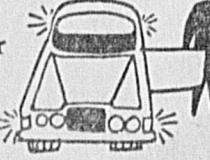


Pontiac et la prévention des accidents
Une voiture ne peut, en soi, prévenir les accidents. Mais chacune des Pontiac 72 possède un équipement conçu pour éviter que certains accidents ne se produisent. Par exemple, si vous devez vous arrêter sur le bas côté d'une route la nuit, le système multicignalisation signaler efficacement la présence de votre voiture aux autres

conducteurs. La commande des clignotants a une position "changement de voie". Les feux de position latéraux avant clignotent lorsque vous signalez un changement de direction. Parmi les nombreux autres dispositifs de prévention des accidents se trouvent le système de freinage à deux maîtres-cylindres, avec témoins lumineux d'alerte, les freins autoréglables, le verrouillage double de

sûreté du capot, le rétroviseur intérieur large et les phares de recul. Mais ce sont surtout les conducteurs qui peuvent le plus efficacement éviter les accidents. Conduisez toujours prudemment. Soyez toujours sur la défensive et en état de sobriété. Enfin, faites entretenir et régler votre voiture régulièrement.

Sécurité d'abord... bouclez toujours ceinture et baudrier.



Nixon intervient dans la grève des débardeurs

WASHINGTON (AFP et UPI) — Le président Nixon est intervenu hier soir dans la grève des débardeurs qui a causé la fermeture de tous les ports importants des Etats-Unis, et a posé le premier geste légal qui mènera au retour au travail.

Pour la première fois depuis son arrivée au pouvoir, le chef d'Etat américain a eu recours à la loi Taft-Hartley selon laquelle les travailleurs peuvent être forcés de reprendre le travail pour une période de 80 jours.

Aucun juge fédéral n'a refusé au cours de l'histoire d'émettre une injonction invoquée sous cette loi qui date de 1947, et qu'on désigne également sous le nom de Loi de relations de travail.

Le premier geste légal posé par le président, hier soir, a été de signer un ordre exécutif désignant une commission de cinq membres pour enquêter sur la grève qui paralyse les ports américains de l'Atlantique au Pacifique.

La commission devra présenter son rapport demain, et c'est à ce moment que le président décidera de demander ou non une injonction contre les grévistes de la côte Ouest. L'injonction pourrait également s'appliquer aux 45.000 grévistes de la côte Est et du Golfe du Mexique. Il étudiera également l'impact économique de l'arrêt de travail, avant d'appliquer la loi Taft-Hartley.

Ce sera la huitième fois depuis le 2e guerre mondiale que cette loi est invoquée contre la "International Longshoremen's Association" (ILA), le mouvement syndical qui regroupe les débardeurs des trois côtes des Etats-Unis.

PRÉCEDENT

La présente grève crée un précédent puisque c'est la première fois que les débardeurs de la côte du Pacifique et de l'Atlantique entrent en grève simultanément. Elle survient également à un moment crucial, soit celui qui coïncide avec la nouvelle politique économique du président Nixon qui vise à redresser la balance des paiements.

L'arrêt de travail affecte non seulement les importations américaines mais touche également les exportations américaines outre-atlantique. Le directeur-général de l'Association des exportateurs britanniques a déclaré hier que cette grève était désastreuse, et a affirmé que les exportateurs britanniques avaient déjà perdu plusieurs millions de dollars. Le flot des exportations européennes vers le marché américain a été interrompu, et cette situation risque de créer des arrêts de travail dans les ports européens.

A Sacramento, en Californie, les cargaisons s'accumulent depuis trois mois: 100.000 tonnes de riz, 1,6 million de tonnes de grains, 400.000 tonnes de safran brut et une valeur de \$14 millions de coton attendent entre autres, déjà chargés. Les débardeurs de la côte du Pacifique sont entrés en grève le 1er juillet dernier. Ils appartiennent à la International Longshoremen's Association et désirent obtenir la juridiction sur le chargement et le déchargement des cargos de "containers". Actuellement, certains débardeurs appartenant au syndicat des Routiers effectuent ce travail.

CONTRASTE

Les ports de la côte Atlantique et du golfe du Mexique se trouvent au contraire dégagés puisque la grève était attenue. Le président de la ILA, Thomas Gleason, a précisé que les Chambres de commerce à travers les Etats-Unis avaient collaboré, et avaient conseillé aux hommes d'affaires d'envoyer les cargaisons jusqu'à trois mois avant le déclenchement de la grève.

M. Gleason a également précisé que les cargaisons acheminées vers les Etats-Unis mais détournées vers le Canada avaient été boycottées par les débardeurs des ports de Halifax, Trois-Rivières, Montréal et Québec.

C'est jeudi dernier que les 45.000 débardeurs de la côte Atlantique et du golfe du Mexique sont entrés en grève. Le litige porte sur la garantie de salaire annuel. Les entrepreneurs de chargement et de déchargement ont décidé d'abolir la clause du contrat qui garantit un salaire annuel de \$9,568 annuellement, peu importe le travail assigné aux débardeurs. Les employeurs désirent opter pour un nouveau système qui garantit 2,058 heures de travail annuellement.

La loi Taft-Hartley, invoquée par le président Nixon a été utilisée pour la dernière fois en 1968, sous la présidence de Lyndon B. Johnson, en vue de mettre fin à un bref arrêt de travail des débardeurs de la côte Est.

Irlande du Nord

Une explosion fait un mort et huit blessés

BELFAST (d'après AFP, AP et UPI) — Deux femmes figurent parmi les huit personnes blessées dans la terrible explosion qui a détruit hier après-midi à Belfast un poste militaire dans le quartier catholique des Upper Falls. L'un des trois soldats britanniques grièvement blessés est mort pendant son transfert à l'hôpital. Les autres victimes de l'explosion ne souffrent que de blessures légères.

La puissance de la bombe était telle que l'immeuble de deux étages abritant le poste militaire s'est presque entièrement effondré. Les victimes n'ont pu être dégagées qu'après de longues minutes.

Six des blessés étaient des passants qui furent frappés par des débris projetés par le souffle de l'explosion de ce que les porte-parole de l'armée estiment être une bombe d'une centaine de livres de gélignite. D'autre part, on apprend que l'état du santé d'un policier nord-irlandais blessé hier matin d'une balle dans le dos par un tireur isolé alors qu'il patrouillait dans un autre quartier catholique de la capitale, n'inspire pas d'inquiétude.

BATAILLE RANGEE

Cet acte de violence suivait une bataille de six heures qui opposa hier à l'aube des hommes de troupe à des tireurs isolés et des lanceurs de bombes. Un porte-parole de l'armée a déclaré qu'un tireur isolé avait été blessé et amené par un des siens. Aucun soldat n'a été blessé.

Une bande armée dirigée par une jeune femme dans la vingtaine a dévalisé hier matin également, un camion postal et s'est emparée de \$26,400.

Toujours selon l'armée, un arsenal important de pistolets, de grenades, de gélignite et de roquettes lumineuses a été mis à jour et un fusil de grande puissance munie d'un télescope, de même qu'un fusil de chasse fut rentrant ailleurs.

A Londonderry, les chirurgiens luttent toujours hier matin pour sauver la petite tête de six ans qui a reçu dimanche une balle tirée par un soldat britannique qui croyait qu'une bombe avaient été lancé dans sa direction à partir de la voiture dans laquelle voyageait l'enfant et sa mère.

Des hommes masqués forcèrent à Belfast les employés d'un bureau de location de voitures de Grosvenor Road de sortir et ils firent exploser une bombe qui mit le feu à l'édifice. D'autres bombes éclatèrent dans le quartier protestant de Belfast.

À la suite de l'explosion contre le poste militaire des Upper Falls, une nouvelle vague de violence déferla à Belfast et cinq autobus furent arraisonnés et enflammés par la foule en furie, dans les districts catholiques de Anderstown et Ballmurphy.



William Rogers, secrétaire d'Etat américain, a proposé hier un nouveau plan de paix pour le Moyen-Orient. S'adressant à l'Assemblée générale des Nations unies, M. Rogers a également défendu la politique des deux Chines proposée par Washington. (Téléphoto AP)

Expulsée du Venezuela, Mme Thelma Frias affirme toujours qu'elle a été enlevée

CARACAS (d'après AFP et AP) — Mme Thelma Frias, consul de Saint-Domingue au Venezuela, qui a simulé un enlèvement par un groupe gauchiste, mercredi dernier, a été expulsée, hier, par le gouvernement de Caracas. Mme Frias et son neveu, le vice-consul Fausto Frias, ont été renvoyés à Saint-Domingue où le dossier de l'enquête menée par la police vénézuélienne pour être jugés dans leur pays.

Selon les autorités de Caracas, Mme Frias a simulé son enlèvement en accord avec un groupe d'extrême gauche, pensant ainsi obtenir facilement un million de dollars de rançon.

A son arrivée, hier soir, en République dominicaine, Mme Frias a affirmé qu'elle avait été enlevée. Elle a dit aux journalistes qu'elle avait été ensuite la victime d'une machination montée par l'ambassadeur dominicain au Venezuela, M. Rafael Bonilla Aybar. Elle a insisté sur le fait que la rançon exigée n'aurait pas été pour elle.

La presse vénézuélienne donne, quant à elle, diverses versions des événements. Selon un journal du soir, la rançon devait servir à entretenir la subversion à Saint-Domingue et au Venezuela. D'après la radio, le "cerveau" de l'opération serait le journaliste Frank Adam, frère de l'ancien président communiste de la Fédération des étudiants de l'Université centrale du Venezuela et fils du doyen actuel de cette université. Frank Adam a en effet été arrêté par la police à cause de cette affaire. Un autre détail intrigue les observateurs: Mme Frias a été retrouvée chez une ancienne guérillera et activiste gauchiste qui a quitté précipitamment Caracas pour le Mexique, samedi dernier.

Les Vénézuéliens ayant collaboré à cette affaire encourront quinze ans de prison. Quant aux Dominicains, ils risquent l'expulsion.

Rogers propose un nouveau plan de paix au Moyen-Orient

NATIONS UNIES, N.Y. (AFP, UPI et NYNTS) — Proposant un nouveau plan de paix pour le Moyen-Orient, le secrétaire d'Etat William Rogers a fait appel aux Etats d'Israël et d'Egypte hier, afin qu'ils concluent un accord intérimaire sur l'ouverture du canal de Suez, et franchissent ainsi la prochaine étape majeure vers la paix au Moyen-Orient.

Parlant devant les Nations unies, le secrétaire d'Etat a détaillé, plus qu'il ne l'avait jamais fait auparavant, les vues américaines sur l'ouverture du canal de Suez, et a insisté sur le fait qu'il s'agissait là de la seule avenue ouverte au progrès, actuellement.

Il a amis l'accent sur l'aspect intérimaire d'un accord éventuel, et a bien précisé qu'il ne s'agirait là que d'une étape vers l'application de la résolution de 1967 du Conseil de sécurité, qui constitue la pierre angulaire des efforts pacifiques déployés par les Nations unies.

William Rogers qui rompt la tradition en prenant la parole hier, a indiqué qu'un accord intérimaire pourrait être obtenu plus facilement, puisqu'il ne requerrait pas une définition aussi élaborée des termes et des conditions.

C'était la première fois depuis le début de l'administration Nixon que le président ne prononçait pas lui-même cette allocution devant l'Assemblée générale des Nations unies.

C'est avec vigueur que le secrétaire d'Etat américain a défendu la cause de Taiwan, actuellement menacée d'expulsion

de l'organisme des Nations unies où elle détient un siège depuis 25 ans.

M. Rogers a insisté sur le fait que l'expulsion de la Taiwan créerait un danger pour les Etats-Unis.

Il a dit à l'Assemblée des Nations unies qu'elles ne devraient pas être la première à expulser un membre. La route de l'expulsion est dangereuse a-t-il dit. La choisie pour un pays, serait louvrière pour plusieurs.

"COMITÉ SUR LES PHOQUES ET LA CHASSE AUX PHOQUES"

Le Comité sur les phoques et la chasse aux phoques tiendra des assemblées publiques dans la ville de Québec, au Château Frontenac, le mercredi 20 octobre 1971, à 2h30 p.m., et à Montréal, à l'Hôtel Seaway, le jeudi 21 octobre 1971, à 9h30 a.m. Toute personne qui désire être entendue par le Comité sur tout sujet qui touche les phoques et la chasse aux phoques est invitée à assister à l'assemblée.

M. T.I. Hughes, Secrétaire, Comité sur les phoques et la chasse aux phoques, Suite 405A, 696 Yonge Street, Toronto, Ontario.

bei BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

BUREAU DE CHICOUTIMI
152 est, rue Racine
Téléphone 543-0261

Un représentant de la Banque sera au bureau de Chicoutimi

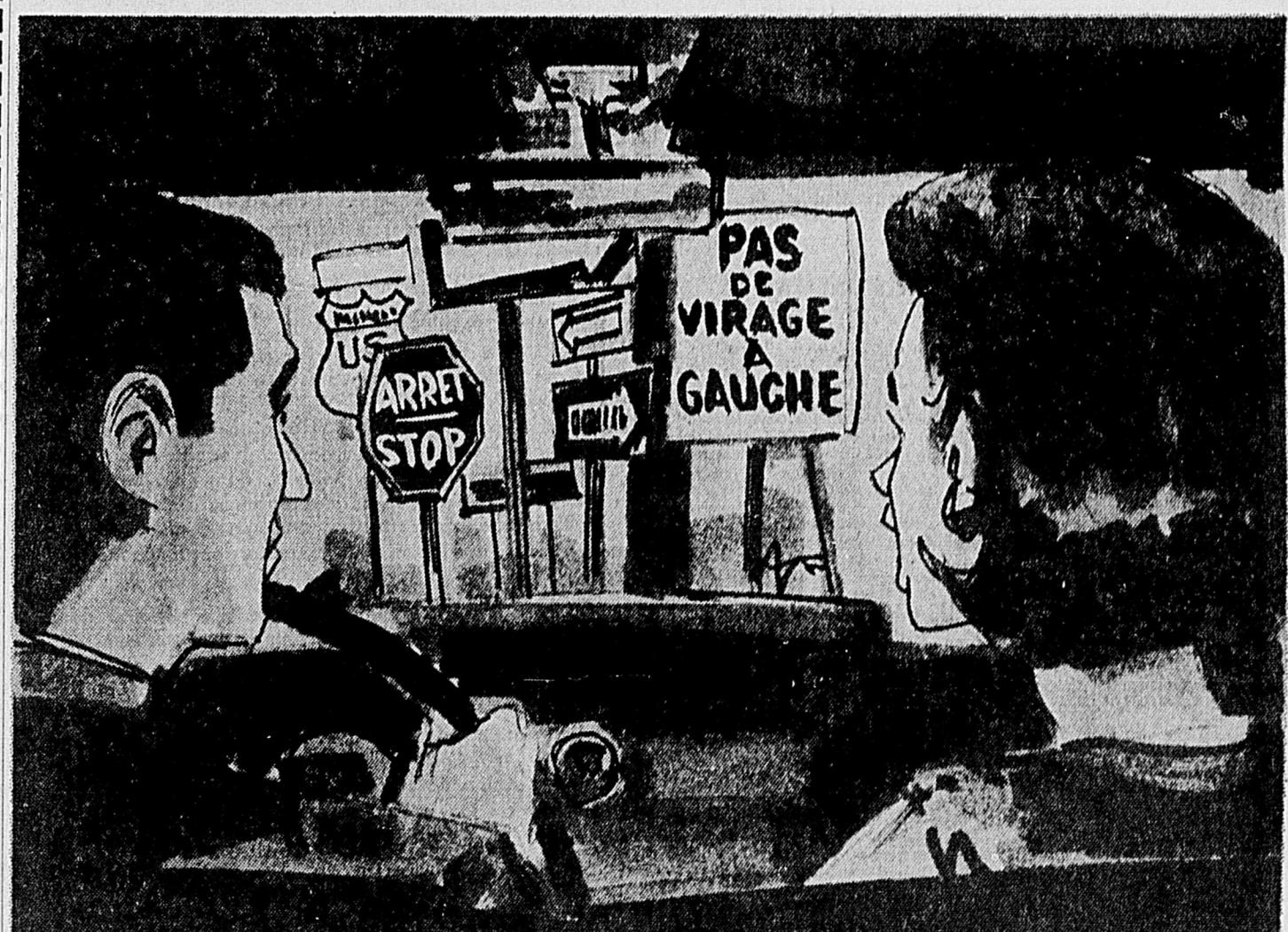
Les 6 et 7 octobre
Les 20 et 21 octobre

Si vous désirez solliciter un emprunt à terme pour financer des nouvelles affaires ou des entreprises déjà existantes, nous vous invitons à communiquer avec lui.

Dans tous les départements nous avons
CE QU'IL VOUS FAUT
pour vous tenir
AU CHAUD
PENDANT L'HIVER
Pour toutes les occupations,
pour tous les sports, pensez
G.-E. Ruelland.

MEMBRE DE LA CAGNOTTE D'OR!
G.-E. RUELLAND
94-96, rue Jacques-Cartier, Chicoutimi, Tél.: 549-3612
130, rue Collard, Alma, Tél.: 668-8303

Vous ne pouvez connaître toutes les bonnes routes Mais le Club Automobile Québec les connaît. Nous les avons parcourues avant vous.



Chaque année, les inspecteurs de la CAA-AAA parcourent plus d'un million de miles de route. Lorsque vous êtes membre des Clubs CAA-AAA vous êtes bien dirigé. Nous vous faisons contourner les ennuis. Nous préparons votre voyage selon vos goûts personnels. Et ce ne sont que les débuts. Au nombre des autres services avantageux, il y a les tarifs protégés quant à la location de chambres, les hôtels, motels et restaurants recommandés pour leur qualité et leur bon service. Service de voyages international. Permis de conduire international. Document

tation personnelle, complète et à jour. Service de dépannage. 24.000 garagistes CAA-AAA à votre service à l'extérieur du Québec. Au Québec le garagiste le plus rapproché. Assurance-accident. Cautionnement jusqu'à \$5.000. Rabais de 20% sur location de voitures "Tilden". Assistance-collision en voyage (jusqu'à \$200). Prime antivol. Magazine Autoclub et Guides de route, etc. Pour de plus amples renseignements, communiquez avec l'un de nos représentants régionaux ou remplissez la demande d'adhésion ci-dessous.

Je désire devenir membre et je joins mon chèque.
Nom
Adresse
Ville Comté
Date de naissance JOUR MOIS ANNÉE
Cotisation de membre à part entière : \$15.

club automobile québec
871, chemin St-Louis, Québec 6, P.Q. Tél.: 688-3400



CONCOURS 25^e ANNIVERSAIRE
LE SOLEIL DU SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN
offre à ses lecteurs la chance de gagner
\$5,000

En certificats d'achats chez les marchands de leur choix annonçant régulièrement dans Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean. (une liste des annonceurs à contrôler sera fournie à chaque gagnant). Chaque semaine durant 10 semaines, du 20 septembre au 27 novembre 1971.

12 prix de 2500 2 de 5000 1 prix de 100000

seront accordés, et les noms des gagnants seront publiés dans votre quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Tous les coupons (ou fac-similés) que vous aurez expédiés seront accumulés pour le

GRAND PRIX 25^e ANNIVERSAIRE
Un voyage à Miami
EN COLLABORATION AVEC
AIR CANADA
PLUS \$1000
QUEBEC AIR TRANSPORTERA LES GAGNANTS GRATUITEMENT DE BAGOTVILLE À MONTREAL, ALLER-RETOUR.

Tous les jours vous trouverez 5 coupons de participation dans votre quotidien Le Soleil du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

TIRAGE LE VENDREDI DE CHAQUE SEMAINE.

Aucun preuve d'achat nécessaire. Vous pourrez également vous procurer des coupons de participation à nos bureaux de Chicoutimi, Jonquière et Alma.

Les employés du Soleil et les membres de leur famille ne sont pas éligibles.

NOM
ADRESSE
TEL:

Toutes les enveloppes contenant les coupons du concours doivent être adressées comme suit:

CONCOURS 25^e ANNIVERSAIRE,
C.P. 580,
CHICOUTIMI.

Les Annonces Classées

Heures d'affaires 8h.30 à 4h.30 p.m. Votre annonce remise avant 12h.30 sera publiée le lendemain.

LE SOLEIL
DU
SAGUENAY - LAC-SAINT-JEAN

549-9111

"Le Soleil" fondé en 1866, est imprimé au nom d'ordre est une Société Vallois à Québec, par le Soleil Limitée, qui en est l'éditeur. Seule La Presse Canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans "Le Soleil".

En plus de ses nombreux correspondants, "Le Soleil" est affilié à la Presse Canadienne, La Presse Associale, Reuter, France-Presse et United Press International ainsi qu'à servir à l'heure Tous les journaux de la Presse Canadienne et de la Presse Associée.

"Le Soleil" est membre de plusieurs associations et groupements professionnels dont les principaux sont : L'Association des Quotidiens de la Presse Québécoise, Daily News Paper Publishers Association (CPNPA), "Audit Bureau of Circulation" (ABC), "Audit Bureau of Circulation (IPB)", "Commonwealth Press Union" (CPU), Institut International de la presse (IIP), "Newspaper Advertising Executives Association" (NAEA) et l'Institute of Newspaper Controllers and Finance Officers (INCOFO).

La direction du journal "Le Soleil" ne peut garantir la véracité d'une annonce à moins qu'il existe une preuve mais elle s'efforce toujours de se renseigner à son désir. La direction du journal "Le Soleil" n'assume aucune responsabilité pour les erreurs ou les omissions ou des dommages attribuables à une erreur ou à une inexactitude dans l'illustration ou le texte d'une annonce.

TARIF D'ABONNEMENT

LE SOLEIL

Vente au numéro, 15 l'exemplaire, les cinq premiers jours de la semaine, et 20 le samedi, avec "Perspectives".

LIVRAISON par porteurs, dans toute la Région Saguenay - Lac-St-Jean, 60¢ par semaine ou \$3.00 par année, payable à nos bureaux ou à l'un de nos représentants. Les abonnés demeurent dans ces centres et qui préfèrent recevoir leur journal par la poste doivent payer le tarif de la poste en force dans leur région.

LIVRAISON PAR LA POSTE : Province de Québec et les comtés suivants du Nouveau-Brunswick : Gloucester, Madawaska, Restigouche : 1 an : \$3.00; 6 mois : \$17.50; 3 mois : \$8.75; 1 mois : \$4.00.

Ailleurs au Canada : 1 an : \$5.00; 6 mois : \$27.50; 3 mois : \$13.75; 1 mois : \$6.25. Pays étrangers : 1 an : \$75.00; 6 mois : \$37.50; 3 mois : \$18.75; 1 mois : \$9.75.

Pays étrangers : 1 an : \$75.00; 6 mois : \$37.50; 3 mois : \$18.75; 1 mois : \$9.75.

Index des rubriques des annonces classées

DIVERS À VENDRE

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

ANIMAUX

CHIENS BERGER ALLEMAND 2 MOIS A VENDRE. 549-1654. quo-5

UN LABRADOR, POLICIER, 12 MOIS, BARBETTE, POMERANIENS, ETC. 677-2053. quo-5

275 DIVERS A VENDRE

STEREO Cassettes "Sanyo", état neuf, valeur \$119, laisser \$55.00. quo-5

CHEVROLET 1969, T.V. portative, quo-5

10 pouces, 543-5164. quo-5

TIMBRES monnaies, canadiens, Wilfrid Dual 97 des Ormes, Chicoutimi, 549-3557. quo-5

TABLE DE Snooker, en très bonne condition. Pour informations, 543-5897. quo-7

LOGIS

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

LOGEMENTS-APPARTEMENTS A LOUER

LOGEMENT 4-12 pièces, très moderne, deux salles de bains, garage, 549-1763. quo-5

LOGEMENT 3 1/2-pièces, meublé, entrée semi-indépendante, stationnement, 549-2992. quo-5

LOGEMENT meublé, 3 1/2 pièces, ARTIDA. Tout confort, désiré, 548-7270. quo-7

CHICOUTIMI Logement 6 pièces, entrée séchée. Libre immédiatement. Tel. 545-1029. quo-7

LOGEMENT 3 pièces, meublé, chaîne centrale commercial. Basse. Tel. 543-0443. quo-9

400 MAISONS A VENDRE

CHALET à vendre, ou louer, grandeur 30 x 20, 3 chambres, salle, cuisine, salle de bains, tout courant, électrique, foyer, solde terrain, pelouse, Immeuble, 542-5117. quo-9

400 CHALETS DEMANDES

POUR louer, 2 chambres, électricité, 546-4019 Ghislain après 6 hrs. quo-12

COMMERCE ET INDUSTRIE

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

564 TERRAINS A VENDRE

TERAIN 11.000 p.c. Centre-Ville, Face de rue Elgin, 543-4347. quo-5

POUR SEULEMENT

\$1.35

Vous pouvez placer une annonce de 10 mots ou 2 lignes dans les rubriques "Divers à vendre" pendant 3 jours.

Composez 549-9111

AUTRES RÉGIONS SERVICES

135 ENSEIGNEMENT-COURS

APPRENEZ A REMPLIR LES DECLARATIONS D'IMPÔT

DECOUPEZ et POSTEZ des AUJOURD'HUI — DECOUPEZ et POSTEZ des AUJOURD'HUI — DECOUPEZ et POSTEZ des AUJOURD'HUI — DECOUPEZ et POSTEZ des AUJOURD'HUI

115 est. St-Joseph, Qué. 2-523-0818

41 av. Bégin, Lévis - 837-5258

Chicoutimi - 120 Champlain - 543-1513

— Veuillez nous verser gratis les renseignements sur la cours d'impôt à 18 octobre.

Nom Ville Province Zone dim-25-5

MR BLOCK

115 est. St-Joseph, Qué. 2-523-0818

41 av. Bégin, Lévis - 837-5258

Chicoutimi - 120 Champlain - 543-1513

— Veuillez nous verser gratis les renseignements sur la cours d'impôt à 18 octobre.

Nom Ville Province Zone dim-25-5

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Remerciements pour faveur obtenue, même tarif que les annonces classées. Minimum: \$1.00

Avis dans le carnet mondain: \$2.00

La charge de service pour les numéros de dépôt, ou de case requis dans les annonces \$0.50.

Bien que tous les efforts soient faits pour livrer le plus rapidement possible à l'annonceur le courrier reçu pour une ou des annonces classées à adresse départementale, nous ne pouvons en aucune façon être tenus responsables pour la perte, l'oubli, le retard, la négligence, le dommage ou pour toute autre raison que ce soit dans ce service particulier de livraison du courrier.

En cas d'erreur dans une annonce, notre responsabilité se limite au montant payé pour telle annonce (maximum 3 insertions). Facture non payée dans les 7 jours après la date de facturation; frais additionnels.

Les annonces classées ordinaires devront parvenir avant 2 heures p.m. la veille du jour de publication. Celles qui doivent paraître le lundi devront nous parvenir avant 2 heures p.m. le vendredi.

EMPLOI

300 HOMMES DEMANDES 300 HOMMES DEMANDES

HOMMES DEMANDES

HOMME D'INSTRUMENTS

500 HOMMES DEMANDES

HOMME D'INSTRUMENTS

5 ANS d'expérience minimum en construction de routes, égouts et aqueducs, bon salaire et bénéfices marginaux, ce travail est pour la région de Saguenay. Écrire à M. G. Lévesque, 100, rue Léveillé, suite 100, La Côte de l'Asphalte, Beaurivière. Littré a.s. M. Carol Lemieux, 5250, rue Amiens, Montréal-Nord. quo-5

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

HOMME demandé pour entretien ménage, 1000\$ de bureau travail le soir, démander J. Paré, 529-9333. quo-9

HOMME demandé pour entretien ménage, Hôtel Château Bonne-Entente, 3400 Chemin Ste-Foy, démander: M. Robert Ste-Marie, 529-8000. quo-5

VENDEUR demande, plein temps, à dresser, 89 St-Joseph Est. Tel. 529-2903. quo-12

OUVERTURE

POUR deux jeunes hommes, de 20 à 35 ans, personnes impeccables. Offrons pour vos besoins un poste de travail pour vous qualifier pour ce poste. Pour rendez-vous, téléphoner, 659-1220, entre 9 hres 30 et 4:30 hrs. quo-6

DECÈS et AVIS DIVERS

• RHETORICIENS et AMICALES • FUNÉRAILLES • REMERCIEMENTS • SERVICES ANNIVERSAIRES
• IN MEMORIAM • NAISSANCES • BAPTEMES • ADOPTIONS • FIANCAILLES • MARIAGES • FAVEURS

705 AVIS DE DECES

GAGNON (Jos-Simon) — A l'hôpital de St-Jérôme, le 3 octobre 1971, à l'âge de 80 ans, est décédé Jos-Simon Gagnon, époux de dame Clara Larouche. Il demeurait à 37, rue St-André, St-Jérôme. Les funérailles auront lieu mercredi, à 4 heures. Départ de la résidence funéraire.

Desbiens & Frères,
9, rue de la Gare,
St-Jérôme.

à 3h30, pour l'église de St-Jérôme et de la au cimetière paroissial. quo-5

LEMAY (Alfred) — A St-Bruno, le 1er octobre 1971, à l'âge de 74 ans, est décédé Alfred Lemay, époux de Bernadette Tremblay. Il demeurait à St-Bruno. Les funérailles ont eu lieu lundi soir, à 6 heures. Départ de la résidence funéraire.

Fortin & Fils,
de St-Bruno,

à 5h30, pour l'église de St-Bruno et de la au cimetière paroissial. quo-5

THEBERGE (Claude) — A l'hôpital de Chicoutimi, le 1er octobre 1971, à l'âge de 18 ans, est décédé l'un des quatre fils d'un accident Claude Théberge, fils de Isidore Théberge et de dame Rose Hélène Nault. Il demeurait au Rang International, St-Félicien. Les funérailles ont eu lieu cet après-midi, à 5 heures. La dépouille mortelle est exposée à la salle de l'hôtel de ville de La Doré.

Départ à 4h30, pour l'église de St-Félicien et de la au cimetière paroissial. Direction des funérailles: Jacques Armand, St-Félicien. quo-5

TREMBLAY (Georges - Henri) — A l'hôpital de Chicoutimi, le 3 octobre 1971, à l'âge de 40 ans, est décédé Georges-Henri Tremblay, époux de dame Marie-Marie Gagnon. Il demeurait à Desbiens. Les funérailles auront lieu mercredi, à 10 heures. Départ de la résidence funéraire.

Harvey Ltée.,
Desbiens,

à 2 heures, pour l'église de Desbiens et de la au cimetière paroissial. quo-5

Autres régions

705 AVIS DE DECES

BARRETTE (Joseph) — A Québec, le 3 octobre 1971, à l'âge de 81 ans, est décédé M. Joseph Barrette, époux de dame Déphine Tremblay. Il demeurait au 342, 8e rue. Les funérailles auront lieu mercredi, le 6 octobre 1971, à 10 heures. Départ du foyer funéraire.

J. Bouchard & Fils Ltée.,
1290, 1ère Avenue,

à 9h15 pour l'église du St-Esprit et de la au cimetière de Stoneham. Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants, son gendre et ses belles-filles: M. et Mme Paul Barrette (Rose-Emma Lamarre), M. Gérard Barrette, M. et Mme Maurice Barrette (Jeanne Ouellet), M. et Mme Joseph Blais (Irene), ses soeurs et son beau-frère: M. et Mme Henri Caron (Marie), Mme Delphine Barrette, Mme Anna Barrette. quo-5

BOILY (Mme Armand) — A l'hôpital de l'Enfant-Jésus, le 3 octobre 1971, à l'âge de 84 ans, est décédée Azilda Dupérré, épouse de Armand Boily. Elle demeurait au 4112, boul. Ste-Anne, Montréal. Les funérailles auront lieu mercredi, le 6 octobre, à 3 heures. Départ de la résidence funéraire.

F.-X. Bouchard Inc.,
4100, boul. Ste-Anne,

pour l'église St-Grégoire et de la au cimetière paroissial. Elle laisse dans le deuil outre son époux, ses enfants: Wilfrid (Cécile Morel), Henri, Ross (Mme Roméo Daigle), Eva (Mme Charles-Aimé Vézina), Fleuretska, Marie-Reine (Mme Eugenie Plante), Gaston (Huguette Tremblay), Guy (Nicole Boulianne), Lucien (Jeanne Boulianne) et Laurent (Solange Robert). Elle était la sœur de Philippe (Fleur-de-Lys Boily) et Rosa (Mme Georges Bouffard). Le salon sera fermé de 5 hres à 7 hres. quo-5



jeudi à 10 hres. Départ de la résidence funéraire.

Wilfrid Robert Inc.,

3221 Ave Royale, Giffard,
à 9h45 pour l'église de Giffard et de la au cimetière paroissial.

Il laisse dans le deuil outre son épouse, ses enfants Lise, Carole (Mme Georges Picard), Danielle, Renée, sa mère Mme Laurent Daigle, ses frères et sœurs, Armand (Thérèse Bergeron), Yvonne (Eddy Lamontagne), Amanda. quo-6

BOUCHARD (Georges - Henri) — A Québec, le 3 octobre 1971, à l'âge de 62 ans, est décédé Monsieur Georges Henri Bouchard, employé civil au ministère du Revenu, époux de dame Marcelle Michaud. Il demeurait au 1073, Route de l'Eglise, Ste-Foy. Les funérailles auront lieu mercredi, le 6 octobre 1971, à 9 heures. Départ de la résidence funéraire.

Coutier Ltée.,

1025, Route de l'Eglise, Ste-Foy.

à 8h45, pour l'église St-Denis et de la au cimetière Belmont. Il laisse dans le deuil outre son épouse, sa fille et son gendre: M. et Mme Philippe Rochon (Danielle), sa petite-fille: France; ses beaux-frères et belles-sœurs: S. Elianette Michaud, M. C. Sr. Jeanne d'Arc Michaud, M. C. M. et Mme René Michaud, M. et Mme Jean Vézina (Gervaise Michaud), M. et Mme André Girard (Juliette Michaud), M. et Mme Hervé Michaud, Mme Jean-Berchmans Michaud. quo-5

CHASSE (Marie) — A Québec, le 3 octobre 1971, à l'âge de 80 ans, est décédée Dame Marie Morneau, épouse de feu Monsieur Achille Chassé. Elle demeurait au 14, rue Ferland, Québec. Les funérailles auront lieu mercredi, 6 octobre 1971, à 1h45. Départ de la résidence funéraire.

Coutier Ltée.,

990, 1ère Avenue, Québec,

à 1h30, pour la Basilique Notre-Dame de Québec et de la au cimetière Belmont. Elle laisse dans le deuil ses enfants: M. et Mme Régnald Michel (Isabelle), Mme Camille (Aline Trudelle), M. et Mme André Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Elmer Scott (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

frères et belles-sœurs: M. et Mme Achille Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Aldina), M. et Mme René Chassé, M. et Mme Émilie Dubé (Réjeanne). Ses frères, ses soeurs, ses beaux-

SIMPSONS-SEARS

\$19⁹⁹
ch.
(batterie type "C",
comme ci-dessous)

tant qu'il y en aura!



Notre garantie: cette batterie vous assurera des démarriages foudroyants durant les prochains 547 jours, sinon elle sera remplacée gratis!

Certains de la qualité des batteries Premium Simpsons-Sears, nous sommes prêts à les remplacer gratis si une défectuosité survient dans les 18 mois suivant l'achat*. Nous offrons aussi des modèles garantis 54 mois! Et nos bas prix constituent un précédent en ce qui a trait à la vente des batteries. Carcasse polypropylène mince et légère, laissant plus de place pour l'acide et les plaques. 45% plus de puissance que les modèles d'origine! Les robustes batteries Premium de Simpsons-Sears ne vous décevront pas... N'attendez plus, car en cas d'urgence vous aurez à payer un supplément. Tandis que maintenant:

● Installation gratuite! ● Vérification gratuite du système électrique!

Type "C" **19⁹⁹** Types "A" et "E" **20⁹⁹** Types "K" et "H" **23⁹⁹**
(avec échange) (avec échange) (avec échange)

*Seulement sur autos privées.

TABLEAU DES BATTERIES

Marque, année, modèle de l'auto	Type	Marque, année, modèle de l'auto	Type	Marque, année, modèle de l'auto	Type	Marque, année, modèle de l'auto	Type
Acadian 62-66 exc. 283, 327	C	Chrysler 56-66 exc. Wind., Saratoga	K	Ford 56-64	B	66-70 6 cyl ...	C
62-66 283, 327, 350, 390	A	56-64 4 cyl. 251, 252, 390 autm. et 427,	A	66-70 4 cyl. 435	A	66-70 4 cyl. 435	X
67-70 327, 350, 390	A	67-70 4 cyl. 440	A	67-70 4 cyl. 435	C	Rambler 56-58	A
Bonneau 64-69 exc. 327, 350, 396	C	Comet 65-67 exc. 63 V8	C	65-70 351, 352, 390 autm.	A	69-70 4 cyl. V8 290, 304	C
64-69 327, 350, 396	A	63-78 64	E	65-70 427, 428, 429	H	69 V8 360, 390	K
Buick (Spécial à part ci-dessous)	L	65-70 6 cyl. et 287, 302, 351, 390 a	C	65-70 4 cyl. 352, 390 autm. et 410, 427,	B	70 V8 360, 390	A
59-62	K	transmission standard	C	428	C	Tempest 61-70 70	S
63-64 exc. 64-68 Le Sabre	K	65-70 427, 390 autm.	H	61-70 6 cyl.	C	61-70 6 cyl.	A
64-68 Le Sabre exc. 425, 430	A	65-70 427, 428, 429	F	Thunderbird 56-58	E	61-70 6 cyl.	S
64-68 Le Sabre 425, 430	K	Corvair 60-64	F	65-70 4 cyl. 435	H	65-70 4 cyl. 435	B
65-70 4 cyl. 435	A	65-69	C	65-70 427, 428, 429	B	65-70 4 cyl. 435	E
67-70 4 cyl. 435	K	Cougar 67-69 exc. 351, 390, 428	C	62-63 6 cyl.	H	65-70 4 cyl. 435	A
Buick Special 61-65 exc. 63 V8	A	67-70 351, 390 autm.	C	V8	C	65-70 4 cyl. 435	S
63-64 64-65	A	67-70 428	C	65-70 4 cyl. 352, 390 autm. et 427, 428	E	65-70 4 cyl. 435	A
65-70 6 cyl.	A	67-70 428	H	427	D	65-70 4 cyl. 435	S
66-70 V8 exc. 401	A	Dodge, Plymouth 56-70 exc. 426, 440	A	65-69 352, 390 autm.	C	65-70 4 cyl. 435	A
66-70 401	K	56-70 440, 426	K	65-69 427, 428, 429	E	65-70 4 cyl. 435	A
Kamal 62-64 exc. 63 V8	A	Fairlane 62-67 exc. 62-64 V8 ET	C	Mustang 64-70 exc. 390 autm. 428 et	H	65-70 4 cyl. 435	S
66-68 4 cyl. 302, 307 V8	K	66-67 330 autm.	C	65-70 6 cyl. 200	C	65-70 4 cyl. 435	A
V8 exc. 302, 307	A	67-68 158	C	44-46 6 cyl. 200	H	65-70 4 cyl. 435	S
Chevallier 64-70 exc. V8 indiqués	C	66-68 330 autm.	L	64-70 428	D	65-70 4 cyl. 435	A
64-70 327, 350, 396, 400, 454	A	68-70 exc. 351, 390 autm. et 428,	C	Oldsmobile (FB3, ci part ci-dessous)	C	65-70 4 cyl. 435	K
Chevrolet, Pontiac 48-54	T	429	E	54-64 exc. Jet Star	H	65-70 4 cyl. 435	A
55-56 4 cyl. 200	A	68-70 351, 390 autm.	E	64-67 4 cyl. 200	C	65-70 4 cyl. 435	S
66-70 6 cyl. et 283, 307 V8	A	68-70 428, 429	H	64-67 4 cyl. 200	H	65-70 4 cyl. 435	A
66-70 327, 350, 396	C	Falcon II 62-67 exc. 63-64 V8	C	65-67 Javelin, Delmont 88	X	65-70 4 cyl. 435	S
Cherry II 62 6 cyl.	A	63-64 V8	E	65-67 Javelin, Delmont 88	A	65-70 4 cyl. 435	A
67-68 V8	A	67-70 exc. 327, 350, 396	C	Oldsmobile FB3 61-63	C	65-70 4 cyl. 435	S
67-70 327, 350, 396	A	67-70 exc. 327, 350, 396	A	64-65	A	65-70 4 cyl. 435	A
67-70 327, 350, 396	A	67-70 exc. 6 cyl. et 435	A	Vehic 63-70	H	65-70 4 cyl. 435	S